

COMMUNE DE BAYONNE
Département des Pyrénées-Atlantiques – Arrondissement de Bayonne

PROCÈS-VERBAL
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 FÉVRIER 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 19 février, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de ville, salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-René ETCHEGARAY, Maire. La séance a été ouverte à 17h35.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 45

Présents :

M. ETCHEGARAY, Mme DURRUTY, M. MILLET-BARBÉ, Mme LAUQUÉ, M. UGALDE, Mme HARDOUIN-TORRE, M. CORRÉGÉ, Mme LOUPIEN SUARES, M. LACASSAGNE, Mme MARTIN-DOLHAGARAY, M. LAIGUILLON, Mme CASTEL, M. ALQUIÉ, Mme MEYZENC, M. PARRILLA ETCHART, Mme DUHART, M. AGUERRE, M. ARCOUET, Mme LARRÉ M. SALANNE, M. PAULY, Mme VOISIN, Mme MOTHES, M. SÉVILLA, Mme BENSOUSSAN (à partir de la délibération DE-2025-027), Mme LARROZE-FRANCEZAT, M.ERREMUNDEGUY, M. SUSPERREGUI, M. BOUTONNET-LOUSTAU (à partir de la délibération DE-2025-028), Mme DELOBEL, M. DUZERT, M. ESTEBAN, Mme LIOUSSE, Mme DUPREUILH, M. ETCHETO, Mme BROCARD, Mme HERRERA LANDA, M. ABADIE, M. BERGÉ.

Absents représentés par pouvoir :

Mme BRAU-BOIRIE à M. LACASSAGNE ; Mme BISAUTA à Mme HARDOUIN TORRE ; M. DAUBISSE à Mme MEYZENC ; M. ALLEMAN à Mme LAUQUE ; Mme CAPDEVIELLE à Mme BROCARD.

Absent(s) :

Mme ZITTEL ; Mme BENSOUSSAN (jusqu'à la délibération DE-2025-026) ; M. BOUTONNET LOUSTAU (jusqu'à la délibération DE-2025-027).

Secrétaire :

M. SUSPERREGUI

Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du jeudi 23 janvier 2025

M. ETCHEGARAY : Nous avons nécessité d'approuver le procès-verbal de la séance du 23 janvier ; vous avez reçu le compte rendu et avez toujours la possibilité en séance de faire des observations. Si ce n'est pas le cas, je considère que j'ai satisfait à l'obligation de rapporter. Je vous remercie.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

1. Compte rendu des décisions prises dans le cadre des dispositions des articles L.2112-22 et L2112-23 du Code général des collectivités territoriales

M. ETCHEGARAY : Le premier rapport est tout à fait habituel, puisqu'il s'agit du compte rendu des décisions prises dans le cadre des dispositions du Code général des collectivités territoriales, qui sont donc les décisions du maire. La liste exhaustive vous a été présentée en commission. On m'a dit qu'il n'y avait pas de demande de complément d'explication, mais je vais vérifier s'il n'y en a pas de supplémentaire. Il n'y en a pas, donc nous avons satisfait aussi à l'obligation de rapporter les décisions prises depuis la précédente séance.

DONT ACTE

CULTURE ET PATRIMOINE

2. Restructuration et extension de la médiathèque – Avenant à un marché de travaux

M. ETCHEGARAY : Le rapport suivant est le numéro 2, présenté par Sophie CASTEL. Il concerne un avenant à un marché de travaux pour le chantier de la médiathèque.

Mme CASTEL : Merci Monsieur le Maire. Mes chers collègues, effectivement, il s'agit d'un avenant au marché de travaux pour la médiathèque. Conformément à la délibération du Conseil municipal du 3 juin 2021, les marchés de travaux en vue de la restructuration et de l'extension de la médiathèque centrale ont été conclus. Parmi ceux-ci, le lot numéro 2 qui concerne la démolition et le gros œuvre a dû faire l'objet de nouvelles adaptations en cours d'exécution du chantier. Selon les précisions apportées par la note explicative de synthèse, il est demandé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à conclure l'avenant au marché correspondant avec le titulaire concerné. Et nous pouvons peut-être revenir, si vous me le permettez, Monsieur le Maire, sur la visite que nous avons faite du chantier il y a quelques jours. Nous avons été un certain nombre à mesurer effectivement ce que sera cette nouvelle médiathèque : une nouvelle structure d'excellence à Bayonne.

M. ETCHEGARAY : Merci. Je mets aux voix. Non-participation au vote ?... La délibération est adoptée. Je vous remercie.

ADOpte A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMES

Non-participation au vote : 7, M. DUZERT, M. ESTEBAN, MME LIOUSSE, MME DUPREUILH, M. ETCHETO, MME BROCARD (avec mandat)

3. DIDAM - Exposition Brigitte Kardesch, « Traces et tracés »

M. ETCHEGARAY : Nous en arrivons au rapport suivant, le rapport numéro 3, présenté par Yves UGALDE.

M. UGALDE : Monsieur le Maire, il concerne le DIDAM avec l'exposition Brigitte Kardesch « Traces et tracés ». Dans le cadre de sa programmation 2025, le DIDAM présente au printemps une exposition de la peintre Brigitte Kardesch, une plongée dans l'abstraction, les glacis et les jeux de couleurs sur toiles blanches ou bardées de noir profond. Ce rendez-vous constituera un nouvel hommage aux artistes qui vivent sur ce territoire et le nourrissent chaque

jour de leur création. Au regard des éléments développés en note explicative de synthèse, il est demandé au Conseil municipal d'autoriser M. le maire ou son représentant à signer les conventions amenées à être établies pour la mise en œuvre de ce projet.

M. ETCHEGARAY : Merci. Brigitte Kardesch, que tout le monde a au moins croisée une fois, est présente dans beaucoup de manifestations culturelles de cette ville, en particulier les vernissages. Y a-t-il des abstentions ou des votes contre ? Il n'y en a pas. La délibération est donc adoptée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

DIVERSITÉ ET ÉGALITÉ DES DROITS

4. Convention d'utilisation du service GRALL mis à disposition par la Communauté d'agglomération Pays Basque

M. ETCHEGARAY : Déborah LOUPIENS-SUARÈS va présenter le rapport numéro 4 concernant une convention d'utilisation du service GRALL mis à disposition par la communauté d'agglomération.

Mme LOUPIENS-SUARÈS : Merci Monsieur le Maire, chers collègues. Concernant la convention d'utilisation du service GRALL, afin de répondre aux attendus de l'article L 2143-3 du Code général des collectivités territoriales relatif à l'information de l'utilisateur d'une part et de l'article 27 de la loi LOM relative à la collecte de la donnée d'accessibilité d'autre part, les élus du réseau des commissions communales d'accessibilité et de la commission intercommunale d'accessibilité ont souhaité la mise en place de l'application GRALL qui permet d'offrir aux utilisateurs un service d'information géolocalisé. Cette solution complémentaire de l'application Bayonne ma ville, et répondant aux attentes des associations de personnes en situation de handicap, est active sur l'ensemble du territoire de la communauté d'agglomération Pays basque. La contribution de la ville de Bayonne pour l'abonnement annuel s'élève à 421,99 euros hors taxe, pour un coût total de 19 000 euros hors taxe.

Il est donc demandé au Conseil municipal d'approuver les termes de la convention annexée à la note explicative de synthèse relative à la mise à disposition du service GRALL, acquis par la CAPB, et d'autoriser Monsieur le maire ou son représentant à signer la convention correspondante.

Je compléterai mon propos en vous rappelant que l'application GRALL, qui aurait dû être présentée par notre collègue Olivier ALLEMAN qui est sur ces sujets de numérique et sur le handicap, est une application réellement complémentaire de l'application Bayonne ma ville, car elle est 100 % accessible pour l'ensemble des handicaps grâce à un travail mené par la CAPB, l'entreprise Glorytech et le CEREMA Climat et Territoires de demain. GRALL va nous permettre de répondre à une obligation légale sur la collecte des données accessibles pour une ville de notre taille avec des coûts mutualisés. Merci.

M. ETCHEGARAY : Merci. Monsieur ABADIE, vous avez la parole.

M. ABADIE : Auzapeza jauna, Andere jaunak, arratsalde on, Bi galdera.

Monsieur le Maire, deux questions. Cette application paraît intéressante et fort utile pour un certain nombre de personnes en situation de handicap. Déborah LOUPIENS-SUARÈS, pouvez-vous nous dire quel est le pourcentage d'accessibilité des bâtiments communaux accueillant

du public ? Deuxième question : a-t-on une idée du taux d'accessibilité aussi dans les lieux privés accueillant du public à Bayonne ?
Milesker.

Mme LOUPIENS-SUARÈS : Oui, Monsieur ABADIE, sur les ERP publics, nous sommes à 86 % d'accessibilité et l'adaptation se poursuit. La loi d'orientation mobilité oblige les communes de plus de 5 000 habitants à déclarer les données d'accessibilité dans un rayon de 200 mètres autour des points d'arrêt de transport en commun pour permettre ensuite le guidage des personnes malvoyantes, malentendantes et PMR. GRALL nous permet donc de répondre à cette obligation.

En réponse à votre deuxième question, sur les ERP privés, il n'y a pas d'obligation. Mais l'État a pour autant lancé le Fonds territorial d'accessibilité pour permettre justement aux ERP privés, et notamment les commerces, de faire des aménagements qui vont permettre d'améliorer, en finançant 50 % tout de même des investissements, pour un montant maximum de 20 000 euros. Nos services à la Ville et à la CAPB également sont informés de ce dispositif et en font la promotion auprès de la totalité des commerces qui déclarent des travaux. Ils proposent leur expertise et leurs conseils, notamment dans le secteur sauvegardé. Il faut savoir, si je ne me trompe pas, je parle sous le contrôle de Monsieur le Maire, qu'en 2025 il est prévu d'offrir un accompagnement pour aider les commerçants également à remplir ces dossiers ; une aide administrative aussi sera apportée par la collectivité. Une mission de service est à l'étude pour prévoir sur le prochain recrutement de services civiques des jeunes qui pourraient aussi faire la promotion de ce dispositif auprès des commerces de centre-ville et dans les quartiers en parallèle aussi et dans le cadre du plan handicap. Je voulais vous signaler qu'une sensibilisation des commerçants au handicap est prévue sur l'ensemble de la ville et que, évidemment, on essaie d'optimiser tous les dispositifs existants pour avancer sur l'accessibilité des ERP de la ville, qu'ils soient publics ou privés. Je le rappelle, quand bien même nous n'avons pas d'obligation sur les ERP privés.

M. ETCHEGARAY : Merci pour ces éléments de réponse. S'il n'y a pas d'autres questions, je mets cette délibération aux voix. Y a-t-il des abstentions ou votes contre ? Il n'y en a pas. La délibération est donc adoptée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

5. Semaine de la diversité 2025

M. ETCHEGARAY : Le rapport suivant, toujours Déborah LOUPIENS-SUARÈS ; vous nous présentez la semaine de la diversité pour 2025.

Mme LOUPIENS-SUARÈS : Monsieur le Maire, pour sa 9e édition, la semaine de la diversité se déroulera du 28 février au 11 mars 2025. Cette manifestation a pour objectif de sensibiliser à la lutte contre toute forme de discrimination et de promouvoir les valeurs de tolérance et de solidarité qui animent la ville. Les projets de quarante-cinq associations et de quatre établissements scolaires ont été retenus par le comité de sélection pour la nouvelle édition de cette manifestation. Ce comité de sélection étant mis en place à la fois avec les associations, mais également avec les élus qui font partie de la commission Lutte contre les discriminations. Tous les projets ont été choisis en concertation et à l'unanimité entre nous tous, associations et élus, majorités et oppositions, minorités. Selon les précisions détaillées en notre explicative de synthèse, il est proposé au Conseil municipal d'attribuer à dix-sept des associations participantes une somme totale de 27 970 euros de subvention pour permettre la réalisation de cette manifestation.

J'en profite très rapidement pour faire un petit focus en vous disant que lors de cette semaine de la diversité sera relayée par la journée du 8 mars pour le droit des femmes et je vous invite tous à venir nous retrouver sur les événements qui vont être portés par la collectivité et les associations en concertation pour cette journée du 8 mars qui continue à nous permettre de développer le plan égalité que nous avons adopté lors du dernier Conseil municipal. De nombreuses actions seront menées les 6, 7 et 8 mars. Ce sujet primordial est mené également par la commission égalité de la CAPB dont nous relayons la communication. Vraiment, soyez nombreux sur ces manifestations parce que vous allez avoir de nombreuses propositions pour cette journée du 8 mars. Merci.

M. ETCHEGARAY : Merci pour ces explications. Monsieur ABADIE.

M. ABADIE : Jaun auzapeza, jaun andereak, arratsalde on !

Aniztasunaren aste hau ekimen bikaina da eta eginmolde onekoa. Bederatzigarren edizio hau indarra hartzen ari da, txalotzen dugun egiazko eraikuntza baten inguruan baionako elkarte sarearekin.

On pourrait rebaptiser cette semaine comme celle de la diversité, des solidarités, de la bienveillance, de l'enrichissement et du partage. Par les temps qui courent, avec la montée de l'extrême droite et de son corollaire, la bêtise humaine, cela fait beaucoup de bien. Cette 9e édition monte encore en puissance autour d'une vraie coconstruction avec le tissu associatif bayonnais que nous louons. Cette réalisation nécessite du temps, de la concertation avec le tissu associatif bayonnais qui en est le fer de lance, chapeauté par Déborah LOUPIENS-SUARÈS et mise en œuvre par Virginie DIRIBARNE. Et en plus, la présentation est esthétiquement très bien faite. C'est un bel exemple à suivre pour certaines commissions qui vivent. Txalo zueri ! Bravo à vous.

M. ETCHEGARAY : Merci. Nous partageons votre avis. Nous vivons dans un monde et dans un contexte où il fait bon, de temps en temps, de parler de solidarité. Et c'est le cas. Merci Madame LOUPIENS-SUARÈS, merci Monsieur ABADIE. Je mets aux voix cette délibération. Il n'y a pas d'abstention ni de vote contre. Elle est adoptée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

ENFANCE – JEUNESSE - ÉDUCATION

6. Espace Socio-Culturel Municipal - Convention d'objectifs et de financement avec la CAF des Pyrénées-Atlantiques

M. ETCHEGARAY : Marie-Noëlle LARRÉ maintenant présente le rapport numéro 6.

Mme LARRÉ : Il s'agit de l'espace socioculturel municipal de la convention d'objectifs et de financement avec La CAF des Pyrénées-Atlantiques. Sans le cadre de la mise en œuvre de son contrat de projet, l'espace socioculturel municipal bénéficie de financements publics et notamment de la CAF des Pyrénées-Atlantiques sur ses fonds locaux. Cette dernière ayant fait évoluer ses critères d'accompagnement des centres sociaux, il est demandé au Conseil municipal d'approuver les termes de la convention d'objectifs et de financement à conclure avec la CAF des Pyrénées-Atlantiques pour la période 2024-2026, telle qu'annexée à la note explicative de synthèse.

M. ETCHEGARAY : Merci. Madame BENSOUSSAN, vous avez la parole.

Mme BENSOUSSAN : Merci Monsieur le Maire. Sur l'espace municipal, notre unique centre social municipal, les budgets sont réduits d'année en année et passent régulièrement dans le rouleau compresseur des moins 5 %. Cette année, on a une baisse des crédits pour la mise en œuvre d'ateliers et d'animations sur le pôle jeunesse et famille, directement liée à l'annulation du séjour ski. Cela faisait des années que le SCM proposait ce séjour ski à Saint-Lary aux enfants du quartier. Un choix a donc été fait. Pourquoi avez-vous fait ce choix ?

Mme DOLHAGARAY : En effet, le séjour a été annulé cette année. Il faut savoir qu'on avait une difficulté par rapport à l'accueil des filles. Les parents ont beaucoup de mal à laisser partir leur fille sur une semaine. Donc cette problématique revenait régulièrement, tous les ans et il s'avérait nécessaire de faire une proposition qui colle un peu plus à la mixité. Donc, deux séjours de deux week-ends seront prévus. On a changé la formule et on espère vraiment qu'à travers ces formules, on va toucher plus la mixité, car il est important que les jeunes filles puissent autant participer que les jeunes garçons.

M. ETCHEGARAY : Merci pour cette explication. Monsieur ABADIE.

M. ABADIE : Milesker, Auzapeza jauna, Andere jaunak Cette convention d'objectifs et de financement avec la CAF nous permet de parler de cette structure et de son environnement dans le quartier Sainte-Croix. Cet espace socioculturel a été municipalisé peu avant 2010. Il a pris la suite d'une MVC dans laquelle s'était substituée en 1998 une MJC et un centre social. Cet espace n'a effectivement pas retrouvé les moyens cumulés, humains et financiers, d'avant 1998. D'ailleurs, aujourd'hui, nous avons du mal à identifier son budget réel. De même, elle semble manquer d'initiative et d'autonomie, notamment dans son rôle d'outil phare, de force de coordination dans le quartier.

En exemple, ce manque d'adhésion à un super collectif, Zuper Collectif, créé en 2022, avec Euskal-Babel, Graines de liberté, Libre Plume, Artotekafé, et les éducateurs de prévention d'intervention d'Artherbéa. La Zuper Fête a vu, d'ailleurs, sa subvention baisser de 5 450 euros à 2 000 euros. Un DLA, à l'époque, il y a 3 ans-2 ans, était envisagé et est mort-né à la suite d'un manque de volonté politique et d'un manque de culture partenariale. Cela questionne donc les missions d'un centre social qui a délégué l'accompagnement périscolaire des moins de 12 ans à une structure associative au travers d'un accueil de loisirs sans hébergement au sein de l'école Brana. Nous venons d'apprendre que cet accueil allait disparaître, à l'instar de la ludothèque de Saint-Esprit. Comme vous le savez, ces deux outils étaient gérés par le patronage laïque des Petits Bayonnais. Cette structure, on le sait, est dans la tourmente. On en a parlé en commission générale ; une intervention de Christine MARTIN-DOLHAGARAY à ce sujet. Aucun de ces équipements socioculturels éducatifs n'échappe à des cycles de dysfonctionnement, de remise en cause, de malaise, etc.

Pour le patronage, on le sait, cela ne date pas d'aujourd'hui, mais la situation a complètement dégénéré ces derniers mois. Et pourtant, l'accueil des enfants ne faiblit pas, puisqu'il y a eu pour l'année 2024, 750 enfants inscrits contre 419 en 2019, pour faire une comparaison sur cinq ans. On en déduit que le personnel, notamment, n'a pas ménagé ses forces, ni son temps, et parfois non rémunéré, pour faire vivre et développer quantitativement et qualitativement cette association. Ce personnel souffre d'un manque d'échange avec la direction, avec le nouveau CA et, bien sûr, avec les représentants de la ville. Ils n'ont aucune fiche de poste. Ils souffrent d'un manque de reconnaissance. Et aujourd'hui, vous ne le savez peut-être pas, mais dix salariés de cette structure sont en arrêt de travail, en arrêt maladie. Ils sont en partie remplacés par des BPJEPS : 4 en apprentissage, et des vacataires en contrat d'engagement éducatif, eux aussi sans grande expérience. Ce qui peut entraîner aussi une certaine insécurité, bien sûr, dans l'accueil des enfants.

On a l'impression d'un pourrissement de la situation dont on ne sait si cela est volontaire ou lié à un manque de réactivité, d'expertise, de volonté politique ou même de perspective d'un changement de destination foncière. Comme dirait Corneille, « Devine si tu peux et choisis si tu l'oses ». Tout est complexe. Les causes sont multifactorielles, comme souvent. Il y a un malaise social, mais il est aussi financier. D'ailleurs, la subvention baisse de 357 000 euros en 2024 à 301 150 euros pour 2025. Le malaise est structurel, avec ces temps-ci la valse des administrateurs et des présidents, et la gestion managériale n'est pas au top, à coup d'avertissements envers certains salariés. Ici ou ailleurs, les équipes de direction sont trop souvent esseulées.

La question que nous posons est : qu'en est-il d'un état des lieux qui repenserait l'accueil et l'accompagnement périscolaires des enfants de la ville dans sa globalité ? Pour nous, il est encore temps de repenser la gouvernance dans le cadre d'une vraie intelligence collective où la Ville et toutes ses composantes, ainsi que les partenaires, seraient plus investis pour soutenir des bénévoles qui, eux, font ce qu'ils peuvent. Merci pour votre écoute.

M. ETCHEGARAY : Merci. Alors, je vois que Monsieur MILLET-BARBÉ va pouvoir parler un peu de l'historique quand on est passé de la MVC à l'ESM, le pourquoi, la question de l'allocation des moyens, etc. Mais avant, on va prendre quand même l'intervention de Madame BENSSOUSSAN, qui veut dire quelque chose sur ce sujet. Et donc, ensuite, il y aura Christian MILLET-BARBÉ, Madame MARTIN-DOLHAGARAY, avec Cyril LAIGUILLON.

Mme BENSSOUSSAN : Je profite de l'intervention de Monsieur ABADIE au sujet du patronage laïque.

M. ETCHEGARAY : Vous savez que ce n'est pas à l'ordre du jour, mais on l'accepte.

Mme BENSSOUSSAN : Merci Monsieur le Maire. Merci pour votre tolérance. La ville de Bayonne ne gère en direct à ce jour aucun ALSH (accueil de loisirs sans hébergement), les centres de loisirs ex-centres aérés, et les dernières actualités bayonnaises en la matière ne sont pas sans susciter quand même ma profonde indignation. Donc il s'agit de l'actualité concernant la situation du patronage laïque des Petits Bayonnais, une association qui assure ce service aux familles en proposant des activités éducatives, récréatives et culturelles pour les enfants en dehors du cadre scolaire et actuellement en cessation de paiement dans une situation catastrophique, Monsieur ABADIE vient de nous faire un petit résumé.

Pour comprendre comment on en est arrivé là, permettez-moi de reprendre la genèse de la gestion municipale de ce dossier. En 2014, lorsque vous êtes arrivé aux affaires, vous étiez alerté déjà de la situation du patronage laïc qui connaissait des difficultés financières, des problèmes relatifs à la gouvernance et une insatisfaction globale prédominante des familles quant à l'encadrement et à la qualité d'accueil. La précédente municipalité avait d'ailleurs commandé une étude en 2013 pour un coût d'à peu près 20 000 euros, de mémoire, en collaboration avec la CAF, en vue de l'élaboration d'un schéma directeur relatif aux accueils de loisirs sans hébergement, dont les conclusions nous avaient été livrées à l'époque. Et en ce qui concerne le patronage laïc, l'étude avait fait ressortir : insatisfaction des familles, non-respect de certaines réglementations, tarification élevée, projet éducatif à retravailler, etc.

L'année suivante, l'association fait appel au dispositif local d'accompagnement, le DLA, afin de l'accompagner dans sa restructuration et dans la redéfinition de son projet éducatif, entre autres. Nous sommes une fois de plus alertés par l'accompagnateur d'un problème systémique global, complexe et inextricable. En 2017, devant l'absence de stratégie formalisée et connue de tous concernant les priorités au titre de l'enfance et de la jeunesse, la Ville s'engage, d'une part, à l'élaboration d'un schéma directeur enfance et jeunesse, donc commande d'une nouvelle étude, 25 000 euros cette fois, et qui aura les mêmes conclusions lamentables sur

l'organisation des accueils de loisirs à Bayonne ; d'autre part est étudiée l'hypothèse d'un projet de municipalisation en partenariat, bien sûr, avec l'association.

En réalité, plusieurs scénarios sont étudiés : la municipalisation et la délégation de services publics. À l'époque, Monsieur le Maire, vous avez rétrogradé sur la municipalisation parce que trop chère et vous avez jugé la procédure de DSP trop longue. Et donc, il a été décidé que la ville intègre le conseil d'administration de l'association avec deux sièges afin de pouvoir accompagner, intervenir et renforcer le suivi. Au début de ce mandat, à peu près en 2021, il a été dit en commission éducation que la ville allait réeffectuer un nouvel audit cofinancé avec la CAF. Et puis rien. Donc, il y a eu une multitude d'enquêtes, d'études, avec des préconisations bien claires, mais elles ont toutes été enfouies sous le tapis. Le schéma directeur Enfance Jeunesse qui devait formaliser le plan d'action en matière d'accueil de loisirs est aux oubliettes. Et il y a quelques mois, l'ensemble des familles bayonnaises a re-reçu un questionnaire relatif aux ALSH bayonnais, dont j'aimerais bien voir les résultats. D'ailleurs, au passage, je vous les demande.

En réalité, vous tournez en boucle, vous gardez la tête dans le sable, vous faites des études, des enquêtes, des rapports pour justifier l'inaction la plus totale en matière d'accueil de loisirs qui sont des politiques publiques indispensables pour les familles pour finalement privilégier la stratégie du pourrissement et de la procrastination. Donc franchement, moi quand j'ai eu l'article sud-ouest du 5 février dans lequel Christine tu affirmes, je te cite : « On ne peut pas faire de l'ingérence dans une structure associative, mais nous avons un service financier très compétent que nous avons mis à disposition où j'ai espoir que nous puissions les aider à sortir de l'eau ». J'ai envie de dire c'est bien, l'espoir fait vivre, mais on a l'impression que vous êtes frappé d'amnésie et que vous découvrez avec stupéfaction la situation de l'association. Alors que la ville fait partie du conseil d'administration et que l'on connaît bien la situation. Pire encore quand on dit que cela fait un an et demi que les salariés sont dans cette situation de mal-être.

Donc, je souhaiterais savoir ce qu'il en est concrètement de l'accueil des enfants pendant les vacances de février, c'est-à-dire la semaine prochaine, et pendant les prochaines vacances, notamment l'été, parce que c'est le seul centre de loisirs qui est ouvert au mois d'août, par exemple. Et comment avez-vous prévu de communiquer aux familles la situation ? Parce que garantir un accueil sécurisé, de qualité, assurer la continuité du service public et assurer l'organisation des centres de loisirs à Bayonne est bien de votre responsabilité. Également, je propose la création d'une commission ou d'un groupe de travail de suivi exceptionnel, en lien avec les dispositifs et mesures à mettre en place, tant budgétaires que techniques. Merci de votre attention.

M. ETCHEGARAY : Comme on est hors sujet, mais que nous avons l'intention de répondre à toutes les questions, comme d'habitude dans ce Conseil municipal, je voudrais que Christian MILLET-BARBÉ réponde, parce qu'il a la connaissance de l'historique de la MVC à l'ESM - c'était le début de la question de Monsieur ABADIE, qui était pour le coup dans le sujet. Ensuite, je souhaiterais que l'on puisse aborder tous les autres aspects évoqués avec Cyril et Christine MARTIN-DOLHAGARAY, et d'autres s'ils souhaitaient également répondre. Christian MILLET-BARBÉ d'abord.

M. MILLET BARBÉ : Mes chers collègues, mon cher collègue Jean-Marc, la création en 1995 de quatre Maisons de Vie Citoyenne, dont les plus anciens ici se souviennent, est le résultat d'un process qui a été long, mais de concertation très large, puisqu'on a fait fusionner les dynamiques des centres sociaux et des MJC sur les quatre quartiers en question. Donc, en 1995, on a quatre nouvelles structures qui s'appellent Maisons de Vie Citoyenne et qui fusionnent les deux dynamiques. En 1998, des difficultés se sont posées au sein de l'association gestionnaire de la MVC, les Hauts de Sainte-Croix, qui vient d'ailleurs nous trouver, le maire de l'époque, Jean GRENET, et moi-même son adjoint, pour nous dire qu'il est

impossible de continuer ainsi, pour de nombreuses raisons qui sont aussi des relations interpersonnelles. La situation est trop complexe, trop conflictuelle, et donc les membres de l'association envisagent de démissionner collectivement. Face à la situation à laquelle on devait répondre, à savoir qui allait pouvoir effectivement reprendre cette structure, quels volontaires, quels bénévoles étaient susceptibles de pouvoir se mobiliser, la réponse a été très rapide et vite trouvée. Personne ne voulait se mobiliser pour reprendre l'activité. Et donc, le maire de Bayonne, Jean GRENET, a souhaité qu'effectivement, on prenne nos responsabilités, qu'on n'affaiblisse pas le dispositif de 1995 avec quatre structures dans quatre quartiers importants de la ville de Bayonne, et donc qu'effectivement, la structure soit reprise en gestion directe. Cela s'est fait à moyens constants, à personnel constant, sauf pour ceux qui voulaient partir. Pour tous ceux qui ont voulu rester, il y a eu un reclassement et une titularisation sur place. Il faut quand même s'en souvenir. Les personnes qui étaient employées avec un statut de droit privé associatif se sont retrouvées avec une proposition très claire de fonctionnarisation dans une activité qui était identique puisqu'on reprenait très exactement le contrat de projet de l'époque, en y ajoutant, en plus, des moyens très importants en matière de numérique, puisque nous avons créé un espace dédié avec un agent spécialiste de la question et qui est venu apporter au quartier tout un tas de bénéfices, de soutien à la population en matière de fracture numérique.

Donc, je ne peux pas laisser dire que les moyens ont été diminués à cette occasion. Au contraire, ils ont pérennisé la structure et augmenté la capacité d'intervention de la structure.

M. ETCHEGARAY : Merci. C'était un point un peu historique. Maintenant, nous allons répondre à toutes les questions qui ont été posées par les uns et les autres. On commence par Cyril LAIGUILLON et puis Christine MARTIN-DOLHAGARAY suivra.

M. LAGUILLON : Je vais donc parler du présent. Pour répondre sur la Zuper Fête, donc la genèse, la première année du mandat précédent, on avait décidé de faire une fête parce qu'à la grande ZUP, ils avaient tout refait avec l'ANRU. Il y avait une super expo à la grande ZUP et on a voulu la remettre au goût du jour. Donc la première année, c'était avec le l'ESCM on avait monté la Zuper Fête. On avait trouvé ce nom. La seconde année, les associations que vous avez citées ont pris des choses en main et cela a très bien marché. Après les associations ont connu des divergences entre elles et se sont retirées petit à petit. Il n'y a plus que quatre associations maintenant. Il ne faut pas mettre cela sur les financements de la ville. Les financements ont baissé, mais c'était parce qu'il y a deux ans, on a vécu un drame : on a dû annuler la fête et on a gardé le reliquat pour continuer cette fête.

Oui, les choses ont changé. Je pense que maintenant les associations doivent se mettre autour de la table et je pourrais les accompagner pour changer de vision, parce qu'elle n'est peut-être plus en adéquation avec les attentes des habitants du quartier. Pour l'ESCM, j'y étais encore la semaine dernière. Quand je fréquentais anciennement la MVC, je n'ai jamais vu autant de mixité, avec les personnes âgées et les jeunes ; nous étions vraiment ciblés sur les jeunes. Et là, j'ai vu de la cuisine, j'ai vu des jeunes qui faisaient de l'ordinateur, les devoirs. Je crois que les choses changent, mais je crois que l'ESCM est en phase. Alors avec peut-être un peu moins de moyens, mais en tout cas, ils font mieux. Très sincèrement, ils font mieux. Et je tenais à féliciter le directeur et aussi tout le personnel de l'ESCM, parce que moi, j'en suis fier. Je sais que c'est un poumon pour ce quartier. Il ne faut pas les abandonner. Et c'est une fierté pour la ville de Bayonne.

M. ETCHEGARAY : Merci Monsieur LAIGUILLON. Madame MARTIN-DOLHAGAY pour ce qui a été dit sur le Patronnage et l'ALSH vous avez suivi ce dossier, évidemment.

Mme MARTIN-DOLHAGARAY : Je le suis en ce moment de très près. J'entends tout ce que tu dis, Julie. Tu es très au courant du fait, bien entendu. Nous étions ensemble à l'époque,

quand nous allions au conseil d'administration, puisque nous y siégeons ensemble. Je tiens à dire quand même qu'à cette époque, et tu le sais, la gouvernance n'était pas la même et elle n'était pas forcément très ouverte à des changements de gouvernance. Il y avait plusieurs choses, plusieurs sujets. Donc les années ont passé. Madame la Présidente a donc cessé ses fonctions il y a maintenant un an et demi, pas tout à fait deux ans et il y a eu un changement de direction. Ces deux actions concomitantes, à mon sens, ont provoqué et accéléré la crise actuelle qui est multiple.

Au départ, nous avons pensé que c'était essentiellement une crise économique. Pour autant, nous savons qu'il y a une crise de gouvernance très importante et un conflit interne entre les employés. Il y a donc une multitude de difficultés. On n'a pas monté de commission spécifique, mais nous avons un groupe de travail avec tous les partenaires. Vendredi dernier, 14 février, nous avons avec nous la CAF, l'État, le département, Jeunesse et sports autour de la table, avec le directeur et donc la Présidente, qui maintenant est Présidente, puisque la Coprésidente a également démissionné. On a assisté à une cascade de démissions. On vit le feuilleton au jour le jour, il faut être très clair. Nous apprenons au fur et à mesure des choses qui nous avaient été cachées.

Donc notre propos à l'heure actuelle est de préserver au maximum, tu l'as très bien dit Julie, l'accueil des Petits Bayonnais, puisque c'est quand même notre mission première. Nous avons assuré avec le groupe qui travaillait autour de ce sujet vendredi dernier le fait de pouvoir valider l'accueil des Petits Bayonnais sur les vacances de février, c'est-à-dire à partir de lundi prochain. Nous avons l'assurance du directeur qu'il y aura le personnel qualifié et nécessaire pour accueillir les enfants. La jauge a été mise à 120 maximum. Les inscriptions ont été faites jusqu'à aujourd'hui, 19 février, pour les parents. Un courrier a été fait dans ce sens en expliquant bien qu'à l'heure actuelle, il fallait recentrer les moyens financiers. Donc, l'accueil à Brana a été supprimé, mais en moyenne, il faut savoir qu'il y avait huit enfants accueillis. L'accueil à Saint-Esprit a été supprimé également ; il y avait une moyenne de dix enfants accueillis. La structure a fait le choix - et je dis bien la structure a fait le choix - de supprimer ces deux accueils pour pouvoir recentrer leurs moyens financiers sur Arrousets.

Pour autant, cette gouvernance est en pleine mouvance. Je ne peux pas dire autre chose, avec une Présidente que je salue d'ailleurs pour son courage, parce qu'elle est arrivée après une démission l'année dernière très soudaine de la Présidente qui avait été mise en place pour succéder à Madame MOREL. Elle a pris le taureau par les cornes. Elle y passe énormément de temps, avec beaucoup de bénévolat. Donc je la remercie pour son engagement. Pour autant, il faut être très clair : pour l'instant, rien n'est sauvé. Nous travaillons avec eux. La prochaine réunion COPIL est déjà programmée avec tous les partenaires. Des réunions techniques se font au quotidien. Le service financier de la Ville se déplace pour faire le point avec eux. Elles pourront en témoigner ; on en est déjà à un certain nombre de réunions.

Il est vrai que j'ai affirmé aux journalistes que l'on ne peut pas faire d'ingérence dans une association. C'est très compliqué. On a vu comment cela se passait. Tu te rappelles dans les assemblées générales, on était interpellé sur des sujets où j'aurais bien aimé faire bouger les choses avant et toi également à mes côtés. L'état des lieux est fait maintenant. Le Patro est entouré par tous les partenaires officiels, financiers. On travaille tous dans le même sens. À l'heure actuelle, l'objectif est de préserver cet accueil pour les enfants. Il faut savoir aussi que la Ville, de son côté, diversifie les modes d'accueil. Monsieur le maire l'avait annoncé à la réunion du Polo, nous allons créer un accueil de loisirs sans hébergement à l'école Jean Moulin, dans le quartier du Polo. On pourra, dès l'été prochain, y accueillir soixante enfants.

Donc à l'heure actuelle, je crois que le Polo se débat, on peut le dire, dans une situation assez compliquée, mais pour autant, la ville est à ses côtés ; les institutions sont à ses côtés. Donc à l'heure actuelle, je ne veux pas dire que le Polo est mort et surtout pas. Nous avons une Présidente qui s'investit énormément pour sauver la structure. Nous avons un directeur qui paraît un petit peu dépassé, mais que nous aidons du mieux que nous pouvons ; une structure qui enchaîne les arrêts de travail, les grèves. Rien n'est simple. Et j'ai envie de dire, la stratégie

du « Ya qu'à, faut qu'on » ne marche pas. Je crois qu'il faut faire de la dentelle. Il faut être aux côtés de tous ceux qui se battent pour la survie de cette structure. Financièrement, nous la Ville, allons les accompagner.

Le financement va être, si vous le validez, à hauteur de 175 000 euros ; c'est une avance qui leur permettra, dans un premier temps, de fonctionner. Nous avons une cessation de paiement qui a été déclarée au 10 janvier. L'association dispose maintenant d'un délai de 45 jours pour déposer un CERFA auprès du tribunal judiciaire. Ils ont jusqu'au 25 février 2025. Dans ce contexte et afin de geler les créances, un arrêté des comptes au 10 janvier doit être impérativement réalisé. Dès lors, un mandataire judiciaire sera désigné et un plan de redressement financier devra être élaboré pour éviter la liquidation de l'association. C'est bien ce que nous souhaitons : éviter la liquidation de l'association. Elle pourra disposer dans ce cadre d'une période dite d'observation de six mois, renouvelable une fois, pour six mois supplémentaires, pour mettre en œuvre un projet de réhabilitation. Dans ce cadre, nous octroyons la subvention. Pour autant, nous sommes responsables des fonds publics. Donc, nous ne pouvons pas accorder la subvention totale maintenant. Nous attendons de voir. On pourrait nous dire que nous dilapidons les fonds publics ; nous sommes responsables. Donc, le vote qui va être proposé sera de 175 000 euros. Il sera prorogé, bien entendu, si la structure devient et continue de vivre, tout simplement.

À nous d'être efficaces, à eux d'être efficaces également. Que chacun soit solidaire. Il ne s'agit pas de taper dans une fourmilière et de dire : « Il fallait avant », « Ya qu'à, faut qu'on ». C'est trop facile. C'est une situation extrêmement complexe. Il y a beaucoup, beaucoup d'humain. Il n'y aurait que la situation financière, je vous garantis qu'on serait tous très optimistes. Le problème est la situation humaine. Et là, nous l'avons touchée de très, très près, vendredi dernier. Nous avons tous découvert des choses. Nous étions relativement choqués par ce que nous entendions. Donc, quoi vous dire de plus ? Nous les accompagnons ; nous faisons le maximum pour les aider, nous sommes à leurs côtés. Les rendez-vous sont déjà programmés, les rencontres sont programmées et nous allons travailler tous ensemble.

M. ETCHEGARAY : Merci pour ces explications très concrètes. Oui ?

M. ABADIE : Je pensais qu'il y avait une subvention de 300 000 € allouée avec une baisse de 50 000 € par rapport à l'année dernière.

Mme MARTIN-DOLHAGARAY : Bien sûr. Mais là, il y a un premier acompte de 175 000 euros ; c'est ce que je dis, on est bien d'accord.

M. ETCHEGARAY : Nous avons versé le solde de l'année précédente.

Mme MARTIN-DOLHAGARAY : Tout à fait. Et on l'avait versé bien avant.

M. ETCHEGARAY : J'apprécie moyennement le ton employé vis-à-vis de la collectivité que nous sommes. C'est un peu comme si on accusait les soignants d'être responsables de la maladie. Nous, on est autour d'une association malade. Malade. Et on ne se sent pas du tout responsable de la situation dans laquelle on se trouve aujourd'hui. Alors, il y a un ton que je trouve inapproprié, alors même qu'on essaie de faire le maximum, tout en respectant les règles de droit aussi parce qu'une association, c'est comme une entreprise également, elle s'est déclarée en cessation de paiement à défaut de quoi, vous le savez, des poursuites pénales peuvent être engagées lorsqu'on tarde à se déclarer en état de cessation de paiement. Et nous sommes, nous, en train de dire, il faut sauver le malade. Il faut sauver le malade. Et nous ferons tout pour cela. Nous versons le solde de ce qui est dû pour 2024, alors même que la situation financière pourrait nous amener à dire « On ne verse pas le solde ». On ajoute un premier versement de 175 000 euros, c'est l'objet entre autres des décisions que l'on prend

aujourd'hui ; on évoquera cette question tout à l'heure, je sais que tout le monde la votera. Mais on est limite, parce qu'on n'a pas le droit d'intervenir dans le financement d'une entreprise, ou d'une association en l'occurrence, qui ne se trouve pas in bonis. On se retrouve dans des limites que le droit des procédures collectives ne rend pas possibles. Alors, nous faisons le maximum. Croyez bien qu'on ne peut pas faire plus. Vous seriez à notre place, vous auriez des services, et ils n'ont pas besoin de nous le répéter pour qu'on le comprenne, mais des services viendraient vous dire : « Monsieur le maire, Mesdames et Messieurs les Conseillers, Adjoints, etc., on ne peut pas faire plus ». Cela dit, Madame MARTIN-DOLHAGARAY a fait un point très complet ; je l'en remercie parce qu'elle passe un temps fou sur ce sujet ; elle dit que l'humain est au-dessus des questions financières et résume bien notre façon de voir les choses. Il faut sauver l'institution. Cette association joue un rôle extrêmement important. Aujourd'hui, il faut que ce malaise que l'on voit, ce mal-être aussi... Vous le disiez vous-même, Monsieur ABADIE, c'est tout à fait juste. Personne ici n'ignore cette situation et tous souhaitent, évidemment, trouver la meilleure solution possible. Mais on ne le fera pas non plus sans mettre autour de la table les autres partenaires financiers. Pourquoi ? Parce que la CAF, vous le savez comme tout le monde ici, a un rôle extrêmement important et son financement est tout à fait décisif dans ce genre d'affaires. Alors, on est tous dans la même barque, à vouloir apporter du soin à ce malade et croyez bien qu'on le fera avec beaucoup d'attention, et j'espère que nous avons répondu aux questions qui n'étaient pas à l'ordre du jour, mais que vous avez parfaitement le droit de poser à l'occasion du sujet de l'ESCM.

M. ABADIE : C'est une question d'actualité, Monsieur le Maire. C'est une question d'actualité forte. D'ailleurs...

M. ETCHEGARAY : Mais ne faites pas comme si vous aviez une préoccupation supérieure à la nôtre. Écoutez, elle est égale à la nôtre, point final. On continue à travailler, ne vous inquiétez pas. Si vous voulez, on ne va pas passer le Conseil municipal sur ce sujet. On y travaille. Vous nous alertez, on vous écoute. Tout comme on répond à Mme BENSOUSSAN. Et puis, on ne va pas en faire davantage ce soir. Madame DURRUTY ?

Mme DURRUTY : Et c'est d'ailleurs la raison pour laquelle Christine MARTIN-DOLHAGARAY, vous l'avez dit tout à l'heure, a, lors de la commission générale, pris le temps d'exposer la situation, d'évoquer le dossier, parce qu'effectivement, c'est un sujet sur lequel toutes les équipes travaillent ardemment depuis plusieurs semaines.

M. ETCHEGARAY : Merci en tout cas. J'ai compris qu'il n'y avait pas d'opposition sur cette délibération, pas d'abstention ni de vote contre, mais c'est un point d'actualité, comme le dit Monsieur ABADIE. Nous avons répondu aux questions comme on pouvait le faire. Je vous remercie.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

7. Maisons de la Vie Citoyenne - Modification des conventions de mise à disposition de locaux

M. ETCHEGARAY : Nous en arrivons avec Marie-Noëlle LARRÉ à la délibération numéro 7.

Mme LARRÉ : Merci Monsieur le Maire. Il s'agit de modifications des conventions de mise à disposition des locaux MVC centre-ville et Saint-Étienne. Dans le cadre de la municipalisation du Relais de la Petite Enfance, le RPE, à compter du 1er janvier 2025, il est nécessaire de modifier les conventions de mise à disposition de locaux au profit des MVC Centre-Ville et

Saint-Étienne pour permettre à la Ville d'utiliser certains espaces utiles à la mise en œuvre du RPE. Il est demandé au Conseil municipal d'approuver les avenants joints à la note explicative de synthèse et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document ou pièce se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

M. ETCHEGARAY : Merci. Oui, Madame HERRERA.

Mme HERRERA-LANDA : La reprise en gestion directe par la ville du Relais Petite Enfance va permettre de développer de manière plus cohérente, lisible et efficace ce dispositif du schéma directeur de la Petite Enfance destiné aux assistantes maternelles et aux enfants qu'elles accueillent. Nous ne pouvons que nous en féliciter. Dans le préambule de la Convention, vous rappelez que les deux MVC mènent des activités d'intérêt général, consistant à une mission d'animation globale, intergénérationnelle et pluriculturelle de loisirs et d'insertion. Nous souhaitons revenir dans le cadre de cette délibération sur les nombreuses associations avec lesquelles la ville est conventionnée au titre d'activités d'intérêt général qu'elle déploie et dont l'équilibre financier depuis longtemps précaire est à présent totalement alarmant. Citons les principales : MVC Saint-Etienne et Centre-Ville, patronage laïc des Petits Bayonnais, Locomotive, Graines de liberté. Leurs difficultés font l'objet de nombreux articles de presse qui relatent l'engagement des bénévoles et des salariés dans des initiatives de la dernière chance : financement participatif, braderies, etc., avant d'engager des mesures telles que des licenciements, la hausse des tarifs et cotisations, qui iraient à l'encontre de leurs objectifs sociaux d'accessibilité, voire l'arrêt de certaines activités, voire de toutes leurs activités. Ces difficultés que connaissent de nombreuses d'autres associations...

M. ETCHEGARAY : Vous n'avez pas lu l'ordre du jour de la séance ?

Mme HERRERA-LANDA : Oui, oui, tout à fait.

M. ETCHEGARAY : Mais vous prenez la liberté... Écoutez, moi, je... On va passer notre temps... Je suis désolé, je pourrais vous couper la parole, je ne le fais pas. Essayez d'aller rapidement sur un sujet qui n'est pas à l'ordre du jour. Vous pouvez poursuivre.

Mme HERRERA-LANDA : Merci de votre tolérance. Ces difficultés que connaissent de nombreuses autres associations sur le plan national sont liées à des paramètres conjoncturels, l'augmentation des charges de fonctionnement, les revalorisations salariales, la fin des contrats, l'augmentation des frais d'énergie, des produits alimentaires, des transports et de l'assurance. Ces problématiques conjoncturelles ont incontestablement constitué des points de bascule à partir de situations déjà très précaires liées à des causes structurelles : augmentation quantitative et qualitative des besoins sociaux et par là même des activités en direction des différents publics, complexification des gestions administratives et financières, multiplication des interlocuteurs, difficultés financières liées à la baisse des subventions sur les dernières années qui génèrent des tensions entre salariés et bénévoles, liées à un contexte complexe et précaire. Cette liste pourtant longue ne se veut pas exhaustive, mais démontre la complexité de cette problématique et la complexité des solutions à imaginer à Bayonne comme ailleurs. Pour Bayonne, vous avez fait le choix, contrairement à d'autres villes proches qui assurent ces activités en régie, de confier à des associations des activités d'intérêt général, telles que l'accueil des jeunes enfants et adolescents, l'éducation musicale, sa diffusion, la vie des quartiers. Ce choix vous incombe et il nous oblige. Nous regrettons que dès les premiers signaux de difficultés de ces partenaires associatifs, donc dès que ces difficultés sont apparues il y a quelques années, une démarche généralisée et volontaire permettant de proposer un accompagnement adapté, évitant aux bénévoles de se retrouver seuls en première ligne pour gérer les problématiques d'action publique, un rôle d'employeur, de manager associatif allant

bien au-delà de leurs engagements initiaux, n'ait pas été accompagné d'un soutien plus présent. La fermeture de la MVC du Polo en 2023, après bien des difficultés, constitue un symptôme supplémentaire d'un fonctionnement à bout de course, sur lequel nous sommes intervenus à plusieurs reprises en Conseil municipal. Il est à présent non plus urgent, mais vital, de redéfinir et de repréciser, dans le cadre d'un travail conduit avec l'ensemble de ces acteurs associatifs et de leurs autres financeurs, en particulier le Conseil départemental, dont les coupes sombres en matière de subventions a de très fortes conséquences, les modalités de contractualisation entre la ville et ses structures au travers de véritables conventions d'objectifs et de moyens pluriannuels faisant l'état d'un suivi très régulier. On a entendu tout à l'heure que la municipalité découvrait un très grand nombre de choses. Il y en a certaines, on peut imaginer qu'elles ont volontairement été non communiquées.

M. ETCHEGARAY : Vous pensez qu'on vous dit qu'on découvre et que ce n'est pas vrai et qu'on le savait ?

Mme HERRERA-LANDA : Non, non, ce n'est pas du tout ce que j'ai dit. Ce que j'ai dit, c'est qu'un suivi... Non, non, j'étais sur la notion de suivi. Je n'ai pas du tout dit que vous saviez et que vous n'aviez pas dit. On pourra réécouter mes propos ; n'allez pas au-delà dans leur interprétation. En tant qu'association citoyenne, nous faisons nôtres les propos du Conseil économique et social, dans son récent rapport : « Renforcer le financement des associations est une urgence démocratique », que nous compléterons par ceux de Robert SUE, socioéconomiste : « Ce que font les associations est non seulement du service public, mais de la sociabilité et du lien ». Se priver de cela, à l'heure où l'on voit les radicalités et les extrémismes monter de partout, se priver de cela, serait aberrant.

M. ETCHEGARAY : Il y a bien des choses que vous venez de dire, je pourrais dire aussi, et dire qu'on a besoin des structures associatives pour mener nos politiques publiques, c'est une évidence, et dans bien des domaines. Madame DURRUTY ?

Mme DURRUTY : Je souhaiterais intervenir sur la partie du dialogue de gestion que nous avons initié voilà maintenant quatre ans, Monsieur le Maire, et qui fait que depuis tout début janvier, nous avons rencontré vingt-deux associations qui relèvent de tous les champs, qu'ils soient culturels, sportifs, sociaux, parce qu'elles touchent plus de 22 000 euros de subventions. Donc les situations que vous êtes en train de vouloir stigmatiser pour certaines, ne sont pas forcément la réalité, puisqu'à chaque fois, nous passons au moins une heure avec chacune des associations et chacun de mes collègues, bien sûr, en délégation sur la compétence concernée, nous accompagne aussi, de façon à regarder l'activité de l'association, mais aussi et surtout la trajectoire financière.

Ce que je souhaite rappeler à ce stade, c'est qu'en 2020 et en 2021, la Ville de Bayonne, contrairement à beaucoup d'autres communes, a maintenu le niveau de subvention qui était celui versé habituellement hors crise sanitaire, c'est-à-dire trois millions d'euros de subvention en 2020, trois millions d'euros de subvention en 2021, alors que l'on sait que l'activité des dites associations était pour le moins au ralenti et c'était bien évidemment une peine pour chacun et qu'en plus, pour celles qui ont des salariés, elles ont bénéficié d'un certain nombre d'aides de l'État concernant les compensations financières pour les salaires. Donc la réalité est que ces six millions d'euros qui ont été versés en 2020 et 2021 ont permis à beaucoup d'associations de renforcer leurs capitaux propres. Donc toutes les structures que l'on évoque et que vous avez évoquées ont encore aujourd'hui, même si pour certaines, je pense au patronage, l'exercice 2024 est effectivement déficitaire, mais aujourd'hui, il y a encore des capitaux propres dans ces associations, certaines parmi les vingt-deux que nous avons rencontrés, ont encore, il faut le dire, des réserves importantes leur permettant tout simplement de faire face à des événements conjoncturels. Alors la réalité, c'est que pour

certaines, il y a effectivement aussi des problèmes structurels, vous l'avez cité, et que, la réponse de l'augmentation d'une subvention ne permet jamais de résoudre un déficit structurel. Ce qui permet de résoudre et de trouver une trajectoire qui permette à l'association ou à la structure de perdurer, c'est tout simplement une remise à plat de l'ensemble des actions menées, une approche analytique pour celles qui ont des activités très différenciées parce que pour certaines, et là on n'a pas malheureusement pour toutes les associations que l'on a rencontrées une approche analytique des activités proposées et peut-être aussi à des moments donnés la nécessité de recentrer sur un certain nombre d'activités je dirais essentielles et peut-être, parce qu'il y a finalement d'autres associations ou d'autres structures qui permettent, qui apportent, en doublant certaines offres, de se recentrer sur certaines activités. Cela a été le sens de l'ensemble de nos échanges avec toutes ces associations.

Alors, dire que nous découvrons les choses... Pour ma part, d'un point de vue financier, j'ai fait les vingt-deux réunions, Monsieur le Maire, vous le savez. Donc vingt-deux fois 1 h ou 1 h 30, cela commence à faire du temps. On a encore une association qu'on voit demain, d'ailleurs, parce qu'on n'a pas réussi à boucler tout dans les délais. Mais ce que je peux vous dire, c'est que nos services, que ce soit la direction des Sports, que ce soit la direction de la Petite Enfance, suivent très régulièrement ces associations. Donc on ne peut pas dire que la Ville n'est pas au courant de ce qui se passe, y compris d'un point de vue des locaux, parce que je voudrais rappeler à ce stade aussi que la Ville met à disposition des associations de nombreux locaux. Y compris sur le sujet des travaux à réaliser, nos services techniques suivent ces associations et dans le plan d'investissement, d'entretien, d'amélioration de 2025, nous nous sommes engagés, parce que c'est essentiel pour certaines, à essayer de répondre à un certain nombre de besoins d'amélioration, notamment du point de vue énergétique. Je l'ai déjà dit la dernière fois, mais les engagements qui ont été pris lors des réunions auprès de certains seront tenus cette année. J'en fais personnellement mon affaire.

M. ETCHEGARAY : Merci Madame DURRUTY. On va donc mettre aux voix cette délibération numéro 7.

M. ETCHETO : Monsieur le Maire, pardon. Je n'avais pas du tout prévu de dire un mot, mais bon...

M. ETCHEGARAY : Allez-y.

M. ETCHETO : ... puisqu'en fait, ce n'était pas tout à fait le sujet. Il n'y aura pas de problème sur le vote de cette délibération comme sur la précédente, bien entendu. En revanche, les questions qui ont été abordées sont aussi de vraies questions qui, pour le coup, relèvent quand même de l'ordre du jour de ce Conseil, puisque cela relève tout simplement des choix budgétaires de la Ville. Et je crois que le débat que nous allons avoir tout à l'heure nous permettra de l'évoquer, mais je dirais juste un mot là-dessus, qui reprendra certainement ce qui a été dit ici et là. Bien entendu, la baisse sévère des subventions des associations de la ville aujourd'hui est une conséquence des choix budgétaires faits par votre municipalité. On aura l'occasion de les discuter plus en détail. Ce n'est pas le sujet de ces délibérations, mais nous ne les partageons pas du tout, d'autant plus que, cela a été dit, ces associations rendent un service public d'intérêt général. On a évoqué des cas particuliers qui entrent tout à fait dans ce cadre : le patronage laïc des Petits Bayonnais, la MVC du Polo. Il y en a évidemment bien d'autres. Alors il y avait certainement des difficultés propres à certaines structures qui mériteront d'être abordées peut-être de manière propre et singulière, mais il est évident que les baisses de subventions, telles que celles qui ont été évoquées tout à l'heure, ne vont certainement pas rendre la tâche facile à ces structures pour leur survie. Ce sont aussi des éléments historiques, mais quelque part le service public rendu au Bayonnais va se trouver finalement diminué.

M. ETCHEGARAY : Merci. Bien. Nous pourrions aborder ces questions avec le budget tout à l'heure. Vous avez raison de le dire, parce qu'on ne va pas anticiper le sujet budgétaire. Monsieur BOUTONNET.

M. BOUTONNET : Tout à fait. On ne va pas anticiper. Mais je me mords la langue depuis tout à l'heure, donc pour me soulager un peu... J'ai entendu des hérésies en matière d'analyse financière. Tout d'abord, les capitaux propres d'une association existent en cas de pépin. On peut estimer qu'il y en a trop, alors on peut dire cette année que l'on verse moins et ainsi vous avez des capitaux propres qui pourront vous aider à faire face en cas de difficultés de trésorerie ou conjoncturelles effectivement. Le déficit des associations n'est pas conjoncturel, mais structurel. Une entreprise - parce que vous aimez faire ce parallèle - qu'est-ce qu'elle fait face à l'inflation qui est naturelle et qui arrive tous les ans ? L'inflation, c'est tous les ans. Ce n'est pas conjoncturel. Elle peut augmenter subitement ce qui est conjoncturel. Mais après, elle demeure. Donc s'installe un déficit structurel à partir du moment où les recettes ne sont plus en adéquation avec les charges. Que fait une entreprise quand elle fait face à une inflation ? Elle augmente ses recettes, notamment en augmentant ses prix. Quand vos recettes, ce sont des subventions à un tiers, deux tiers, voire plus, à part augmenter les subventions, donc à part à ce que les financeurs acceptent de monter les subventions, il n'y a pas d'autres recettes. Et effectivement, la baisse des subventions contribue dans un effet ciseaux terrible pour les associations, avec d'un côté l'inflation et de l'autre la baisse des subventions ; effet ciseaux qui crée un déficit non pas conjoncturel, mais structurel, qui va certes à un moment pouvoir être absorbé par certaines par leurs capitaux propres, mais ce n'est pas ce qu'on appelle une gestion durable et j'aurai l'occasion d'y revenir tout à l'heure.

M. ETCHEGARAY : Bien, on l'attendra tout à l'heure avec impatience. Alors, nous mettons aux voix cette délibération. Y a-t-il des abstentions ou des votes contre ? J'avais compris qu'il n'y en avait pas. Je vous remercie.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

8. Dispositif Service Civique : renouvellement d'agrément

M. ETCHEGARAY : Madame HARDOUIN, vous allez prendre la parole sur le dispositif service civique. C'est un renouvellement d'agrément.

Mme HARDOUIN-TORRE : Merci Monsieur le Maire. Comme vous le savez, depuis 2019, la Ville a décidé d'internaliser ses services civiques afin de coconstruire des contrats au plus près des besoins des jeunes qui participent à des missions de services civiques au sein de la Ville de trois types : les jeunes qui vont vers leurs pairs, donc les jeunes qui parlent aux jeunes et ceux qui sont dans les écoles et ceux qui sont dans les EHPADs. C'est simplement la demande de renouvellement d'agrément de notre possibilité de continuer à gérer et porter nos services civiques puisque ce contrat, l'agrément, arrive à échéance. Et donc, il est demandé au Conseil municipal d'approuver la demande de renouvellement de celui-ci sur les mêmes bases pour les trois années à venir et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite demande qui permettra d'accueillir une quinzaine de volontaires. Au moins, il n'y aura pas de débat à ce sujet, donc on va pouvoir avancer sur une délibération.

M. ETCHEGARAY : Il n'y a pas de question, pas d'abstention, pas de vote contre ? La délibération est adoptée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

9. Désaffectation de l'ancienne école du Petit Bayonne

M. ETCHEGARAY : Madame MARTIN-DOLHAGARAY, vous allez parler de la désaffectation de l'ancienne école.

Mme MARTIN-DOLHAGARAY : Merci Monsieur le Maire. Chers collègues, dans le cadre du projet de restructuration et d'extension du musée Bonnat-Helleu, l'école du Petit Bayonne a été relogée à l'angle de la rue RAVIGNAN et de la rue Frédéric BASTIAT pour former le groupe scolaire Simone VEIL. La parcelle libérée pour l'extension du musée n'étant plus affectée aux services publics de l'éducation, il est donc demandé au Conseil municipal de prononcer sa désaffectation.

M. ETCHEGARAY : Démarche purement administrative dont on pourrait se demander pourquoi elle n'a pas été faite plus tôt. Vous avez le droit de poser la question et je vous répondrai, je ne sais pas. Il n'est pas trop tard. Y a-t-il des abstentions ou des votes contre ? Il n'y en a pas. La délibération est adoptée. Je vous remercie.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

10. Attribution des bourses municipales d'enseignement supérieur au titre de l'année universitaire 2024/2025 - Dossiers complémentaires

M. ETCHEGARAY : Rapport 10, Christine MARTIN-DOLHAGARAY.

Mme MARTIN-DOLHAGARAY : Il s'agit de l'attribution des bourses municipales d'enseignement supérieur au titre de l'année universitaire 2024-2025. Il s'agit de dossiers complémentaires. Nous avons déjà eu la même délibération l'année dernière à cette époque. Ce sont des dossiers qui ont été bloqués, puisqu'arrivés sur une boîte mail qui était saturée. Nous avons déjà eu le cas. Donc, en prenant la référence de la date du mail, nous avons appliqué ce que nous avons décidé en commission, à savoir accepter les dossiers jusqu'à la fin de l'année civile. Donc ces dossiers correspondaient bien à cet état de fait.

En complément des bourses attribuées par délibération du 12 décembre 2024, il est demandé au Conseil municipal d'approuver l'attribution de trois bourses municipales d'enseignement supérieur supplémentaires au titre de l'année universitaire 2024-2025 aux personnes mentionnées sur la liste annexée à la note explicative de synthèse, pour un montant total de 600 euros, portant l'enveloppe dédiée à ce dispositif à 51 123 euros.

M. ETCHEGARAY : Très bien. Je vous remercie. Pas d'abstention ni de votre contre ? La délibération est adoptée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

ENVIRONNEMENT ET ESPACES NATURELS

11. Adoption d'une politique tarifaire pour les animations du Muséum d'histoire naturelle

M. ETCHEGARAY : Lionel SÉVILLA, vous présentez le rapport qui suit où il s'agit d'adopter une politique tarifaire pour les animations du Muséum d'histoire naturelle.

M. SÉVILLA : Merci Monsieur le Maire. Chers collègues, il s'agit d'une délibération sur l'adoption d'une politique tarifaire pour les animations du Muséum d'histoire naturelle. Dans le cadre de la redynamisation du Muséum d'histoire naturelle de Bayonne, et en alignement avec les missions définies pour les Musées de France, la revalorisation du service des publics constitue l'un des grands axes stratégiques pour l'année 2025. Il est demandé au Conseil municipal d'approuver la stratégie de revalorisation du service des publics du Muséum d'histoire naturelle de Bayonne et d'adopter la nouvelle politique tarifaire pour les animations, ainsi que les grilles proposées dans la note explicative de synthèse.

M. ETCHEGARAY : Merci. Pas d'abstention ni de votre contre ? La délibération est adoptée.
ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

ESPACES PUBLICS ET CADRE DE VIE

12. Requalification du parking de la place des Basques - Convention de financement de l'aménagement de la gare routière par le Syndicat des Mobilités Pays Basque Adour

M. ETCHEGARAY : Loïc CORRÉGÉ, vous avez le rapport 12 pour la requalification du parking de la place des Basques.

M. CORRÉGÉ : Merci Monsieur le Maire. C'est une convention de financement de l'aménagement de la gare routière par le Syndicat des mobilités Pays Basque Adour dans le cadre de la requalification du parking de la place des Basques. Depuis la mise en place du nouveau réseau de bus le 6 janvier 2025, le nombre de terminus du réseau Txik Txak sur le parking de la Place des Basques a diminué et ceux du réseau régional ont été transférés sur le parvis de la gare ferroviaire. De tels changements libèrent des espaces sur le parking de la Place des Basques et permettent sa reconfiguration, tant pour les espaces dédiés au stationnement des véhicules que pour ceux dédiés aux cars. Compte tenu de l'imbrication des espaces à aménager et de la coordination nécessaire des différents travaux d'aménagement, la nouvelle gare routière sera mise en œuvre pour le compte du syndicat des mobilités Pays Basque Adour dans le cadre du chantier de requalification du parking de la Place des Basques sous maîtrise d'ouvrage de la Ville de Bayonne. Aussi, selon les modalités détaillées en note explicative de synthèse, il est demandé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention à intervenir avec le Syndicat des mobilités Pays Basque Adour.

M. ETCHEGARAY : Merci. Sur ce rapport que je mets aux voix, y a-t-il des abstentions ou des votes contre ? Il n'y en a pas. La délibération est adoptée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

13. Sécurité et Prévention - Lutte contre les inondations - Dispositif de subventionnement pour acquisition de batardeaux

M. ETCHEGARAY : Le rapport suivant concerne la sécurité-prévention. Il est présenté par Monsieur ARCOUET.

M. ARCOUET : Le dispositif de subvention pour l'acquisition de batardeaux, approuvé par délibération les 10 février 2022, 20 juillet 2023 et 30 mai 2024, arrivera à échéance le

31 décembre de cette année 2025. Au vu des précisions apportées en note explicative de synthèse, il est demandé au Conseil municipal d'approuver par prorogation ce dispositif pour une durée de deux ans supplémentaires, à compter du 1er janvier 2026 et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes mesures nécessaires à sa mise en œuvre.

M. ETCHEGARAY : Merci. Monsieur ESTEBAN ?

M. ESTEBAN : Je vous remercie, Monsieur le Maire. Évidemment, je voterai cette délibération. Je pense que tout le monde le fera ici, cela ne pose pas de soucis particuliers. Simplement, nous sommes constamment dans une formule de pansement sur une plaie ouverte, continue et de plus en plus fréquente : celle des inondations du centre-ville. A-t-on une étude hydrographique de l'évolution de ces inondations, une réflexion sur la protection des rives, en particulier Petit Bayonne et l'autre berge également ? Quand je parle de protection, c'est la protection du lit, protection des ponts également. Pont Pannecau plus particulièrement. Il y a les choses que l'on voit et les choses que l'on ne voit pas, et peut-être, dans le cadre d'une étude hydrographique, avoir une vraie réflexion sur l'artificialisation en amont de l'Adour (Mouguerre, Saint-Pierre d'Irube). Nous participons nous-mêmes activement à cette artificialisation ou d'autres secteurs. On peut voter évidemment ce type de subventions et d'aides chaque année, mais jusqu'à quand ? Il me semble que le problème est beaucoup plus grave et ne peut pas se limiter à une question de batardeaux. Merci.

M. ETCHEGARAY : Alors certes, un cataplasme sur une jambe de bois, c'est ainsi que vous résumez cette délibération. D'abord l'objet, c'est de venir en aide aux personnes qui sont propriétaires dans les rez-de-chaussée de ces immeubles qui sont rive droite et rive gauche de la Nive. On les connaît parfaitement ici ; on sait exactement où sont ces points bas et où l'inondabilité est la plus importante. Il est vrai que les dernières crues, comprises dans le rapport 14, 19, 21, 24, ont montré, malgré tout, qu'elles sont souvent la conséquence d'une conjonction entre le coefficient de marée - je dis des choses que tout le monde sait, mais bon - et le fait que des amas de pluie particulièrement importants se sont abattus sur les montagnes, et ont finalement été pris principalement par la Nive qui passe évidemment, comme chacun le sait, au cœur du Petit Bayonne.

Nous avons ici d'abord la responsabilité de l'État. C'est l'État qui met en place les PPRI, chacun le sait, Plan de prévention des risques d'inondation. Il faut dire que dans ce domaine, les études que nous espérons, que nous attendons de la part de l'État dans ce domaine n'arrivent pas, sachant que les études sont financées par l'État. Alors, vous avez ensuite la responsabilité ou la compétence plutôt de la Communauté d'agglomération, au titre du GEMAPI. Un PAPI, vous savez de quoi il s'agit, concerne la Nive, cette partie de Bayonne et tout le secteur. La Communauté d'agglomération a cette responsabilité. On soigne les plaies, c'est un peu ce que vous avez l'air de dire ; on fait de la prévention, parce qu'en réalité, on est ici plutôt pour prévenir. Et si on est si souvent à revenir sur ce sujet ici, c'est qu'on a constaté que malgré les demandes réitérées que l'on fait, les informations que l'on formule auprès de nos concitoyens propriétaires de rez-de-chaussée, on a constaté aujourd'hui qu'à chaque crue, on a encore des pas de porte qui ne sont pas dotés de ces batardeaux, dont personne ne conteste l'efficacité.

Les financer à 50 % est l'objet de la délibération ; c'est bien évidemment important ; on l'a déjà fait précédemment, on y revient encore à nouveau. Il faut dire que lorsqu'on a fait, il y a quelques jours, une réunion de commerçants au Grand Salon, un des commerçants d'un commerce de rez-de-chaussée, est venu dire : « Qu'est-ce que l'on peut faire ? ». J'ai dit : « Écoutez Monsieur, il faut un batardeau. Il m'a dit : « Oui, mais je ne suis là que depuis quelques mois ». Et on a constaté une rotation assez importante. Je l'avais déjà constaté, parce qu'à la précédente inondation, donc celle de 2021, chaque fois qu'il y a une inondation, on passe avec nos services pour voir les propriétaires pour prendre la mesure de la situation,

et on en a pas mal, pas tous, mais pas mal, qui nous disent : « Je ne suis là que depuis six mois, huit mois, dix mois et le cédant du fonds de commerce ne nous avait rien dit ». Ils ne disent pas que l'on est responsable de cette situation. On essaie au maximum d'apporter une réponse à ces personnes. Ce que j'espère, c'est que - ce n'est pas forcément son rôle - mais que la presse se fera l'écho auprès de la population de cela. Cela dit, nos services de la police municipale vont se déplacer, comme ils le font d'ailleurs à chaque crue, mais là, à titre de prévention, pour dire : « Écoutez, prenez, saisissez l'occasion de cela ». Alors, il fallait redélibérer parce que le dispositif avait pris fin. Donc on redélibère aujourd'hui sur ce sujet. Madame LIOUSSE et ensuite Lionel SÉVILLA.

Mme LIOUSSE : Non, c'est plutôt une demande de ma part, parce que cela correspond finalement à la fiche 16 du plan d'action, dont on disait la dernière fois que les travaux n'avaient pas commencé. La fiche 16 est le plan d'action sur le développement durable : « Identifier et mettre en place des solutions pour mieux anticiper et surmonter les crises ». Si vous avez monté une commission qui réfléchit à ces projections hydrographiques ou autres, climatiques, etc., je pense que les oppositions doivent être intéressées à y participer, parce que c'est quand même la construction de la ville de demain. Merci.

M. ETCHEGARAY : On répond, oui, bien volontiers, venez...

Mme HARDOUIN-TORRE : Mais pour le moment, il n'y a rien de monté surtout. Il faut discuter de tout cela, bien évidemment.

M. ETCHEGARAY : Lionel SÉVILLA.

M. SÉVILLA : Effectivement, aujourd'hui, on n'a pas mis en place de commission spécifique, puisque l'État nous doit un certain document structurant, notamment pour les entrées de villes, puisqu'on a l'Adour et la Nive qui potentiellement peuvent déborder. L'agglomération travaille sur un gros dossier également pour suivre les flux de Nive. Et nous travaillons aussi sur l'aménagement des Barthes, puisque la Plaine d'Ansot, depuis plus d'une vingtaine d'années, la Ville préserve ce territoire, continue d'aménager ces espaces...

M. ETCHEGARAY : Et achète les terrains chaque fois que l'occasion se présente.

M. SÉVILLA : Et on continue effectivement à avoir une maîtrise foncière dans ce secteur. Elle travaille avec les communes voisines, notamment aussi sur l'Adour et sur la Nive, pour continuer à préserver ces espaces d'expansion de crues. Et puis, vous l'avez évoqué, Monsieur le Maire, les services, dès l'instant où il y a une crue, font le tour de la ville, avec les services de l'agglomération, pour conserver cette mémoire d'inondation, de niveau de crue, qui est essentielle pour la gestion de la ville et pour prévoir ces phénomènes de montée d'eau. Donc, malgré une commission qui n'a pas encore pu être constituée, parce qu'on attend certains documents structurants, on continue à travailler et à avancer autour de ces sujets.

M. ETCHEGARAY : Très bien. Retenons cette proposition de Madame LIOUSSE de vous retrouver sur ce sujet. Ce serait une très bonne chose.

Je mets aux voix. Pas d'abstention ni de vote contre ? La délibération est adoptée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

FÊTES TRADITIONNELLES

14. Commission extramunicipale des Fêtes - Modification de la composition

M. ETCHEGARAY : Monsieur UGALDE, vous présentez le rapport 14.

M. UGALDE : Oui, en l'occurrence, c'est pour la commission extramunicipale des Fêtes et sa modification de composition dans le cadre d'une démarche d'intégration des jeunes à la commission. Le bureau d'information jeunesse a lancé un appel à la candidature pour intégrer au groupe de travail Animation des lycéens bayonnais âgés de 15 à 18 ans. Il est donc demandé au Conseil municipal d'approuver, la nomination des six lycéens ayant répondu, à laquelle s'ajoute une personne responsable du local des chars, en l'occurrence M. Marcel SUHY, dont les mérites ne sont pas à démontrer ici.

M. ETCHEGARAY : Alors, Monsieur UGALDE, que je me souviens, il y avait six personnes, et c'est dans le rapport, qui sont concernées, et une septième s'est ajoutée, Monsieur Mayric LI-VIGNI-CASTRO je crois. Il faut le dire en séance, parce qu'il n'est pas dans le rapport. Donc, on ajoute une septième personne aux six qui se trouvent dans le rapport que vous avez reçu. Monsieur Mayric LI-VIGNI-CASTRO, né en 2009, donc jeune lycéen du lycée Villa Pia.

M. UGALDE : Il s'est manifesté avec quelques jours de retard, mais on n'a pas voulu jouer le formalisme bête et méchant vis-à-vis de ce type de démarche.

M. ETCHEGARAY : Donc on l'ajoute en séance, Monsieur UGALDE, par rapport au rapport. Y a-t-il des... Oui, Madame HERRERA ?

Mme HERRERA LANDA : Vingt-six personnalités qualifiées, dix-sept conseillers municipaux, un Président, un Président de droit, un Vice-président, trois représentants des associations, deux des professionnels, donc bars et restaurants, et à présent sept jeunes soit un total record de cinquante-huit personnes pour une commission dont le nombre de participants contraste singulièrement avec celui des activités : réunions à fréquence très aléatoire, absence de calendrier prédéfini, malgré des demandes répétées, restées sans réponse, ordre du jour non respecté, compte rendu inexistant, responsabilité non identifiée, absence de transparence sur les modes et lieux de décision, mais toujours hors commission, réunions parallèles, avec pour conséquence un taux d'absentéisme record. La commission extramunicipale des fêtes n'est pas vraiment une fête. Alors, souhaitons malgré tout la bienvenue aux sept jeunes lycéens qui la rejoignent.

M. ETCHEGARAY : Vous ne leur donnez pas envie de venir ! Gardons l'optimisme, s'il vous plaît Madame, restons optimistes.

Mme HERRERA LANDA : D'abord, la première chose, c'est que vous m'avez coupé la parole. Je n'avais pas terminé. Donc j'étais en train de dire que je souhaitais bienvenue aux sept jeunes lycéens qui la rejoignent ainsi qu'à Monsieur SUHY, tout en regrettant qu'un sérieux toilettage de son fonctionnement n'ait pas été opéré avant leur arrivée, car je pense qu'effectivement, les dysfonctionnements que je viens d'évoquer ne sont pas le meilleur moyen d'assurer un accueil bienveillant et de donner une bonne image aux jeunes du fonctionnement d'une commission extramunicipale des fêtes.

M. ETCHEGARAY : Monsieur BOUTONNET.

M. BOUTONNET : Monsieur le Maire, chers collègues, je suis à la fois très content qu'il y ait sept jeunes qui arrivent à la commission, mais je trouve dommage que ce soit que des lycéens, parce que je pense que la jeunesse ce n'est pas que les lycéens ; ce sont déjà des jeunes qui arrêtent avant, des gens qui ont des formations professionnelles, des gens qui sont un tout petit peu plus vieux, qui sont par exemple étudiants. Et c'est dommage. Je vous avais exprimé cette opinion à l'époque. Alors je sais que c'est une proposition qui vient du collectif 2032. J'en ai parlé avec eux également.

M. ETCHEGARAY : Récemment, vous en avez parlé ?

M. BOUTONNET : Il y a quelques semaines, oui. J'ai exprimé mon opinion. Je pense qu'en tant qu'élus, c'est encore un de mes droits. Et tout simplement pour vous dire que je pense que c'est très bien qu'il y ait de la jeunesse et des lycéens. C'est dommage qu'il n'y ait que des lycéens. Je pense que la jeunesse, c'est beaucoup plus que cela. Ma crainte sous-jacente est que je ne voudrais pas que ce soient des jeunes qu'on place là et puis qu'ils soient noyés. Je suis assez d'accord avec Sophie sur le fonctionnement de la commission. Il ne faudrait pas qu'ils soient noyés dans une commission où ils viendront. J'espère qu'ils seront assidus et que cela leur plaira, mais que leur parole ne soit pas perdue. Quelles seront les suites données à leur position ? Quelle sera la manière dont on les fera s'exprimer ? Je vous rappelle avoir proposé une consultation de la jeunesse un peu plus large, dont la faisabilité technique avait été regardée, d'aller faire une consultation via le BIJ de la jeunesse bayonnaise, de leur perception des fêtes de Bayonne, pour avoir vraiment un portrait, une vision, la vision de la jeunesse, des jeunes d'ailleurs, sur les fêtes de Bayonne. Je crois que ce n'est pas exclusif l'un de l'autre et je pense que ce serait un vrai plus dans le travail qui sera fait, maintenant plutôt au prochain mandat, sur les fêtes de Bayonne et la place des jeunes dans les fêtes de Bayonne.

M. ETCHEGARAY : Laurence HARDOUIN va intervenir, puis Yves UGALDE.

Mme HARDOUIN-TORRE : Brièvement, parce que j'ai vu les jeunes vendredi dernier ; on avait notre commission Prévention et environnement des fêtes. Donc, nous avons accueilli ces six jeunes. Il y avait aussi Déborah qui était présente et Sophie en tant qu'élue. Tu étais là aussi, Christian, et Jérôme. Juste te dire, Étienne, d'abord que n'as-tu pas fait tant que tu avais la charge de cette recherche de jeunes ? La preuve en est, je pense que le maire t'avait mandaté pour t'occuper... Non, non, mais parce que cela devient insupportable. D'abord, je vais parler et puis si tu veux, peut-être que tu auras la parole après, mais stop. Parce que les procès en sorcellerie, là, depuis le début de la soirée, cela devient insupportable. Il ne faut pas prendre ces jeunes pour des idiots sous prétexte qu'ils sont au lycée et que leur parole ne serait pas prise en compte. Non, mais tu me laisses finir ? Je ne t'ai pas coupé. Que leurs paroles ne seraient pas prises en compte, qu'ils seraient étouffés au milieu de tous ces membres adultes qui ne les écouteront pas. Il faut arrêter. Ils ont démarré avec nous la semaine dernière. D'ailleurs, Françoise BRAU-BOIRIE était assise à côté d'eux. Je peux t'assurer qu'ils ont des idées. Ils savent les exprimer. Ils ont très bien compris qu'ils n'étaient pas là pour faire de la figuration. Sur certains sujets, ils ont déjà émis d'ailleurs des opinions qui ne sont absolument pas les nôtres et c'est très intéressant de voir que l'on peut avancer. Donc oui, nous avons des lycéens pour cette première mouture de jeunes au sein de la commission extramunicipale des fêtes. Mais je crois qu'il ne faut pas commencer à regarder les choses en disant que cela ne va pas marcher. Non, mais c'est systématique. Quelles que soient les propositions, de toute façon, il y a critique et il y a matière à systématiquement les dénigrer. Laissons-leur leur place, parce qu'effectivement, il faut leur laisser leur place. Si on commence à dire : « Oui, de toute façon, cela ne servira pas à grand-chose, cela ne les

motivera pas non plus de venir ». Nous, on est ravis de les intégrer et leur parole sera prise en compte, au même titre que tous ceux qui viennent. Parce qu'une fois de plus, on parle d'absentéisme. Il faut aussi se poser la question de savoir pourquoi les gens ne viennent pas. Peut-être aussi parce que c'est facile de dire « Je veux m'investir », c'est beaucoup moins facile de durer dans l'investissement. Ce n'est pas systématiquement la faute des commissions. C'est aussi que certaines personnes n'ont pas envie, comme sur leur mandat électif, d'aller plus loin dans leur investissement.

M. ETCHEGARAY : Merci. Alors, Yves UGALDE, mais vous pouvez intervenir à nouveau, Monsieur... Ne vous inquiétez pas, mais Yves UGALDE, quand même, co-Président de cette commission.

M. UGALDE : Je pense que Laurent a effectivement touché du doigt les vrais sujets, donc je ne vais pas m'appesantir. Ce que je voudrais souligner simplement, c'est qu'effectivement, on est dans une phase un peu complexe, mais Sophie l'a parfaitement compris. Elle fait semblant peut-être de ne pas trop saisir la phase de mutation dans laquelle on se trouve. Mais pourquoi ne pas l'assumer ? Il y a aujourd'hui incontestablement autour des fêtes de Bayonne des enjeux qui changent. Et par conséquent, la vision classique, qui d'ailleurs ne manque pas de respectabilité quand on voit la composition de la commission par ailleurs, cette vision classique de la commission des Fêtes, à mon avis, effectivement, suppose qu'elle soit aujourd'hui questionnée. Et toute la difficulté, si on veut bien respecter l'héritage des Fêtes, parce que moi je suis de ceux qui pensent qu'il faut aussi penser à d'où on vient avant de réinventer les choses, toute la difficulté, et nous sommes plongés dedans avec beaucoup de respect, je le répète, pour ceux qui ont travaillé et pour ceux qui sont susceptibles de venir nous voir, c'est effectivement de négocier au mieux cette période que l'on peut considérer comme une négociation de virage entre, soyons précis, la commission des Fêtes et, par exemple, les contributions du collectif qui, par ailleurs, viennent aussi enrichir le débat autour des Fêtes de Bayonne. Je ne dis pas que cela complexifie complètement la situation ; je dis simplement que c'est un élément nouveau qu'il faut faire entrer dans les têtes et voir comment tout cela peut s'articuler dans les prochains mois. Donc on travaille effectivement dans ce que l'on peut considérer comme un virage concernant les Fêtes de Bayonne avec tous ces éléments un peu novateurs.

Deuxième élément important qui supposera qu'effectivement on parle de la façon dont on peut trouver un rôle dans la commission des Fêtes : on ne va pas le nier ici, puisqu'on est plongé dans les dossiers, les Fêtes de Bayonne sont devenues infiniment plus techniques plus techniques qu'elles ne l'étaient il y a une trentaine d'années. Je ne vais pas faire sourire ici, mais quand je suis entré à la commission des Fêtes, on y parlait de feux d'artifice et de choses très sympathiques, mais on n'était pas du tout sur des enjeux, y compris de sécurité ou de lien social ou de problèmes sexistes et autres qui aujourd'hui posent des problèmes, interrogent sur le plan sociétal aussi. Et les Fêtes de Bayonne, c'est quoi ? C'est un miroir de tout ce qu'on est en train de se dire. Et faire semblant, je dis faire semblant parce que vous êtes suffisamment pénétrés de tout ce que je suis en train de dire pour ne pas le maîtriser ; faire semblant de penser que la commission des Fêtes d'aujourd'hui est simplement dans une phase d'absentéisme un peu inexplicable ou inexpliquée. Il y a surtout le fait qu'à mon avis, il faudra recontextualiser les rôles de chacun et qu'aujourd'hui, être membre de la commission des Fêtes, ce n'est pas être le membre un peu notable, sympathique et légèrement impliqué qu'il était il y a quelques années. On peut se dire les choses telles qu'elles sont. Là-dessus, il y a un vrai sujet. Je te l'accorde Sophie, il faut l'aborder aujourd'hui et je ne vais pas nier l'évidence. Je dis simplement qu'on est dans une phase où tous ces questionnements sont posés.

Les six ou sept lycéens ne sont pas tombés par la cheminée. C'est le résultat aussi d'une réflexion. Sylvie Mailhanguet s'est beaucoup impliquée. Je veux la saluer, parce qu'elle a

beaucoup attendu que l'on réponde à sa question sur l'entrée des lycéens dans cette commission des Fêtes et nous avons estimé que le temps était venu de répondre aussi à ce questionnement. Rien n'est parfait. Je comprends ce que dit Étienne sur la sociologie qui n'est pas totalement représentative. J'en suis conscient. Mais on a commencé par les lycéens. Et je répète pour terminer quand même que la commission des Fêtes n'est pas non plus une commission totalement et démocratiquement locale de représentativité. La commission des Fêtes est aussi jusqu'à preuve du contraire, des manches qui se relèvent et des bénévoles, des énergies au profit d'un objectif commun que sont les Fêtes de Bayonne. Je veux le dire ici parce que tu évoquais tout à l'heure la vision des Fêtes de Bayonne, tout cela est intéressant ; on peut faire des colloques jusqu'à demain matin, mais la réalité est que les Fêtes de Bayonne, c'est du pratique et qu'aujourd'hui on a besoin de mains fortes. Et j'ai vu à travers ces six ou sept jeunes l'envie d'entrer dans la mêlée et de contribuer d'une façon ou d'une autre à l'action de la commission des Fêtes.

M. ETCHEGARAY : Merci Monsieur UGALDE. Quelques mots ?

M. BOUTONNET : Rapidement. Déjà, il n'y a pas de procès de chasse aux sorcières. Je pensais plutôt justement avoir un propos qui d'abord saluait l'avancée et qui disait que c'est dommage qu'elle ne soit pas allée sur un axe un peu plus représentatif. En cela, je souscris à ce qu'a dit Yves jusqu'à l'avant-dernière phrase, mais il y a, je pense, une marge de progression et ce n'est pas une honte de le dire. J'avais exprimé ces opinions à l'époque. On m'a averti deux jours avant qu'il y avait une nouvelle réunion avec le collectif, à laquelle je n'avais pas été convié. J'avais dû m'organiser. Le Président de la commission m'appelle, me dit « On ne peut pas modifier la composition facilement ». Et puis finalement, j'apprends en direct live que si. En tout cas, il y a eu des propositions formulées de ma part. Parce que le travail d'un élu est aussi de repenser les propositions qu'on lui formule, je pense. En tout cas, j'en ai fait d'autres là, et je suis d'accord encore une fois qu'il faut des bras, mais cela n'exclut pas les colloques interminables qu'on sait faire dans d'autres domaines. Donc, je pense que ce n'est pas exclusif l'un de l'autre et je souscris sur la marge de progression et sur le fait que ce n'est pas facile. C'est pour cela que j'avais compris, à la réunion qu'on avait faite, qu'on allait prendre le temps de faire les choses. Bon, c'est devenu urgent tout d'un coup, c'est mieux que rien. Maintenant, je dis que je proposais de le faire un peu différemment et d'y ajouter surtout une consultation de la jeunesse.

M. ETCHEGARAY : En plus, on va voter à l'unanimité.

Mme HERRERA LANDA : Est-ce que j'ai droit à deux phrases ? La première phrase, c'est qu'en décembre 2020, pour l'installation de la nouvelle commission extramunicipale des Fêtes, j'ai relu le compte rendu, parce que celui-là, on l'avait eu. Depuis, on n'en a plus eu, mais celui-là, je l'ai gardé. Il avait été demandé et il avait été dit qu'il y aurait des groupes de travail. C'était une demande assez unanime pour réfléchir justement à l'évolution de la gouvernance des Fêtes ou de leur organisation, à partir de groupes de travail qui réuniraient... Alors il ne s'agit pas des groupes de travail qui ont été mis en place, il s'agit de groupes de travail dédiés. Je l'ai retrouvé, c'était prévu, on était en décembre 2020. C'est la première phrase. La deuxième est que l'arrivée de ces jeunes n'était pas à l'ordre du jour. Donc on aurait pu aussi, quelque part, solliciter un groupe ad hoc qui était volontaire pour étudier la manière de, non pas sélectionner, mais peut-être un tirage au sort. Je n'en sais rien. Il y a des jeunes responsables associatifs qui s'impliquent beaucoup à Bayonne déjà, etc. Soit, une décision a été prise. En revanche, on a découvert que des jeunes rentraient à la commission municipale quand on est arrivés en réunion. Ce n'était pas à l'ordre du jour. Ensuite, ils ont participé à une réunion alors qu'on n'avait pas voté. C'est vraiment anecdotique, mais on aurait pu, là

aussi, avoir un petit exercice d'échange avant. Comme vient de le proposer Étienne, on aurait pu croiser plusieurs points de vue. Je vous remercie.

M. ETCHEGARAY : Bien. Nous votons. Abstentions ? Une abstention. Vote contre ? La délibération est adoptée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

Abstention : 1, M. ABADIE.

15. Édition 2025 du corso des fêtes de Bayonne

M. ETCHEGARAY : Monsieur UGALDE, parlez-nous du corso des Fêtes de Bayonne. Ce n'est pas un petit sujet pour ceux qui...

M. UGALDE : Une fois de plus, il y a le fait de siéger dans une commission et puis il y a le fait de s'impliquer des mois durant par exemple dans un hangar pour préparer un char du corso lumineux. J'avoue être encore sensible à ce type d'engagement et cela ne se voit pas concrètement dans une commission quelques jours après. Là on l'est donc face à ce corso des Fêtes de Bayonne. Donc je me permets de rappeler que l'une des vigies, au bon sens du terme, est Marcel SUHY. C'est la raison pour laquelle, au risque d'être un peu répétitif, on va aussi l'intégrer dans la commission des Fêtes. Il est à l'autre bout de la pyramide des âges et je sais ce que le corso lui doit en termes d'heures et d'heures consacrées.

Il est demandé au Conseil municipal de retenir la candidature des neuf associations désignées dans la note explicative de synthèse et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions nécessaires à la préparation des courses des Fêtes de Bayonne 2025. Par ailleurs, il est demandé au Conseil municipal d'approuver le versement à chacun des réalisateurs d'une subvention pour la confection des chars de 4 000 euros, à laquelle se rajoutent les sommes de 800, 500 et 200 euros attribués aux chars classés respectivement 1er, 2e et 3^e. On connaît la formule.

M. ETCHEGARAY : Merci. Pas d'abstention ni de vote contre ? Adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

Non-participation au vote : 1, M. SUSPERREGUI.

FINANCES

M. ETCHEGARAY : Nous voilà arrivés au moment de la présentation du budget principal et du budget primitif. Alors, avant de donner la parole, je serai très bref, Madame DURRUTY ; vous allez présenter l'essentiel.

Il y a à peu près quatre semaines, nous étions ici pour débattre des OB, comme il se doit, avant que ce budget vous soit présenté. Ce débat a permis, d'ailleurs, lorsqu'on l'a eu ici, à présenter la trajectoire financière de la collectivité sur quatre à cinq ans à venir. Ce n'est pas une obligation. On s'y astreint, car cette pluriannualité, que vous appelez de vos vœux, qu'on trouve tout à fait normale aussi, doit être présentée.

Le budget qui va vous être présenté concilie prudence nécessaire face aux incertitudes. Alors, bien sûr, vous y trouverez l'ambition qui est la nôtre de poursuivre les politiques publiques au bénéfice de nos concitoyens, mais vous y verrez aussi que nous sommes dans une attitude particulièrement prudentielle. Me direz-vous, après tout, le budget a été voté. L'effort qui était demandé aux collectivités territoriales, qui devait être de plus de 5 milliards d'euros, revient à 2,2 milliards d'euros. Vous le savez comme moi, ceci à la suite d'interventions et de lobbyings extrêmement importants, parlementaires en particulier. Pour autant, on ne sait toujours pas ce que sera la conséquence concrète pour nous, collectivités, et je disais la même chose à la

communauté d'agglomération il y a quelques jours, et c'est la même chose pour notre ville de Bayonne, sachant que pendant que l'État peut faire filer le déficit, certains le diront sans doute tout à l'heure, nous avons, nous, l'obligation de voter des budgets en équilibre. On a ici, entre ce que fait l'État et ses comptes sociaux, une multiplication quasiment par trois sur quinze ans de ce qu'a été effectivement l'aggravation de la situation, en particulier du déficit public. On demande à la fiscalité locale, vous le savez, de participer au financement de ce déficit, dans la proportion que je viens de dire, qui est moins pire que celle qui avait été initialement envisagée, mais qui est encore relativement importante, au point que nous sommes, et c'est le mot qu'il faut retenir, dans une posture prudentielle. Pas seulement parce qu'il nous faudra participer à ce financement et que, chaque mois, on viendra ponctionner sur nos ressources, nos ressources fiscales, l'argent nécessaire pour participer au financement du déficit public, mais aussi parce qu'on charge la barque par la participation à la caisse de retraite des collectivités territoriales dans une proportion telle que le prélèvement, finalement, sur nos recettes, est de près de 3 millions d'euros dans ce budget 2025. Même s'il n'est question que de financer à une hauteur qui n'est pas la même le déficit public de l'État, nous sommes, nous, à devoir trouver cette année exceptionnellement 3 millions d'euros. C'est assez surprenant, parce qu'on pourrait nous dire, après tout, il y a de bonnes nouvelles qui nous arrivent de Paris. Les parlementaires nous écrivent, pour nous dire : « La situation n'est pas aussi grave que celle que vous pouviez craindre ; regardez, nous sommes intervenus ». Et c'est vrai, les parlementaires interviennent ; merci aux sénateurs et aux députés de faire ce travail ; on les y a invités, ils ont mouillé la chemise et c'est parfait. Mais quand on regarde l'article 64 de la loi de Finances, telle qu'elle a été votée, on ne dit pas à quelle hauteur nous serons ponctionnés. Parce qu'une réelle péréquation sera établie et que toutes les collectivités ne seront pas appelées à la même hauteur. Alors que nous sommes une ville qui pratique ce qu'on appelle la politique de la Ville, qui émerge de ce qu'on appelle la politique de la Ville, nous avons à constater tout simplement que notre croissance démographique, qui est ascendante, que la richesse fiscale de notre ville, comparée à d'autres villes, n'est finalement pas si catastrophique que cela. Elle n'est pas très bonne ; je parle eu regard à ce que sont nos charges liées à notre sociologie, mais elle est pire ailleurs. Si l'on passe à environ 2 milliards d'euros, alors qu'on était partis à de plus de 5 milliards d'euros, on pourrait se dire que finalement, la situation ne s'aggrave pas, mais si quand même, parce qu'on ne sait pas comment va fonctionner *in fine* la péréquation qui est à l'œuvre. C'est trop tôt pour le dire ; même si le budget est voté, il est trop tôt pour savoir exactement dans quelle situation nous serons *in fine*.

J'ai terminé. On est dans un exercice d'une rare complexité. Je remercie Sylvie DURRUTY avec les services, notre première adjointe en charge des Finances et les services de la Ville. Vous louez généralement la qualité de leur travail et vous avez bien raison, parce que nous voulons garder les ratios qui démontrent notre bonne santé. Ce sera démontré dans quelques instants, en même temps que nous voulons aussi être au rendez-vous de nos politiques publiques et ne pas rogner là où notre rôle est attendu. On a parlé des associations, on a parlé de bien des choses tout à l'heure, on a parlé des services publics. Alors, les services publics que gèrent les associations, vous aviez raison de le dire tout à l'heure, mais il y a aussi les services publics qui sont gérés par les services publics. Cela aussi n'est pas secondaire et nous sommes là à veiller à cet équilibre. Je demande à Madame DURRUTY de nous présenter dans le détail le rapport du budget primitif 2025.

16.Exercice 2025 - Budget principal - Budget primitif

Mme DURRUTY : Merci Monsieur le Maire. Mes chers collègues, ce budget primitif que nous soumettons aujourd'hui au vote s'inscrit dans la droite ligne des orientations budgétaires. Orientation dont nous avons très largement débattu et aussi les échanges que nous avons eus lors de la commission générale il y a quelques jours. Pour autant, depuis ce débat des

orientations budgétaires, l'évolution de la situation nationale permet-elle d'y voir plus clair ? Le maire l'a évoqué à l'instant, non, pas du tout, ou pas vraiment. Nous avons été donc contraints, comme toutes les collectivités, quelle que soit leur taille, de construire un budget primitif avec beaucoup, assurément beaucoup trop d'inconnues. Cette situation inédite a rendu cet exercice budgétaire, Monsieur le Maire, particulièrement complexe, délicat, et nous a énormément sollicités, vous le savez. Comme le titrait récemment le journal Le Monde, les dépenses des collectivités sont passées à la moulinette. Je crois qu'on ne peut pas être plus clair. Alors oui, vous l'avez dit, aujourd'hui, l'État demande et nous demande à tous de réaliser 2 milliards d'euros d'économies. Si c'était pour améliorer la gestion de nos collectivités, nous pourrions nous rendre facilement à cet exercice. Mais que nenni, puisque ces sommes, ces 2 milliards d'euros, sont là pour éponger les turpitudes financières de l'État. Et nous sommes donc appelés en responsabilité alors que nous n'y sommes strictement pour rien.

Toutes les collectivités sont entrées dans le même exercice. J'en citerai deux. D'abord, la Région Nouvelle-Aquitaine, avec là aussi, comme l'a dit le Président ROUSSET, un exercice des coupes sombres inévitables, et finalement, tout est mis sur le gril à la fois en fonctionnement, mais aussi en investissement. Ce sont les mots du président ROUSSET. Un autre exemple selon Le Monde : le Président GLEYSE du Conseil départemental de la Gironde, où là aussi des décisions fortes ont été prises, tant sur le fait de ne pas construire de collèges que de supprimer les aides aux communes ou encore de baisser de façon drastique les aides au monde associatif et d'augmenter de 16 % le tarif des cantines. Toutes ces décisions, bien sûr, les collectivités ne les prennent pas de gaieté de cœur, mais il nous faut nous adapter. Et même si cette décision et cette situation sont totalement insupportables pour nous tous.

Alors, le maire l'a évoqué à l'instant, au moment où nous nous parlons, nous ne savons pas quel cadre définitif sera celui qui touchera nos finances. Heureusement qu'à Bayonne, nous avons mis en place une gestion financière rigoureuse depuis plusieurs années, parce que sinon, nous aurions réellement dû faire face à de véritables embarras. Mais comme en attestent les comptes provisoires qui vous ont été présentés donc au dernier Conseil municipal ainsi que nos orientations budgétaires, notre situation financière est saine avec un endettement modéré et un autofinancement brut élevé. Grâce à ces efforts de gestion soutenus, nous avons réussi à inverser, vous le savez, la baisse de notre autofinancement brut observé depuis 2021, qui atteindra 13,4 millions d'euros pour l'exercice 2024, un niveau qui va nous permettre de poursuivre le financement de nos investissements et d'appréhender avec sérénité cet exercice budgétaire. Les nouvelles charges qui sont imposées par l'État sont toutes prises en compte dans ce budget primitif. Car comment aurions-nous pu faire différemment ? Elles représentent 2,9 millions d'euros pour la Ville de Bayonne pour 2025. Un chiffre tout simplement astronomique qu'il nous a fallu absorber et, bien sûr, en fonction des décisions définitives, puisqu'il ne s'agit à ce stade que du budget primitif. Les décisions modificatives que nous prenons habituellement tout au long de l'année, que nous votons tout au long de l'année, nous permettront d'ajuster selon les modalités de mise en œuvre des dispositions lorsqu'elles seront portées à notre connaissance. C'est la volonté de Monsieur le Maire et des élus que nous sommes : prudence, responsabilité, adaptation et respect de nos engagements.

Notre budget 2025 s'élève donc à 116,4 millions d'euros, dont 31,5 millions d'euros en investissements. Parmi ces 116,4 millions d'euros, vous l'avez sous les yeux dans le schéma fort explicite - merci au service de l'avoir fait - 23,7 millions d'euros sont consacrés à l'Éducation, la Jeunesse et à l'Action sociale, soit 20 % du budget. Près de 20 millions d'euros, soit 17 %, sont consacrés aux Aménagements urbains, aux Espaces publics et à l'Environnement. Et enfin, Monsieur le Maire, 25,4 millions d'euros sont consacrés à l'Administration générale et aux Services à la population, soit 20 %. Donc au total, avec ces trois grands champs d'action, c'est quasiment 60 % de notre budget qui est consacré aux actions que nous menons.

Ce budget, je le résumerai en trois engagements. Le premier engagement est le respect des actes en faveur du personnel municipal. Malgré le contexte et malgré les mesures que j'ai

évoquées précédemment, nous avons souhaité maintenir l'ensemble des engagements forts que nous avons pris en faveur des agents de la Ville. Un engagement financier important, inédit même, pour des mesures ambitieuses en faveur notamment du pouvoir d'achat, mais tout particulièrement la revalorisation du régime indemnitaire, puisque je le rappelle, sur la période 2023-2026, ce sont 3,7 millions d'euros que nous aurons consacrés à la revalorisation du régime indemnitaire de nos agents. Des mesures négociées et décidées, validées avec les partenaires sociaux, puisque nous avons un rythme de réunion très régulier de façon à essayer d'être au plus juste de la mise en œuvre de ces décisions pour, je l'ai dit, améliorer le pouvoir d'achat, mais aussi renforcer l'attractivité de notre collectivité, corriger les inégalités entre les filières, mais aussi contribuer à plus d'égalité, chers collègues, entre les femmes et les hommes, et reconnaître la technicité de certains postes, en tout cas mieux la reconnaître.

Par ailleurs, cela a été indiqué par Monsieur le Maire, le taux de cotisation de la Caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales, donc la CNRACL, sera rehaussé de trois points chaque année pendant 4 ans à partir de 2025, soit un surcoût de 630 000 euros pour cette seule année. À ces mesures, d'autres décisions viennent impacter la masse salariale, à savoir la hausse du SMIG, les cotisations URSSAF. Entre ces deux mesures, cela représente 250 000 euros pour 2025. L'évolution mécanique des rémunérations sous l'effet des avancements d'échelon et de grade, le fameux GVT, pèsera, comme chaque année, pour un peu moins de 400 000 euros. Nous voterons, d'ailleurs, dans la délibération liée aux ressources humaines et à l'évolution des effectifs, les avancements de grade proposés cette année. Toutes ces mesures en faveur de nos agents sont l'expression d'une volonté très forte de notre part, un préalable à la construction de notre budget, puisque, vous l'avez vu, l'augmentation des ressources humaines s'élève à près de 6 % cette année. Les engagements que nous avons pris, nous avons souhaité les tenir.

Le deuxième engagement fort de ce budget concerne les impôts, la fiscalité. Et nous avons pris la décision, vous le savez, de ne pas augmenter les impôts en 2025. La création d'un prélèvement fiscal par l'État, dont le maire a parlé tout à l'heure, entrave bien sûr la progression du produit fiscal de notre fiscalité. Malgré cela, l'équilibre du budget primitif se fait sans augmentation des impôts locaux, avec des taux de taxes foncières et de taxes d'habitation sur les résidences secondaires qui restent inchangés. Le produit de cette fiscalité en 2025 est estimé à 63 millions d'euros, soit moins 6,5 % par rapport au budget 2024, sans augmentation des impôts, tel que je viens de l'exprimer. L'incertitude continue de peser fortement sur les recettes de droits de mutation, puisque les premiers chiffres de janvier, je veux les partager avec vous ce soir, nous indiquent que la baisse se poursuit avec une baisse en janvier de l'ordre de 15 %. La crise immobilière n'est donc pas totalement résorbée et terminée.

En parallèle, les subventions et participations connaîtront une augmentation de 777 000 € grâce à plusieurs facteurs favorables. D'abord, notre opiniâtreté pour aller chercher des financements extérieurs qui ne faiblit pas et ne faiblira pas. Nous irons - pardon pour cette expression peut-être un peu vulgaire - sonner à toutes les portes, comme nous avons su le faire pour le musée Bonnat-Helleu ou la médiathèque. Nous aurons ainsi obtenu plus de 22 millions d'euros en faveur des Bayonnais. Monsieur le maire n'hésite pas à solliciter les différents ministres afin d'obtenir chaque fois des financements nouveaux ou complémentaires. Dans le domaine de la petite enfance et de la jeunesse par exemple, l'ouverture d'une microcrèche a permis de renforcer les participations de la Caisse d'allocations familiales. Dans celui de la transition écologique des aides spécifiques d'organismes tels que ALCOM ou CITEO soutiennent les actions locales en matière de propreté et d'écologie. Je les ai soulignées déjà en janvier. Toutes ces évolutions témoignent de notre effort constant pour optimiser les ressources et rechercher en permanence de nouveaux financements afin de soutenir et renforcer nos engagements en faveur du développement durable et de la solidarité. Bayonne fait aussi face à des hausses incompressibles qui pèsent fortement sur son budget. Parmi ceux-ci, les contrats d'assurance entraînent un coût supplémentaire de 73 000 euros par rapport au BP 2024. Les dépenses en matière de restauration scolaire, quant à elles,

augmentent aussi de manière significative avec une hausse de 60 000 euros que nous ne répercuterons pas sur les familles. Au total, l'épargne brute prévisionnelle de la collectivité sera maintenue à hauteur de 8,9 millions d'euros pour 2025, ce qui permettra à notre Ville de poursuivre son ambitieux programme d'investissement. La commande publique, vous le savez tous, est un moteur essentiel. Ne l'oublions pas encore ce soir en matière d'économie, un vrai levier en matière d'emploi et d'économie pour notre territoire.

Le troisième engagement de ce budget primitif, ce sont bien sûr nos grands projets et tous nos rendez-vous pour 2025 en termes d'investissement, mais pas seulement. Tout d'abord, le retour cette année, comme il était prévu, du Forum des associations, le premier week-end de septembre, sur le site du complexe sportif de Sainte-Croix. Un événement important qui n'existait pas précédemment. Plus de 180 associations, des milliers de participants, deux journées d'information, d'animation, d'initiation, de démonstration ludiques, ainsi que des spectacles mettant en avant le savoir-faire de chaque association. Un coût total pour cet événement de 120 000 euros vient se rajouter aux 3,1 millions d'euros de subventions versées aux associations bayonnaises. Il est essentiel d'ailleurs à ce stade de souligner que la Ville de Bayonne attribuera cette année plus de 10,3 millions d'euros de subventions et participations en 2025, dont une enveloppe de 3,34 millions d'euros pour le Centre Communal d'Action Sociale. Nous verserons aussi des participations à nos partenaires culturels, à savoir historiques, à savoir la Scène nationale pour 476 000 euros et le Musée basque de l'histoire de Bayonne pour 560 000 euros. L'ensemble de tous ces financements témoignent de l'engagement de notre collectivité en faveur du milieu associatif, qu'il soit sportif, culturel, mais aussi en faveur des plus démunis. Grâce à nos efforts de gestion soutenus, l'épargne brute prévisionnelle sera maintenue à un haut niveau, autorisant la Ville à poursuivre son programme d'investissement tout en maîtrisant et limitant le recours à l'emprunt, à l'image de ce que nous avons fait pour la nouvelle médiathèque, que nous avons, pour nombre d'entre nous, pu découvrir tous ensemble ces derniers jours, et dont chacun a pu constater qu'elle sera un véritable joyau pour toutes les bayonnaises et les bayonnais. De même pour le musée Bonnat-Helleu, qui ouvrira, vous le savez, avant la fin de l'année, et qui vient de recevoir la visite de la nouvelle directrice du musée Guggenheim de Bilbao qui envisage une collaboration étroite, Monsieur le maire, entre nos deux musées, Bilbao et Bayonne, et qui a rappelé le rôle déterminant, essentiel de la culture pour nos territoires.

La mise en place des autorisations de programme que nous appelions tous de nos vœux, nous permet de planifier financièrement les différents projets que nous pouvons mettre en œuvre pour les différents quartiers de la ville. Notre collectivité a mis en place cette formule depuis 2021. Les enveloppes dévolues sont ainsi affectées budgétairement dans le temps tout au long du programme et font l'objet d'actualisations régulières en fonction bien sûr du déroulement de ces opérations. Très concrètement pour 2025, nous pouvons annoncer à la fois le lancement de nouveaux projets qui seront réalisés dans les prochains mois. Je cite : l'aménagement de la place des Gascons pour 500 000 euros, la requalification et l'embellissement de la place des Basques, les travaux de la ferme Urtasun au Polo-Beyris pour 150 000 euros, la plaine d'Ansot pour 580 000 euros. La Ville s'est lancée dans une démarche de création de Réserve naturelle nationale, vous le savez, dans le but de valoriser cet espace naturel à proximité du centre-ville et sensibiliser toujours plus à la préservation des patrimoines naturels et de la biodiversité locale. Les études concernant l'église Saint-André pour 450 000 euros, l'aménagement des rues aux abords du musée, la rue Jacques LAFITTE, les abords du musée Bonnat-Helleu et la rue Frédéric BASTIAT pour 800 000 euros et puis aussi dans le prolongement de l'aménagement de la médiathèque, l'aménagement de tous les abords de la cathédrale, la rue Sainte-Anne pour 300 000 euros.

Tous ces projets viennent conforter l'ensemble des investissements que nous aurons portés tout au long du mandat, auxquels s'ajoutent ou vont s'ajouter de nouveaux investissements. La création d'une nouvelle autorisation de programme relative à la rénovation de l'école Malégarie pour un montant de 5,2 millions d'euros. Cette nouvelle AP s'échelonne dès cette

année avec le lancement des études jusqu'en 2028. Ensuite, la réhabilitation et l'extension du groupe scolaire de la Citadelle, visant à moderniser un quartier, tout ce quartier des années 1950, avec la reconstruction de logements bioclimatiques et la réhabilitation de l'école. Cette AP est mise à jour afin de prendre en compte l'actualisation du programme. Dernier programme notable que je citerai, la reconstruction de la médiathèque des Gascons, un programme clé pour un quartier prioritaire visant à proposer un équipement plus adapté aux besoins des usagers et s'inscrivant dans un projet global de pôle d'économie sociale et solidaire, voire un projet plus global de réaménagement concernant la place des Gascons dans son ensemble.

À ceci, je rajouterai encore pour cette année 2025, les travaux de requalification du site historique et patrimonial de La Poterne, actuellement en phase de finalisation et qui fait le bonheur des petits comme des grands, surtout dans ces périodes de vacances. Un nouveau programme en faveur du logement, axe majeur de nos engagements municipaux pour le centre ancien (OPAH-RU), poursuivant l'action de la Ville en faveur de la requalification des immeubles du centre ancien.

En conclusion et pour résumer ce budget 2025, je dirais que l'essentiel pour nous est de garder le cap, faire preuve de lucidité et de prudence, tout en maintenant un haut niveau d'ambition de service pour tous les habitants de Bayonne. Une gestion sereine, réaliste et responsable permettant de maintenir le bon équilibre entre service au quotidien, nouveaux équipements et aménagements pour accompagner en douceur la métamorphose de la ville, une ville à taille humaine où il fait bon vivre. Tout ceci, nous le devons bien sûr à tous nos agents. Qu'ils en soient tous chaleureusement remerciés, tout comme tous nos collaborateurs qui nous ont permis de vous proposer ce soir ce budget 2025 ; particulièrement, notre Directrice des Finances, Lisa POMES, notre DGA en charge des Finances, Marc ANDRIEU, et notre DGS, David TOLLIS et tous leurs services. Et aussi vous tous, mes chers collègues, parce que ce budget est avant tout un travail collectif auquel vous avez tous très largement contribué et dans lequel vous vous êtes tous investis. Voilà, Monsieur le Maire, mes chers collègues, ce que je souhaitais vous dire en préalable de ce vote du budget primitif 2025. Je vous remercie pour votre attention.

M. ETCHEGARAY : Merci Madame DURRUTY. Monsieur ETCHETO a la parole.

M. ETCHETO : Merci Monsieur le Maire, mes chers collègues. Je ne comptais pas aborder les questions plus générales de contexte national sur le budget de l'État, puisque vous l'avez fait en préambule, peut-être un petit mot quand même. On sent bien le soulagement, on peut le comprendre, parce que déjà, on est contents d'avoir un budget, tellement il a mis de temps à sortir. Cela dit, je ne suis pas du tout certain que ce budget qui a été voté, y compris celui de la Sécurité sociale, règle grand-chose pour longtemps. Je crois que tous les observateurs ont peut constater cela. C'est un budget par défaut qui a été adopté avec le plus petit dénominateur possible, vu la situation parlementaire calamiteuse qui est celle du pays, qui risque de durer. Et je crois qu'il n'a fait tout simplement que reporter les choix véritables, les choix budgétaires forts qui devront être faits, dans un sens ou dans l'autre, au niveau de l'État. Donc attention : je crois qu'il faut être encore plus prudents par rapport aux conséquences que nous pourrions avoir.

Je vous trouve à votre habitude toujours très sévère pour l'État. N'oublions pas quand même que l'État reste le garant de la cohésion sociale dans ce pays, que le budget de l'État, qui n'est pas comparable avec le budget des collectivités locales pour bien des raisons, est aussi un budget qui, dans sa plus grande partie, est consacré à assurer d'abord la sécurité nationale des Français à l'intérieur comme à l'extérieur, et Dieu sait si les temps sont difficiles. Il est aussi destiné à assurer la cohésion sociale et la solidarité nationale, avec le budget de la Sécurité sociale, des services fondamentaux comme la Santé et l'Éducation. Et bien entendu, lorsqu'on demande des efforts à l'État, ce serait dans ce sens.

Donc je crois qu'il faut quand même rester très mesuré. Et je voudrais aussi rajouter qu'on n'a pas tellement à se plaindre non plus de l'action de l'État auprès des collectivités locales, notamment au niveau des communes. Peut-être que les départements et les régions ont été plus malmenés. Dans beaucoup de projets annoncés et égrenés par Madame DURRUTY tout à l'heure, notamment des projets d'investissement sur la rive droite, beaucoup ne peuvent voir le jour que par contrat avec l'État. Je crois qu'il faut quand même garder cela à l'esprit.

Deuxième chose, Monsieur le maire, vous avez l'air de vous plaindre de la péréquation au sein des collectivités locales qui ferait que, désormais, la ville de Bayonne serait davantage contributrice qu'auparavant. Mais je dirais que cela aussi est quand même le résultat de votre politique. Je vais reprendre une expression qui était celle de Monsieur LACASSAGNE il y a quelque temps : la politique de peuplement que vous avez à assumer, celle de faire venir de nouveaux bayonnais à plus fort potentiel fiscal, forcément renforce le potentiel fiscal de la ville et dans le jeu de péréquation, qui est un jeu d'équilibre, d'équité et de justice entre collectivités locales, va accroître la part de Bayonne, toujours servie en dotation de solidarité urbaine, en dispositifs et en mécanismes de péréquation à notre avantage aussi, il ne faut quand même pas l'oublier.

Alors maintenant, je voudrais en venir peut-être au budget bayonnais à proprement parlé. Vous nous avez montré de belles images. C'est depuis, je crois, la dernière séance ; c'est une nouveauté. Pourquoi pas ? D'ailleurs, il y a moins d'un mois, ici même, lorsque notre collègue Sylvie DURRUTY nous présentait les orientations budgétaires, je vous répondais que nous n'étions évidemment pas dupes de la vitrine étincelante et enguirlandée qu'elle nous vantait avec beaucoup d'emphase.

Le budget que vous nous proposez ce soir, dans la droite ligne des précédents, est en effet un budget pleinement révélateur de votre politique de vitrine et d'apparence. Un budget non seulement qui tourne le dos aux besoins et aux attentes des Bayonnais d'aujourd'hui, mais plus grave encore, un budget qui précarise leur avenir. Depuis de longues années maintenant, vous avez fait le choix du vernis : le clinquant, les illuminations, les feux d'artifice, les pince-fesses, les coups de com', les lanternes et, bien sûr, l'entêtement à mobiliser toutes les ressources de la ville sur deux projets dispendieux et déraisonnables, aux dépens de tout le reste. Tout cela, bien entendu, a un coût. Ce coût est très lourd et malheureusement pour longtemps. Vous endettez la ville, vous liquidez des pans entiers de son patrimoine, y compris son patrimoine historique. Vous faites payer toujours davantage les Bayonnais, aussi bien comme contribuables que comme usagers. Vous appauvrissez le service à la population.

Sans m'étendre trop longuement sur chacun de ces points, je veux tout de même en souligner quelques-uns. La capacité de désendettement de la Ville de Bayonne, d'après vous, va grimper à sept années et demie. Je fais remarquer au passage que c'est tout de même 50 % au-dessus des communes de la strate. Avec la trajectoire que vous nous dites vous-même devoir continuer à tenir, elle va s'envoler jusqu'à plus de neuf ans, c'est-à-dire très proche des seuils d'alerte. Ce sont vos chiffres. Mais j'en profite aussi pour relever quelques points brumeux et gênants. Maintenant que vous devez nous fournir des chiffres plus précis que ceux des orientations budgétaires par nature, cela peut nourrir quelques méfiances sur les prévisions que vous nous donniez de manière sans doute biaisée.

Il y a trois semaines, vous nous disiez que l'encours des dettes actuelles à 68 millions d'euros allait descendre en dessous de 66 millions d'euros en 2025. Or, dans la présentation de ce budget primitif, vous nous dites rembourser 6,5 millions d'euros en 2025 pour 9,2 millions de nouveaux emprunts. Là, il n'y a pas besoin d'intelligence artificielle pour comprendre que cela nous fait un petit delta à 5 millions d'euros, ce qui nous ferait passer dès cette année à plus de 70 millions d'euros d'encours de dette et huit années de capacité de désendettement. Alors ce sont des caps sans doute un peu symboliques, mais un peu gênants. Alors comme il y a fort à parier que les capacités d'autofinancement ne vont pas s'arranger dans les années à venir, notamment pour les raisons que je viens de dire en préambule, on voit bien le surendettement montrer d'ores et déjà le bout de son nez.

Deuxième point, si vous le voulez bien : hausse des impôts et des charges. Vous avez dit que les impôts n'augmentaient pas à Bayonne. Si, ils augmentent, bien entendu. Bien sûr, vous n'avez pas augmenté les taux cette année ; vous les avez augmentés de 1 % l'an dernier. Mais vous n'en avez pas besoin : avec cette revalorisation des bases qui a été particulièrement forte - d'ailleurs vos documents budgétaires le soulignent dans le niveau de croissance des recettes - la pression fiscale s'est très fortement accrue sur les contribuables bayonnais ces trois dernières années. Ils acquittent désormais depuis 2021 une taxe foncière entre 20 et 25 % supérieure. Le contribuable bayonnais paye donc bien davantage. Mais l'usager bayonnais, lui aussi, à travers les augmentations substantielles des tarifs de cantine ou de stationnement. Vous pouvez ne pas augmenter la cantine cette année, vous l'avez quand même bien augmentée l'année précédente.

Et puis, le plus gros morceau peut-être, les cessions, c'est-à-dire la vente de pans entiers du patrimoine bayonnais. Voilà, en vérité, comment vous financez le gouffre en inscrivant plus de 9 millions d'euros de cessions, comme l'an dernier, ce qui est du jamais vu. Jamais dans notre ville, une municipalité n'a autant vendu et avec autant d'empressement. Alors, vous prétendez nous répondre que c'est de la gestion dynamique du patrimoine, mais pas du tout. C'est précisément tout le contraire. Non, parce que dans une gestion dynamique, il y a ce qu'on vend et puis il y a ce qu'on achète, bien entendu, et là, il n'y a pratiquement pas d'acquisition. Il était un temps, maintenant lointain, où nous avions une Ville de Bayonne prévoyante et stratège. Elle faisait de l'acquisition stratégique et de la réserve foncière. Elle voyait loin. Elle préparait la ville des générations à venir. Je vais remonter même assez loin : elle achetait, par exemple, le foncier du Polo-Beyris, dans les années 1930. Elle achetait à la même époque les sources du Laxia pour assurer son approvisionnement en eau. Aujourd'hui, alors que l'accès au logement représente le premier défi de notre territoire, vous avez abandonné toute politique sérieuse d'acquisition foncière pour y répondre. Et le PNRQAD est pratiquement une politique, je dirais, nationale, qui est reprise ici à bon compte. Mais il ne serait quand même pas de bon ton de pointer le désengagement de l'État sur ce champ.

Votre politique, vous la faites donc payer aux Bayonnais d'hier en liquidant leur patrimoine. Vous la faites payer aux Bayonnais d'aujourd'hui, qui n'ont jamais dû verser autant d'impôts, ni payer autant pour un service public municipal diminué, y compris d'ailleurs à travers le coup de rabet aux associations qui rendent aussi ce service. Et vous le faites payer aux Bayonnais de demain qui devront rembourser la lourde dette que vous contractez sans préparer leur avenir.

Et tout cela, pour quel résultat ? Alors, là aussi, on va se séparer : une ville qui vieillit doucement, une ville qui s'embourgeoise, une ville qui se pétrifie et qui se vitrifie dans un vernis qui n'est pas le sien. C'est de moins en moins une ville à vivre, comme vous dites et c'est de plus en plus un décor urbain ou une carte postale. Une ville où on a toujours plus de mal à se déplacer, où on a toujours plus de mal à se loger, où il commence à y avoir moins d'enfants, où l'on commence à fermer des écoles et où tout le monde n'a plus sa place pour tout dire. Bien entendu, nous aurions fait de tout autres choix que les vôtres. Et nous voterons donc contre votre projet de budget. Je vous remercie.

M. ETCHEGARAY : Merci Monsieur ETCHETO. Monsieur BOUTONNET, vous avez la parole.

M. BOUTONNET : Merci. Je ne vais pas revenir sur le contexte. Avant qu'on déforme mes propos, personne ne peut ignorer les contraintes qui pèsent sur nous. Mais tout l'objet de mon propos sera de dire que malgré ce contexte, il y a quand même des choix qui peuvent être faits. Et en cela, effectivement, ils auraient pu être encore aujourd'hui différents. Et j'avoue être assez décontenancé devant une présentation décomplexée d'un budget qui affame des politiques publiques essentielles, tout cela pour financer quelques rares, mais immenses projets déconnectés des besoins de la population, faut-il le rappeler ?

Sur le fonctionnement d'abord : moins 5 %, c'est devenu un leitmotiv chez vous. Une marque de fabrique, qui résume à peu près la manière dont vous construisez vos budgets depuis onze ans, seuls, déconnectés, avec un manque de considération évident des services rendus au public par nos associations. Je vais y revenir et on en parle déjà depuis tout à l'heure. Tout du moins, une considération absolument pas à la hauteur des enjeux pour la population, parce qu'on entend souvent tout et n'importe quoi sur nos associations. Mais le problème ici est qu'en s'en prenant au budget des associations, on s'en prend en réalité aux besoins les plus fondamentaux des Bayonnais. Les associations dont je parle ici ne sont pas l'amicale des philatélistes d'Iparralde qu'on embrasse au passage, je parle des services publics du quotidien au service des habitants. En effet, pourquoi aurions-nous, nous Ville, un ESCM public, qui est historiquement une MJC qu'on a municipalisée, on l'a rappelé, si les missions des MVC n'étaient pas des missions de services publics ? Pourquoi aurions-nous des crèches municipales si l'accueil des enfants des parents bayonnais qui travaillent n'était pas un service public ? L'accueil des enfants est un service public et donc l'accueil, et notamment l'accueil loisir des enfants dans les deux MVC qui survivent encore, est un service public. Pourquoi aurions-nous un conservatoire et un théâtre, tous deux publics, si l'enseignement musical et la diffusion artistique n'étaient pas des services publics ? Pourtant, on laisse suffoquer, et on l'a vu récemment, l'association La Locomotive par exemple, avec plus de trois cents jeunes et enfants qui apprennent la musique, comme les centaines d'habités de tout âge du Magneto. D'ailleurs, à ce sujet, vous savez parfois nous expliquer qu'il est logique, après avoir investi dans un équipement, de lui conférer, ce qui a été le cas pour les équipements notamment de l'association que je viens de citer, de lui conférer par la suite les moyens nécessaires pour fonctionner. On l'a entendu, notamment pour un équipement que tout le monde aura identifié. Visiblement, cette logique imparable n'est pas allée au bout de la rue Frédéric BASTIAT et n'est pas parvenue à trouver les portes du Magneto ou de la Rock School.

Autre thème et non des moindres : pourquoi aurions-nous investi des millions d'euros à Jean DAUGER si le sport ne relevait pas de l'intérêt public, à l'heure où tout le monde prend conscience de l'enjeu de santé publique autour du sport ? Pourtant, les associations sportives devront se débrouiller pour assumer les surcoûts et les projets dans le contexte que l'on connaît.

Bref, ce que j'essaie de vous dire, c'est que ce ne sont pas les associations que je défends particulièrement dans ce propos. Ce que je défends est le financement des politiques publiques essentielles d'intérêt général que les associations portent parfois à bout de bras. Les associations dont on parle ici portent à la place de la Ville de Bayonne, et c'est très bien dans certains domaines, tout un tas de services publics. Et le fait que ces services publics soient portés par des associations ne saurait en aucun cas justifier le désengagement partiel de la Ville : des bénévoles, qui n'ont pas d'indemnité pour contribuer aux services publics, des salariés, qui n'ont pour la plupart que des salaires relativement bas et on leur demande de faire toujours plus avec toujours moins. On leur fait de grandes leçons de gestion, alors qu'elles se prennent en pleine figure l'augmentation de la population bayonnaise, l'inflation et le contexte national global. Et il suffit de vous abonner à une petite gazette qui s'appelle Sud-Ouest, très sympathique, et vous verrez : « Bayonne, MVC Saint-Étienne, organise une grande braderie pour se donner une bouffée d'oxygène ; MVC centre-ville fait appel au monde de l'entreprise pour se financer ». France Bleu : l'association musicale La Locomotive cherche 50 000 euros pour survivre. J'aurais pu sortir aussi effectivement le patronage, même si l'on n'est plus tout à fait sur le même sujet ; le patronage où je partage les propos, qu'on a un peu regardé la situation. Ce n'est pas un défaut de financement. Au contraire, on finançait beaucoup. Et j'estime, contrairement à ce qui a pu être dit notamment dans la presse et ce soir, qu'on a le droit d'être un peu ingérant quand on donne plus de 300 000 euros d'argent public à une structure. Et je ne parle pas de ce qui se passe actuellement, mais de ce qu'on a vu des deux côtés de cette assemblée depuis des années.

Maintenant, bien sûr, vous recevez les associations, Sylvie DURRUTY. Vous recevez plein de monde, mais n'écoutez personne. Ces échanges, dont j'ai eu un certain nombre de retours, vous vous doutez bien, s'achèvent tous généralement de la même manière, par un monologue par lequel vous expliquez que, de toute façon, c'est difficile, mais que c'est comme cela et puis c'est tout. Je prends ce budget à témoin. Avant même de recevoir chacune des associations dans un simulacre de concertation, vous saviez pertinemment combien vous alliez leur prendre - allez, peut-être à quelques centaines d'euros près. Arrêtez de nous faire croire qu'une concertation est possible, alors que même les élus sont placés devant le fait accompli en matière budgétaire. Quand on voit la souffrance des associations, porteuses de services publics et qu'on entend votre autosatisfaction en parallèle, Sylvie DURRUTY, Monsieur le Maire, on comprend le problème : vous êtes absolument éloignés des attentes des bayonnais, des bayonnais normaux, pas élus, pas militants, des bayonnais normaux qui ont des enfants, qui travaillent, qui ont des difficultés diverses – il y a l'âge, il y a la santé - et qui espèrent que leurs impôts servent notamment à leur simplifier un petit peu la vie. Ils pourront aller trois fois par an au musée, n'est-ce pas, mais pour le reste, on repassera.

Alors, disons-nous les choses franchement, les yeux dans les yeux, sans tergiverser, en se contentant d'être factuels : la municipalité se désengage partiellement de politiques publiques majeures, censées être au service des Bayonnais au quotidien. C'est la vérité de ce budget, et en face, cette même municipalité crée des dépenses de fonctionnement ; et je parle bien de fonctionnement à sept chiffres, dans la continuité de la folie des grandeurs. En somme, votre gestion est une gestion qui déshabille Pierre pour habiller Paul, une gestion qui fragilise les services à la population pour financer vos cathédrales : les services publics.

Aussi, par pitié, arrêtez de sous-entendre qu'il y a d'un côté les élus responsables, qui ont saisi la gravité du moment et de l'autre les irresponsables. Je le disais en introduction, nul n'ignore le contexte actuel. Mais si on y réfléchit bien, les irresponsables ne sont en réalité pas ceux que vous désignez, je pense. Vous avez décidé, malgré le contexte, d'offrir plus d'un millier de repas aux seniors. Ici, pas question de coupe sombre. Au contraire, lors du dernier Conseil municipal, vous avez même dit en seule réponse : « Ce repas existait avant que je sois maire. Circulez, il n'y a rien à voir ». Moi qui pensais qu'un maire pouvait diminuer les budgets, qu'elle ne fut pas ma surprise ! Tout le monde aura compris la tentative électoraliste, un peu grossière, vous me l'accorderez, mais surtout très onéreuse. Là encore, on pourrait sûrement combler le déficit de plusieurs associations. Quand beaucoup de communes offrent sobrement des paniers gourmands, le maire de Bayonne régale et ouvre sa guinguette éphémère : pas vraiment la définition du service public que je décrivais en amont. Drôle de priorité. Mais il ne s'agit pas de jeter l'opprobre sur qui que ce soit. Les seniors sont comme tout le monde, n'est-ce pas ? Ils voteront en leur âme et conscience et pas forcément pour celui qui les invite à manger. D'autant qu'à mon avis, si on leur disait qu'on devait économiser sur le repas pour permettre à des enfants de travailler ou à des gamins d'aller au ski... D'ailleurs à ce sujet, on ne m'a pas trop répondu ; on a dit : « Oui, les gamins ne vont plus au ski, mais ils font d'autres choses ». Il n'empêche qu'il y a de tête 6 800 euros de moins sur les activités de l'ESCM, donc on ne redistribue pas l'argent économisé sur cet événement. Donc là encore, il faut être précis et bien dire qu'il y a des coupes qui sont faites dans les activités au service des populations qui ont le moins accès. Tout cela pour dire que des jeunes ne pourront pas aller au ski ou apprendre la musique. Et je pense que parmi les gens concernés par ces repas, peu y trouveraient à redire parce que tous ces gens sont des citoyens avant tout.

Tout cela pour dire que ce n'est pas par manque de moyens financiers que la Ville délaisse les besoins des Bayonnais. Non, la ville se désengage par conviction politique, parce que vous aviez d'autres priorités, parce que vous aviez besoin de trouver l'argent pour financer vos projets. Et je parle toujours bien ici de fonctionnement, de frais tous les ans. Si vous aviez fait des choix rationnels, il n'y aurait pas sur ce budget plus d'un million d'euros de dépenses supplémentaires liées au fonctionnement des seuls équipements agrandis et principalement du musée. Moitié recrutement de fonctionnaires, moitié frais de fonctionnement et hors fluide ;

cela promet parce que les fluides ne sont pas franchement en train de baisser. Si vous aviez fait des choix rationnels, vous auriez priorisé le financement des services publics essentiels au quotidien de la population. Parce que 5 % de baisse c'est une enveloppe de trois millions. 5 % de baisse, c'est 150 000 euros. Donc d'un côté, vous dépensez sans compter plus d'un million d'euros sur des choses que j'estime, subjectivement, ne pas être prioritaires, et de l'autre, vous reprenez 150 000 euros qui finançaient des services publics portés par des associations - et je peux vous ressortir des articles, il y en a encore d'autres à disposition en ligne - mettant en péril les finances des structures au lieu de les aider à minima, à minima, à faire face à l'inflation. C'est la double peine. C'est l'effet ciseaux que je disais tout à l'heure : si vous avez une baisse de subventions et une augmentation des charges, cela devient un problème structurel et par définition dont on ne sort pas sans trouver des solutions. Et quand vos recettes sont des subventions, sans augmentation des subventions vous ne pouvez pas et ce n'est pas aux entreprises de verser 100 000 euros à la place de la Ville pour faire fonctionner un accueil loisir.

Le rapport que vous nous avez fait parvenir indique très modestement que cette gestion s'appuie sur la maîtrise des dépenses de fonctionnement, sauf qu'augmenter nos coûts de fonctionnement de plus d'un million d'euros juste pour un seul équipement qui n'ouvre qu'en fin d'année, c'est tout sauf une maîtrise des dépenses de fonctionnement. On peut également évoquer les recettes. Vous nous annonciez l'autre jour 280 000 euros de recettes sur la base d'une billetterie dont vous n'avez toujours pas fixé les tarifs. Pas de business plan, pas de prévisionnel, tout va bien.

Alors Sylvie DURRUTY, vous qui n'êtes pas avare de conseils de bonne gestion envers les bénévoles des associations, n'hésitez pas à en faire de même autour de vous, si vous le pouvez, car c'est en général au moment où on dimensionne un projet qu'on fait un prévisionnel et pas quelques mois avant l'ouverture. Bref, à la manière de Richard III : « Mon royaume pour un cheval ». Cela, c'était pour le fonctionnement.

Sur l'investissement, plus rapide : il est factuellement correct d'affirmer que le ratio de désendettement n'a pas encore atteint un niveau critique. C'est vrai, il s'aggrave un peu, mais le ratio est correct. Il est également correct de dire que la conjoncture est difficile, même si elle n'a jamais été simple, d'où les moins 5 % successifs. Nous dire que votre gestion est saine relève en revanche davantage d'une fable. Votre argument principal est ce fameux ratio de désendettement. Or, l'intéressant n'est pas tant le ratio que la manière dont on arrive à obtenir ce ratio. Et il se trouve que j'ai été rémunéré dans ma vie pour faire de l'analyse financière ; on nous présentait toujours des super ratios et notre boulot était d'aller voir un peu ce qui se passait derrière, parce que les ratios peuvent être calculés par une machine, mais aller voir ce qui se cache derrière est beaucoup plus intéressant. Et une gestion saine et durable, c'est quoi ? C'est une gestion dont on peut dire qu'elle peut rester telle qu'elle dans le temps, tout en maintenant à l'équilibre les finances publiques sous réserve d'aléas conjoncturels. Votre gestion n'est pas saine et durable, puisqu'elle repose structurellement depuis le début sur une stratégie de cession foncière, qui épuise petit à petit notre patrimoine et qui appauvrit la Ville. Ce qui fait que si l'on gère la Ville comme vous la gérez, au fil du temps, on appauvrit les Bayonnais en dilapidant leur patrimoine. Ce n'est pas une gestion dynamique. Je reprends effectivement, pour moi, les mots d'Henri ETCHETO : ce ne sont pas des acquisitions qu'on fait avec l'argent des ventes, c'est de la rénovation. 5,9 millions en 2019, 3,8 en 2021, 2,6 en 2023 et le bouquet final, le meilleur pour la fin : 9,2 millions d'euros dans ce budget qui rend évidemment impossible d'accepter de le voter tel quel. On se demande ce qui nous restera si vous faites six ans de plus. Imaginez Monsieur X, propriétaire d'un appartement et d'une maison, les deux. Un jour, il décide de vendre son appartement pour refaire sa maison. Fabuleux ! Il refait les peintures, les façades, le toit. La maison est comme neuve. Sur le moment, il ne perd pas d'argent, sa maison ayant pris de la valeur. Sauf que quinze ans plus tard, Monsieur X doit tout rénover et il n'a plus d'appartements à vendre pour le faire. Voilà pourquoi payer des travaux à l'aide de cessions foncières, c'est appauvrir les bayonnais.

Votre autre grand truc désormais est de nous dire que tout va bien puisqu'on a des subventions. Super ! Mais un projet deux fois plus cher coûte deux fois plus cher à la fin, quoi qu'il arrive. Je pense même qu'à un moment donné, il coûte plus que deux fois plus cher quand il oblige à déplacer deux écoles, sans compter les coûts inutilement dépensés pour élaborer des premiers projets, sans compter les millions d'euros d'intérêts que nous devons payer pour rembourser les emprunts souscrits. Prenons par exemple, vous avez le détail des crédits : il y a un crédit de 5 millions d'euros sur vingt ans. Je n'ai plus le taux en tête : 3,43, quelque chose comme ça, c'est presque 2 millions d'euros d'intérêts et ce n'est pas inclus dans le prix des projets. Il serait intéressant quand même de regarder un peu combien cela coûte. Puis, vous êtes un peu coquin parce que vous omettez malencontreusement de rappeler les explosions de coûts de fonctionnement évoqués qui, eux, ne sont pas subventionnés et sont récurrents tous les ans.

Conclusion : il faut assumer ses choix. Arrêtez d'essayer de nous faire croire que vous subissez - je n'ai plus de mouchoirs - que vous ne décidez de rien ; cela ne fonctionne plus. Vous avez fait des choix. Inutile de nous répondre en nous rappelant à quel point la vallée des Rois va être magnifique, ce n'est pas le sujet. Tout le monde ici trouvait la médiathèque vieillissante. Tout le monde a espéré que le musée serait d'ailleurs déjà rouvert. C'est simplement une question de surdimensionnement des projets et des coûts de fonctionnement exorbitants. Donc le sujet n'est pas de défendre vos projets, mais de défendre vos arbitrages. Le sujet est d'assumer ce qui n'a pas été fait ou ce qui a été défait par vos arbitrages. Le sujet est d'assumer que vous avez fait des choix, les yeux dans les yeux ; d'assumer que l'on avait la faculté de créer de nouvelles dépenses, puisque vous l'avez fait et que vous avez fait le choix arbitraire de désengager partiellement la Ville de services publics du quotidien, apportés aux Bayonnais, afin de financer le fonctionnement de vos projets. Et au-delà des services publics, le sujet est aussi d'assumer d'avoir reporté durant deux mandats entiers des travaux qui embelliraient la vie de nos habitants. Je pense à la place des Gascons en particulier, à tout le nord de la ville en général, mais il suffit d'y aller pour voir des chaussées dévastées. Mais j'ai l'impression que vous n'assumez pas le choix d'avoir désengagé partiellement la Ville dans le pire contexte qui soit pour les porteurs de missions de services publics.

Ma question est donc double, mais assez simple. Avez-vous conscience que des finances maintenues à flot via des cessions immobilières n'est pas une gestion durable ? Et assumez-vous de diminuer le soutien aux associations d'un côté et de générer plus d'un million d'euros de charges pour deux équipements de l'autre ? Merci d'avance pour la sincérité de votre réponse. Je précise à toutes fins utiles que je voterai contre le budget.

M. ETCHEGARAY : Cela, je l'ai compris. Prenez le temps de respirer, maintenant. Respirez.

M. BOUTONNET : On peut aussi se respecter, je pense.

M. ETCHEGARAY : Oui.

M. BERGÉ : J'ai encore peur de paraître un peu pâle ce soir, mais je ne serai pas dans la surenchère. Est-ce que vous pourriez, s'il vous plaît, nous projeter le graphique ?

M. ETCHEGARAY : Oui.

M. BERGÉ : Alors vous voyez que j'improvise, parce que je n'avais pas prévu que vous nous présentiez ce graphique que vous n'avez pas présenté en commission. J'allais vous dire, j'espère que ce graphique est faux. Et politiquement, je ne l'aurais pas présenté comme cela et notamment quand on parle de l'environnement, aménagement urbain, espace public, environnement, quand on sait ce que sont l'aménagement urbain et l'espace public... L'environnement représente 5 à 6 millions d'euros ? Si l'environnement ce n'est que 5 à

6 millions d'euros sur 116 millions d'euros d'un budget global, je ne pense pas que ce soit une manière pertinente de présenter l'action de la commune en matière d'environnement. L'environnement est une question qui doit se traiter de manière transversale et je pense que cela représente bien plus que la manière avec laquelle il est présenté dans ce budget. Je pense qu'il y a de l'environnement dans le sport, dans l'éducation, la jeunesse et l'action sociale. Je pense que toutes vos politiques sont empreintes d'environnement. Donc, c'est pour cette raison que je ne l'aurais pas présenté de cette manière, car cela donne une image erronée de vos politiques dans ce domaine, de manière, je dirais, un peu constructive. Mais bon, c'est votre choix de l'avoir présenté de cette manière.

Parlons des choix, quand même. Je ne suis pas d'accord avec mon collègue BOUTONNET. Non, parce qu'en réalité, aujourd'hui vous n'avez plus le choix. Ce budget n'est pas une question de choix. Les choix, vous les avez faits auparavant et vous êtes contraints par les choix que vous avez faits les années précédentes. Et c'est pour cela d'ailleurs que j'ai plutôt décidé de faire une présentation bilan du mandat, puisque ce budget est globalement le budget bilan de votre gestion financière, des choix politiques que vous avez faits et que vous assumez. Et je pense que c'est là la différence : on a une vision différente. Les termes de services publics, services à la population ont énormément été mentionnés de ce côté-ci. Vous avez eu plutôt une politique tournée vers les investissements en centre-ville, un point que l'on n'a eu de cesse de vous rappeler tout du long du mandat.

Donc sur cette synthèse de budget pluriannuel, on va le reprendre comme sont présentés les budgets dans les finances publiques, d'abord au niveau du fonctionnement. Côté recettes, l'augmentation de la pression fiscale tout au long du mandat est évidente, qu'il s'agisse de fiscalité directe ou indirecte. Concernant la fiscalité directe, vous vous mentez, vous vous vantez - vous voyez le lapsus - vous vous vantez de ne pas avoir augmenté les taux cette année. Oui, c'est vrai. Mais l'augmentation des taux l'année dernière s'applique à cette année aussi. C'est-à-dire que si vous aviez décidé... Mais oui, mais c'est facile de dire. Je crois que vous aviez des engagements de ne pas augmenter les taux du tout. Donc à l'arrivée, si vous augmentez les taux une année, l'année d'après, vous ne les avez pas rebaisés. Ils sont restés au même niveau que vous les avez mis l'année précédente. Donc, cela génère des recettes supplémentaires. Recettes supplémentaires et donc pression fiscale qui augmentent en lien avec l'évolution des bases liées à la démographie de la ville et également à la sociologie, comme a pu évoquer mon collègue Henri ETCHETO.

Ce mandat a aussi été marqué dans sa première partie, et cela a plutôt été un effet d'aubaine pour vous, par une explosion des droits de mutation, avec des niveaux records atteints autour de 5 millions d'euros. Aujourd'hui, quand vous vous plaignez de la baisse des droits de mutation, les droits de mutation reviennent juste au niveau auquel ils étaient avant la bulle immobilière qui a explosé globalement sur la côte basque en lien avec le Covid. Et c'est là que, politiquement, vous êtes comptable de vos choix et il est tout à fait normal que nous n'ayons pas obligatoirement fait les mêmes choix. Globalement, quand les droits de mutation augmentent, c'est lié à une dynamique démographique et foncière sur un territoire ; on aurait peut-être dû prendre une petite règle et se dire avec cet argent, on achète du foncier, on fait des réserves foncières, puisque c'est lié à l'évolution de la population. Pour accueillir demain de futures populations, on aura besoin de foncier et c'est un peu ce que soulignait tout à l'heure aussi notre collègue Henri ETCHETO.

À noter également une corrélation positive, voire un lien de causalité entre la chute des droits de mutation et l'augmentation des taux d'impôt. Est-ce que si les droits de mutation s'étaient maintenus au niveau qu'ils avaient en début de mandat, vous auriez augmenté les impôts ? Vu que cela a été la même année qu'ils ont baissé et que vous augmentez les taux, je pense qu'il y a un vrai lien, non pas seulement de corrélation, mais de causalité entre cette évolution de la politique fiscale de la ville. Autre point aussi, les produits des services et amendes de police sont, au fur et à mesure du mandat, devenus des ressources sur lesquelles vous comptez pour équilibrer vos budgets.

Côté dépenses, tous ces prélèvements supplémentaires ne suffisant pas à vous assurer une bonne santé financière, il s'agit de contraindre les dépenses avec deux leviers privilégiés : une baisse des subventions aux associations - cela a été largement mentionné lors des débats de ce Conseil municipal. L'analyse qui a été faite tout à l'heure par notre collègue BOUTONNET sur les structurations financières des associations est tout à fait vraie et du fait d'un contexte où tout augmente, si les subventions des associations n'augmentent pas, on met en place un déficit structurel. Nous avons un peu beau jeu, et je dis là toutes les collectivités territoriales d'une certaine manière, puisque depuis des années, une manière de faire baisser les dépenses de fonctionnement des collectivités territoriales, c'est peut-être en recrutant moins de fonctionnels, en internalisant moins de services publics et en les déléguant à des associations qui le font à la place des services publics. Le problème est que le jour où on n'a plus la capacité d'accompagner ces associations, à part licencier, fermer la porte, elles n'ont pas beaucoup de choix, puisqu'aujourd'hui, il ne reste plus beaucoup de portes auxquelles frapper pour obtenir des financements complémentaires. Je pense qu'en tant que collectivité publique, on doit réellement se poser la question de la pérennité de ces services que ces associations ont apportés aux populations depuis des années et qui vont disparaître, puisque nous-mêmes, les collectivités, nous n'avons plus la capacité de nous substituer à ces associations qui menaient des missions de services publics. C'est une réalité. Donc, c'est une vraie question que nous devons collectivement nous poser.

Autre point : mise sous contrainte du budget du CCAS, qui ne fait que stagner, alors même que la situation n'est plus précaire, ne cesse de s'aggraver. À noter aussi, de manière pluriannuelle et de manière assez contre-intuitive, que vous aviez eu une autre aubaine pendant le mandat : le Covid, puisque le Covid vous a permis d'avoir financièrement une baisse des dépenses de fonctionnement pendant les deux années auxquelles nous avons dû faire face à cette pandémie. Donc oui, il y a des contraintes aujourd'hui, notamment avec le budget de l'État, mais on voit bien également que vous avez eu des aubaines : les droits de mutation en termes de recettes et il n'empêche que les deux années de pandémie ont soulagé les dépenses de fonctionnement de la commune pendant 2 années.

Enfin, nous avons également assisté à une explosion des intérêts de la dette, qui a surtout été relevée l'année dernière, avec quasiment un doublement des intérêts de la dette l'année dernière, avec il est vrai, une légère baisse cette année - et on ne peut que s'en féliciter par rapport à la santé financière de la Ville. Mais le constat est que sur le mandat, ils ont explosé. C'est quand même la réalité.

Au niveau de l'investissement, nous ne reviendrons pas en détail sur votre programme d'investissement, qui a été - et nous n'avons eu de cesse de le dire - un programme d'investissement de centre-ville, d'hypercentre. Musée, médiathèque, stade, Poterne, etc., au détriment des quartiers périphériques. 57 millions d'euros pour les deux seules opérations du musée Bonnat et de la médiathèque du centre-ville. Alors moi-même, quand j'ai vu ce chiffre, je suis allé voir à quoi cela pouvait correspondre. J'ai commencé par regarder un stade. Non, un stade, c'est 300 millions d'euros. Le stade de France, le stade à Bordeaux, c'est 300 millions d'euros. Mais 57 millions d'euros pour deux équipements, si l'on prend, par exemple, l'école du Prissé, qui est un très beau projet, une très belle école, 8 millions d'euros. Mais 57 millions, cela fait sept écoles comme l'école du Prissé. 57 millions d'euros - j'ai trouvé le chiffre, j'ai recalculé plusieurs fois - c'est quatre-vingt-quinze terrains de football ou de rugby synthétiques. J'ai pris 600 000 euros, alors que la moyenne est à 400, 450 000 euros.

Donc, pour pouvoir faire face à ce programme d'investissement, vous avez pu compter sur les subventions des collectivités territoriales. Parce que vous dites, vous êtes allé les chercher avec les dents. Elles sont quand même bienveillantes, les collectivités territoriales. Ah bon ? Enfin, écoutez, moi, j'ai eu l'occasion en plusieurs reprises de voter un certain nombre de subventions en faveur des projets d'infrastructures de la Ville de Bayonne et je ne me suis jamais abstenu, au contraire. Et quand on m'a demandé mon avis, j'y suis plutôt allé ardemment, notamment sur le projet du musée Bonnat qui a été particulièrement bien traité,

notamment par la collectivité régionale. Donc, les subventions, une évaluation de 30 millions d'euros environ sur le mandat, on peut dire que vous n'avez pas été laissés seuls face aux différents investissements. Un recours massif à l'emprunt avec un encours dépassant les 65 millions d'euros et pointant vers les 70. Et enfin, et là, je suis également d'accord avec notre collègue BOUTONNET, il faut aller chercher ce qu'il y a derrière les ratios. Et comment on maintient les ratios ? On les maintient grâce aux cessions du patrimoine bayonnais, qui, pour le seul budget 2025, encore une fois, atteindront encore la somme de 9,2 millions d'euros sans passer par la case départ, comme on dirait au Bayono-poly.

Pour conclure, vos ratios financiers restent présentables et nous ne pouvons que constater la qualité de l'ingénierie technique qu'il y a derrière, sans pour autant soutenir les choix politiques, fiscaux, patrimoniaux et d'investissement auprès de la population bayonnaise et de son cadre de vie. Et donc, je conclurai avec mon introduction, c'était juste une question de choix.

M. ETCHEGARAY : Merci. Madame BENSOUSSAN ?

Mme BENSOUSSAN : Monsieur le Maire, mes chers collègues, au-delà de tout ce qui a été dit sur le fond, je voudrais revenir sur la forme, la méthodologie avec laquelle ce budget a été élaboré. Madame DURRUTY, je voudrais vous citer ; vous avez dit lors du précédent Conseil municipal au sujet des orientations budgétaires : « Il y a eu des arbitrages pour la première fois avec tous les élus autour de la table. Même les moins initiés aux finances publiques, même les moins à l'aise avec les chiffres, et il y en a bien sûr parmi nous, qui ont réussi à rentrer dans l'exercice ». En fait, je trouve ces propos assez infantilisants, mais vous avez l'honnêteté de dire que les arbitrages budgétaires ne sont que l'affaire d'élus qui seraient plus acculturés et qui, surtout, ne partagent pas le pouvoir décisionnel. Mais en réalité, cela reflète bien la gouvernance ici, avec, d'un côté, des élus qui seraient correctement outillés pour prendre les bonnes décisions, les grands arbitrages budgétaires, et de l'autre, des élus un peu plus simples, qui sont là pour faire acte de présence, sans prendre part activement à la réflexion politique.

Vous mentionnez souvent les trente à cinquante réunions avec les services et les élus. Moi, je n'ai, en tant qu'élue de ce Conseil municipal, jamais eu une seule réunion de travail avec vous, et je pense qu'on est quelques-uns à ne pas avoir eu ce privilège. J'ai pris l'habitude d'être l'élue simplette ici, qui gesticule souvent, mais qui n'est jamais vraiment considérée. Ce que je voulais dire, c'est que face au tsunami budgétaire qui traverse les collectivités, je pense qu'il aurait été vraiment opportun d'écouter et d'entendre tout le monde. Cela s'appelle la culture du dialogue en politique. Et ici, au sein de notre Conseil municipal, nous sommes tous des démocrates sincères. Et c'est un acquis fragile, je pense qu'il faut bien se le dire. Donc le respect de l'autre, ce n'est pas seulement de tolérer des opinions différentes, mais de les comprendre et de chercher à établir un terrain d'entente et de favoriser la recherche de solutions communes. Et quand mes filles qui ont sept ans me demandent ce que je fais quand je vais à la mairie, j'aimerais bien leur répondre que j'essaie de contribuer à améliorer la vie des gens en faisant des compromis, des négociations et des ajustements et pas que je reçois le budget six jours avant le Conseil municipal.

Monsieur le maire, je voudrais juste vous donner un exemple. L'année dernière, vous avez augmenté la restauration scolaire et rendue payante la première heure du périscolaire qui était gratuite jusque-là. Vous vous étiez engagé ici en séance publique à ma demande de revoir cette tarification en passant notamment par un travail sur les tranches : quatre tranches de tarification de la restauration scolaire en dessous d'un QF, donc d'un quotient familial à 1000. Une aide-soignante ou maman solo paye 3,48 euros le repas pour son enfant ; un couple de jeunes instituteurs, 5,50 euros le repas. Je ne trouve pas cela normal. Votre augmentation a fait augmenter les factures des familles de fin de mois de 20 à 60 euros selon la tranche dans laquelle on se situe. Ce sont des dépenses incompressibles pour les familles. Pardon, mais il y

a des boutons sur lesquels on ne peut pas appuyer comme un réflexe de Pavlov et qui requièrent de la parcimonie, de la modération.

Je l'avais donc dit très poliment la dernière fois ; j'avais voté l'augmentation même, me semblait-il, mais vous n'avez pas tenu votre engagement et je trouve que c'est typiquement un sujet sur lequel on peut fabriquer des accords et du pragmatisme et qu'il aurait pu faire l'objet d'une des réunions avec Madame DURRUTY.

M. ETCHEGARAY : Merci. Monsieur ESTEBAN. C'est un avantage d'avoir des oppositions, des minorités, mais cela multiplie les temps de parole. Prenez le temps que vous voulez. Ici, on prend le temps que l'on veut.

M. ESTEBAN : Ce sera d'autant plus bref. Une demi-heure, juste. Non, j'ai noté qu'il y a quelque chose de bon dans cette réflexion budgétaire en cette année préélectorale : la non-augmentation des taux. C'est quand même un peu de la figuration, cela a été dit et largement développé par mes collègues. La non-augmentation des taux de fiscalité foncière, donc l'impôt sur les ménages, alors que l'on sait parfaitement que la valeur locative entraîne une augmentation des bases et donc finalement des recettes fiscales qui se portent bien.

Non, ce que je voulais également regretter dans ce budget, c'est que dans les recettes d'investissement, ces cessions qui se montent à 9,2 millions d'euros, c'est quand même entre 25 et 30 % des recettes d'investissement, ce qui est énorme. C'est effectivement une dilapidation de notre avenir et de notre patrimoine. Je ne peux pas en rajouter plus. Tout ce qui a été dit a été dit et bien dit.

M. ETCHEGARAY : Merci Monsieur ESTEBAN. On en a donc fini avec les prises de parole. Madame DURRUTY, je vous invite à ne pas être trop longue, à avoir l'esprit de synthèse et de s'en tenir à l'essentiel des arguments qui ont été développés. Certains points se rejoignent, d'autres sont un peu différents. Allez-y et je compléterai si nécessaire.

Mme DURRUTY : Monsieur le Maire, mes chers collègues, je crois que l'essentiel a été dit, en tout cas, le dénominateur commun à chacune des interventions est la notion de choix. Effectivement, ce budget, nos orientations budgétaires, sont l'expression de nos choix. Vous l'avez dit, les uns ou les autres, différemment, mais c'est la vérité. Je reprendrai même les propos d'Henri ETCHETO lors du débat sur les orientations budgétaires, qui a dit qu'il ne remettait pas en question notre gestion financière, mais bien nos choix. C'est ce que vous avez tous plus ou moins dit, de façon plus ou moins respectueuse, de façon plus ou moins constructive les uns ou les autres. Et c'est vrai que recevoir des leçons de certains est assez difficile lorsque le ton employé n'est pas le bon. Je m'arrêterai là. Alors, ces choix, mes chers collègues, sont tout simplement le reflet, l'expression des engagements que nous avons pris en 2020 face aux Bayonnaises et aux Bayonnais. Si vous reprenez les uns ou les autres, le programme, Monsieur le Maire, que nous avons présenté et avec lequel nous nous sommes présentés au suffrage de nos électeurs, de nos concitoyens, la plupart des projets d'investissement, qu'ils fassent l'objet de grands projets ou qu'ils soient des investissements du quotidien, tout simplement correspondent aux engagements que nous avons pris. Alors, je l'ai dit à chacune de mes interventions budgétaires, mais ce sera aujourd'hui la dernière du mandat, Monsieur le Maire, puisque je le réalise à cet instant, il n'y aura pas forcément de débat budgétaire avant les prochaines élections. Finalement, on peut comprendre peut-être mieux certaines interventions ce soir.

J'ai toujours dit et je redis aujourd'hui qu'exagérer était s'éloigner du vrai. Pour ma part, il me semble aujourd'hui essentiel de rappeler que les chiffres sont têtus et qu'ils parlent. Ces chiffres, nous les avons exprimés avec la plus grande transparence possible. Je crois que cela, personne ne pourra nous le reprocher, que ce soit en séance publique, mais aussi en commission ou lorsque les uns ou les autres avaient besoin de précision à l'occasion d'une

discussion informelle, sur un dossier un peu plus complexe, sur lequel il y avait, pour certains, besoin d'un peu plus d'explications.

Bien mieux que les mots, ces résultats, Monsieur le maire, et cette trajectoire prouvent une chose, c'est que tout au long du mandat, malgré toutes les crises, tous les aléas qui seront venus nous impacter directement, que ce soit la crise sanitaire, la crise financière, l'inflation, et maintenant les mesures que l'État nous impose, tout au long de ce mandat, nous avons réussi à maintenir le cap, Monsieur le maire. Ce cap, nous l'avons maintenu sur différents points essentiels. Je les ai repris dans mes engagements tout à l'heure. Le premier engagement que j'ai mis en avant pour ce budget 2025 était les ressources humaines, le personnel municipal. Alors, j'ai essayé d'écouter toutes les interventions, je pense qu'il est peut-être essentiel que chacun puisse écouter les réponses que j'essaie de donner. Donc personnel municipal qui est essentiel au service public que nous rendons au quotidien. On est d'accord : le service de tous les jours, la propreté, les espaces verts, les services que nous rendons dans les écoles, les crèches, etc. Le personnel, les dépenses de ressources humaines, personne d'entre vous ne l'a souligné, auront augmenté en 2024 de quasiment 6 %, et sur l'exercice 2025, nous inscrivons aussi une évolution similaire. Donc il est faux et archifaux de dire que nous réduisons nos charges, l'intégralité de nos dépenses de fonctionnement de 5 %, puisque les dépenses de personnel, qui, je le rappelle, pèsent pour 58 % dans nos dépenses de fonctionnement, elles augmentent de 6 %. Ce qui veut dire qu'au final, comme le montrera le compte administratif 2024 que nous présenterons lors du prochain Conseil et que Xabier PARRILLA ETCHART présentera, nous ne sommes pas sur une régression de nos dépenses de fonctionnement, mais bien sur une augmentation au global. En 20 ans, à périmètre constant, les effectifs de la ville auront augmenté de 150 agents. Le montant des dépenses de personnel aura, lui, doublé. Il sera passé de 20 à 40 millions d'euros, voire plus. Donc aujourd'hui, comment pouvoir affirmer que nous avons rogné, raboté, je ne sais pas quel est le terme le plus adéquat, si j'essaie de retraduire ce que vous avez pu dire, le service aux Bayonnaises et aux Bayonnais, au profit de nos investissements ?

Le deuxième engagement est celui de la solidarité. La solidarité s'exprime à Bayonne au travers d'un certain nombre de structures. Vous les avez citées, nous les avons citées tout au long de la soirée. Je l'ai dit tout à l'heure, ce sont plus de 10 millions d'euros que nous consacrerons dans ce budget à l'ensemble des subventions versées sur l'ensemble des champs. Alors, ce que je voudrais simplement vous dire par rapport à tous ces débats qui, tout au long de la soirée, se seront invités concernant nos associations auxquelles nous tenons particulièrement, je veux dire d'abord que les vingt-deux réunions auxquelles j'ai fait référence tout à l'heure ont aussi, pour certaines associations, permis d'envisager des solutions intéressantes pour elles, suite à des échanges qui avaient eu lieu l'an passé, et notamment sur des locaux, des décisions importantes prises par ces mêmes associations quant à leur avenir et quant au redéploiement de leurs actions. Il y a aussi des associations qui ont fait et qui ont réussi, assurément grâce à la qualité des bénévoles qui sont indispensables et qui, malheureusement, de temps en temps, manquent pour certains, des efforts énormes de gestion et d'économie et j'ai appelé de mes vœux certaines expérimentations ou certaines réalisations très fortes, notamment sur l'énergie. Je pense à une association dont le siège est à la Maison des associations, qui, de par l'expertise de ses bénévoles, a pu réduire d'un tiers ses factures de fluide et d'énergie, tout simplement en essayant de mesurer au mieux qui consommait quoi, à quel moment, et de mettre en place des mesures correctives. Voilà une action, une expérience ou une expertise qui pourrait servir à d'autres. En tout cas, c'est ce que nous avons partagé ensemble.

Alors, quelques mots. En Nouvelle-Aquitaine, les communes versent en moyenne, très précisément, 13,7 euros par habitant d'aides aux associations. À Bayonne, savez-vous quel est le niveau ? 77 €, près de six fois plus. Le montant des subventions, on l'a dit et on l'a exprimé tout à l'heure, pour 2025 : 3,1 millions d'euros. Mais il ne faut pas oublier toute l'aide logistique et la mise à disposition des locaux qui, aujourd'hui, sont restées depuis 2008 valorisées à

6 euros le mètre carré. Depuis 2008, 6 euros le mètre carré pour valoriser la mise à disposition des locaux, c'est un chiffre que nous n'avons pas bougé. Le montant total de la mise à disposition des locaux pour les associations, c'est 1,3 million d'euros. Donc il y a des aides directes, mais il y a aussi des aides indirectes, il ne faut pas nier. Et puis, là aussi, pour certaines associations, puisqu'elle a été citée tout à l'heure, je veux rappeler ici que la Rock School, depuis maintenant plusieurs années, bénéficie de locaux que la Ville loue et qui, donc, représente une charge pour nous de près de 70 000 euros, Monsieur le Maire, depuis que nous avons décidé de les accompagner pour être en capacité à, tout simplement, jouer le rôle qui est le leur.

Le troisième élément est celui du choix de nos investissements. Là-dessus, je n'y reviendrai pas. Mais comment ? Ou je ne suis pas claire dans mes explications à chaque fois ou je pense que, finalement, il y a peut-être un peu de volonté à ne pas pouvoir comprendre les choses. Qui peut continuer à affirmer qu'en ayant investi sur ce mandat 173 millions d'euros - c'est le montant de notre PPI réactualisé ; au début du mandat, il était de 150 millions d'euros - et en ayant cédé 27 millions d'euros, très précisément, d'actifs, qui peut dire que nous avons dilapidé - je reprends l'expression qui n'est pas la mienne - les bijoux de famille ? Notre actif, l'actif de la Ville de Bayonne, à la fin du mandat, se trouvera enrichi de 150 millions d'euros avec un encours de la dette qui n'aura quasiment pas bougé. Donc chacun peut essayer de faire toutes les démonstrations de la Terre pour montrer que la situation est catastrophique et qu'il faut crier au loup. Je le dis et je le redis, Monsieur le Maire, les chiffres sont têtus et ils parlent.

Et pour ma part, je préfère ce soir, une fois de plus, m'arrêter aux chiffres en terminant mes propos, en vous disant malgré tout que ce budget 2025 est un budget primitif, fait en l'état des connaissances que nous avons sur toutes les données que nous avons chacun en tête. En fonction de la situation réelle qui sera celle, dès que nous aurons connu tous les chiffres réels de ponction qui seront faits... Alors pour la CNRACL c'est déjà fait : les 630 000 euros sont déjà aujourd'hui actés et la mesure est déjà prise. Mais en revanche, pour toutes les autres mesures, si Monsieur le Maire, nous revenions à une situation plus favorable, bien évidemment, cela nous permettrait assurément d'ajuster notre copie en conséquence et de considérer que finalement, les bayonnaises et les bayonnais pourront, eux aussi, se retrouver favorablement dans les décisions qui n'impacteront pas la Ville, sauf que, il ne faut pas oublier qu'au-delà de tout ce qu'on a évoqué, Monsieur le Maire, le prélèvement indirect, etc., il y a aussi les aides de l'État. La fameuse CIL qui vient nous aider conséquemment sur les investissements. Mathieu BERGE, vous avez eu une approche tout à l'heure brute des investissements. Je vous propose que nous puissions regarder en coût net ce que représentent ces investissements. Je l'ai dit lors des orientations budgétaires. Malheureusement, je dis bien malheureusement, une école est beaucoup moins financée qu'un musée ou une médiathèque. Le financement que nous avons obtenu sur l'école du Prissé... Je rappelle que le coût net de l'investissement pour l'école du Prissé, vous avez raison est 8,3 millions d'euros. Le coût net pour la ville est quasiment de 5 millions d'euros. Le coût net de la médiathèque est de 8 millions d'euros. Donc, proportionnellement, entre le coût réel de l'investissement et le coût net, il y a effectivement une différence conséquente selon le niveau de subventionnement, et là, sur ces projets, Monsieur BERGE, si la CIL venait à disparaître ou à être diminuée, pour le coup, Monsieur le Maire, l'addition serait tout à fait différente et notre capacité à continuer à financer ces équipements du quotidien, indispensable bien évidemment, rendrait l'exercice, là aussi, plus complexe qu'il n'est encore aujourd'hui. Merci à tous.

M. ETCHEGARAY : Merci Madame DURRUTY. Je vais compléter ce propos, non pas en reprenant ce qui a été dit, parce qu'il ne faudrait pas qu'il y ait de redondance. J'ai entendu des choses sur, par exemple, l'appauvrissement de la population, le vieillissement de la population. La démographie de cette ville se porte bien. Elle se porte même très bien, comparativement aux communes voisines. 11 février 2025 - c'est en ligne. Vous tapez INSEE,

mortalité ou naissance, Bayonne, et vous tombez sur les chiffres que je vais vous donner : taux de mortalité à Bayonne, 9,7 % ; taux de natalité à Bayonne, 10,4 %. Aucune commune n'a ces chiffres alentour. Ces chiffres sont consultables sur le Net. Il suffit de s'y reporter. C'est une chose ; les faits sont têtus, mais ce sont les faits.

Je vais d'un sujet à l'autre sans créer de transition entre mes propos parce que je veux être rapide. On nous dit qu'il n'y a pas d'augmentation de fiscalité, mais vous répondez : « Si, il y a une augmentation de fiscalité ». Alors, vrai et faux à la fois. Le vrai : en considérant que les ressources fiscales augmentent, du fait, tout simplement, d'un côté, de l'évolution physique des constructions et des rénovations que nous avons effectuées - 1 % en l'occurrence - et du fait aussi national du taux d'inflation des prix à la consommation : 1,7 et 1 c'est 2,7. Nous n'avons pas la responsabilité de cette augmentation, en tout cas pas des 1,7, puisque c'est la résultante de l'inflation. Alors, ce n'est pas à proprement parler un enrichissement, puisque cela compense l'inflation, mais c'est une ressource fiscale supplémentaire.

Quant au 1 % d'évolution physique, oui, nous avons ici, à Bayonne, une population nouvelle qui nous rejoint. Et dans cette population, justement, il y a des jeunes familles et on fait tout pour en faire en sorte que l'on reçoive aussi des jeunes familles et d'avoir une politique du logement à côté de la communauté d'agglomération particulièrement dynamique. Comparez notre situation à celle des communes voisines ; cherchez quelque part où il y a une opération de construction du type de ce qui se passe actuellement au Prissé où nous avons 45 % de logements sociaux qui vont être réalisés avec, pour l'accession sociale, des niveaux que vous ne trouverez nulle part ailleurs, s'agissant des logements sociaux pour le locatif particulièrement attractifs.

Alors, on peut nous reprocher cette politique du logement, j'entends. On nous dit : « Mais le PNRQAD, c'est l'État. C'est vrai. On y participe. Monsieur LACASSAGNE est mieux placé que moi pour le dire. Pour l'îlot 12, on a injecté 1,6 million d'euros et pour l'îlot 45, on a injecté 1,4 million d'euros. J'additionne : 3 millions d'euros. Tout cela pendant ce mandat. On a ajouté 3 millions d'euros. Il fallait le faire. Tous les logements sortis au titre du PNRQAD sont tous sociaux. Certaines opérations sont du BRS, et la plupart sont du PLAI et du PLUS. Pour ceux qui sont un peu rompus à ce type de réponse technique, il s'agit en fait de personnes qui se trouvent dans une situation de précarité. Alors oui, nous avons une précarisation de notre population, c'est absolument évident, et les opérations que l'on fait en centre-ville avec le PNRQAD, ce sont des opérations grâce aux subventions que l'on reçoit effectivement aussi de l'État, mais grâce aussi aux subventions que nous apportons également. Je viens de dire 3 millions d'euros uniquement sur deux îlots 12 et 45, l'un étant rue Victor Hugo, l'autre étant sur le Petit Bayonne. Toutes ces opérations participent du rajeunissement de notre population. Non, notre population ne vieillit pas.

En fait, je rectifie tout de suite. Monsieur ETCHETO a raison : il y a une tendance de tous les pays européens au vieillissement. Je ne suis pas en train de dire que l'on vit globalement un rajeunissement de population. La France se porte bien mieux que l'Allemagne, par exemple. Alors, dans ce cadre général de vieillissement en Europe de nos populations, nous, grâce aux politiques publiques que nous menons, celles du logement et pas seulement, de soutien à la population, parce que si l'on permet à des gens en situation de précarité, d'accéder à la propriété ou de devenir locataire dans des conditions satisfaisantes dans votre ville, c'est tout simplement parce qu'on a considéré qu'il fallait mener ces politiques publiques.

Alors, je voudrais ajouter quelque chose de supplémentaire, et ce sera mon dernier mot. J'entends qu'il n'y en a que pour deux grands équipements ; vous les avez tellement cités que je n'ai pas besoin de les citer. Il n'y a rien d'autre. Tout se passe en centre-ville, pour une partie de la population, et Sylvie DURRUTY l'a déjà dit tout à l'heure, je vais être un petit peu redondant, mais vous avez malgré tout des opérations qui concernent Malegarie, je n'y reviens pas : 5,2 millions d'euros. Il y a l'opération de la Citadelle. C'est une opération gigantesque qui est menée à la Citadelle. On va faire 570 logements - je parle de mémoire - là où nous en avons aujourd'hui à peine 270. Et on va faire des logements sociaux, mais pas seulement. On

va créer de la mixité dans ce quartier de la Citadelle, bien connu par un certain nombre de nos collègues parmi nous ; et dans cette opération de la Citadelle, on va faire aussi la réhabilitation d'un groupe scolaire de la Citadelle. C'est l'occasion aussi de travailler à la requalification de nos groupes scolaires. C'est bien rive droite. Et puis, Place des Gascons, enfin ! Vous pouvez dire enfin, parce que cela fait un moment qu'on l'annonce : la bibliothèque-médiathèque de la Place des Gascons et la requalification de la Place des Gascons. Je suis le premier à dire que cela fait dix ans que j'en parle. Il nous a fallu obtenir des financements de la politique de la Ville et arriver à financer des opérations au titre de la politique de la Ville, je vous promets bien du plaisir si un jour vous êtes confrontés à ce type de difficultés. On les avait imaginées, elles ont été multipliées par deux, voire par trois, en termes de complexité et de mise en œuvre. Combien de fois nous avons remis sur le métier l'ouvrage, car on n'arrivait pas à l'équilibre de l'opération ? Je n'ai pas envie ici de développer pourquoi on est finalement arrivés à tout cela. Je veux juste dire que la place des Gascons va être métamorphosée grâce à cette opération.

C'était juste pour dire que nous avons ici des opérations qui ne se font pas que sur la rive gauche, qui se font aussi sur la rive droite. Cela étant, il y a deux types de critiques qu'on nous fait : « Vous allez vous endetter jusqu'au cou ». Et quand je regarde et que je compare, je me rassure. La Ville de Paris - on ne va pas se comparer à Paris, me direz-vous : la capacité des endettements est presque de quinze ans ; Nice dépasse quinze ans ; Nancy quatorze ans. Je voulais juste dire que le ratio de l'encours de la dette chez nous, ramené aux villes qui sont de la même strate - on ne compare que des choses qui sont comparables. Dans notre strate, c'est 1 333 euros par habitant et nous sommes encore en deçà avec environ 1 200 euros par habitant, malgré ces opérations d'investissement particulièrement importantes.

Après on nous dit : « Vous vous endettez, mais vous faites trop de cessions immobilières ». 70 % des villes moyennes se sont engagées dans des opérations de cessions immobilières et le montant des sessions des collectivités entre 2022 et 2023 a augmenté de 44 %. Nos services qui nous ont fourni ces éléments. Toutes les villes sont confrontées à cela.

Et mon dernier mot : ce serait grave si ce n'était pas pour enrichir notre patrimoine. C'est pour quoi faire ? Vous considérez ces équipements comme étant démesurés. Si le musée Bonnat-Helleu ne fait pas partie du patrimoine de notre ville, on a le droit de le penser, on a le droit de le dire, mais il va falloir assumer. Aujourd'hui et demain. Je dis demain parce qu'après qu'on aura inauguré ce magnifique lieu, il ne se trouvera pas, j'espère, grand monde pour considérer que c'était une erreur de le faire. Quant à la médiathèque : on vient de dire que l'on fait des choses décalées par rapport aux besoins de la population ; allez-y à la médiathèque. On va vous faire une nouvelle déambulation de ce chantier pour se rendre compte qu'on répond bien tardivement, car on a pris trop de temps à s'engager dans cette opération de réhabilitation ou de restructuration de la bibliothèque-médiathèque, parce que toutes les villes alentour sont entrées dans l'ère de la modernité dans ce domaine et que nous avons bien tardé. Regardez depuis quand Mont-de-Marsan a sa médiathèque ; regardez depuis quand Tarnos a sa médiathèque, regardez depuis quand Anglet a sa médiathèque, sur laquelle, d'ailleurs, ils vont faire à nouveau des travaux. Nous étions dans une médiathèque des années 1970 et on aurait continué à croupir dans ces bâtiments qui ne sont plus les centres culturels que sont maintenant les médiathèques : pas seulement un lieu où on lit, c'est un lieu où on se retrouve pour lire, mais pas que lire. Alors, on n'est pas d'accord. Quelque part, cela me rassure. J'ai fini. Mais vous avez le droit de dire un mot, Monsieur ETCHETO, rapidement parce que...

M. ETCHETO : Ce n'était pas mon intention. Je ne vais pas vous reprendre tous vos chiffres sur les impôts, etc. Mais je la reprends quand même parce que je crois que j'ai touché un point sensible avec cette histoire de vieillissement de la population. Cette histoire ne vous plaît pas vraiment. Je ne parle pas de démographie générale, bien entendu, avec les indices de fécondité des pays. Non, ce n'est pas du tout cela. Je vous parle de Bayonne. Je fais un peu

de géographie. Je sais mettre les choses en perspective, y compris dans ce genre de domaine. Ne vous inquiétez pas.

Oui, il y a une réalité : les familles s'en vont à Bayonne. Sortez le taux de natalité ; on ne peut pas donner de taux de natalité à l'échelle d'une ville, parce qu'il y en a où il y a des hôpitaux, d'autres où il n'y en a pas. C'est très simple : à Bayonne sont déclarés à l'état civil tous les gens qui naissent à l'hôpital de Bayonne. Je ne vous parle pas de cela. Il suffit de faire un calcul très simple. Vous avez dit que la population de Bayonne se porte bien. Effectivement, il y a de la population supplémentaire. Je n'ai pas les chiffres précis en tête, mais je crois que sur les cinq dernières années, on est à plus de 5 000 habitants. En revanche, il n'y a pas un enfant de plus dans les écoles bayonnaises. Il y a même, je vais vous le dire : plus 5 000 habitants et moins 50 enfants dans les écoles bayonnaises. Les familles s'en vont. C'est la réalité. Et elles s'en vont pourquoi ? Parce que la ville n'est plus faite pour les jeunes familles. Je vous en ai parlé, ne serait-ce qu'à propos du logement, mais aussi de bien d'autres choses. C'est bien difficile pour des jeunes familles aujourd'hui de vivre, alors peut-être dans les centres villes en général, mais à Bayonne en particulier. Et votre politique de peuplement - je reprends ce terme que vous avez assumé - et bien c'est cela, elle conduit à cela finalement. En effet, nous avons une ville qui vieillit, une ville qui s'embourgeoise ; je sais que cela ne vous plaît pas, mais c'est la réalité. Je dis s'embourgeoise ; on peut dire gentrification, c'est la même chose. Et votre budget, finalement, est lié à cela. Effectivement, ce n'est pas un hasard. Il est aussi cohérent avec cela, en cause et en conséquence.

M. ETCHEGARAY : Et pourquoi 33 % des gens qui font des acquisitions au Prissé ont moins de 30 ans ? Et pourquoi 50 % des gens qui acquièrent actuellement au Prissé ont moins de 40 ans ? Non, ils ne sont pas jeunes.

M. ETCHETO : Vous avez... On a bien connu tous ces problèmes au Séqué. Et le taux de rotation ? Vous l'avez bien connu dans ces résidences du Séqué. Enfin, on a bien vu cela. Ce n'est pas un problème d'aujourd'hui, en plus. Vous fermez des écoles, ce n'est pas pour rien.

M. ETCHEGARAY : au Prissé, on passe de trois à huit.

M. BERGÉ : Juste, je pense que vous êtes trompé sur le calendrier. Ce mandat est un mandat d'investissement de centre-ville. Peut-être que pour le prochain... On va regarder le calendrier. Vous avez mélangé les AP et les CP, probablement. C'est peut-être pour cela : les autorisations de paiement et les crédits de paiement ; ce qui compte, c'est le crédit de paiement. C'est ce que l'on a dépensé pendant le mandat. On est d'accord. Et donc, si l'on regarde les budgets de centre-ville, sur ce mandat, ce sont 72 millions d'euros. Si l'on regarde les crédits de paiement sur les fameux projets que vous évoquez : école de la Citadelle, 82 000 euros ; médiathèque (place des gascons), 438 000 euros ; Malegarie, 100 000 euros. Ce sont les crédits de paiement, ce que vous aurez dépensé pendant ce mandat. Donc on compare 620 000 euros à 72 millions d'euros par rapport à cela. Premier point.

Deuxième point : bien évidemment qu'il faut faire un peu une forme de rattrapage parce que je pense qu'on vous l'a répété quand même à plusieurs reprises que c'était un budget de centre-ville, à chaque fois maintenant vous essayez de nous répondre : « Non, ce n'est pas un budget de centre-ville ». Et donc le rattrapage arrive ; c'est la délibération suivante - je dis cela pour la presse - et donc on verra que pour les budgets 2026, 2027, 2028, donc le mandat suivant, les crédits de paiement, ces investissements sur la rive droite auront bien lieu, mais pour un montant quand même beaucoup plus raisonnable que 72 millions d'euros, puisqu'on parlera de 17 millions d'euros. C'est factuel.

M. ETCHEGARAY : On ne va pas faire un musée sur chaque rive.

M. BERGÉ : Et pourquoi pas ? Elle n'en mérite pas la rive droite ? Non, je plaisante. Mais en réalité, vous êtes d'accord avec ce que je vous ai dit sur les chiffres ?

M. ETCHEGARAY : Non, je vous écoute.

M. BERGÉ : Je voulais juste savoir si on était d'accord. Donc, on est bien d'accord.

M. ETCHEGARAY : Merci de... Vous votez contre, c'est clair. Personne des minorités et des oppositions ne vote pour ou s'abstient : votes contre. La majorité vote pour et le budget est ainsi adopté.

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

Votes contre : 12, Mme BENSOUSSAN, M. BOUTONNET-LOUSTAU, M. DUZERT, M. ESTEBAN, Mme LIOUSSE, Mme DUPREUILH, M. ETCHETO, Mme BROCARD (avec mandat), Mme HERRERA LANDA, M. ABADIE, M. BERGÉ.

17. Vote des autorisations de programme 2025

M. ETCHEGARAY : Et le rapport qui suit, le 17, est le vote des autorisations de programme. Madame DURRUTY.

Mme DURRUTY : Donc, effectivement, en parallèle du vote du budget primitif, comme je l'ai annoncé tout à l'heure, et en application du règlement budgétaire et financier de la Ville, il y a lieu d'actualiser les autorisations de programmes en cours ainsi que les échéanciers de crédits de paiement correspondants. Pour chaque opération, la répartition prévisionnelle des crédits de paiement par exercice budgétaire figure dans le tableau annexé à la note explicative de synthèse. La création d'une nouvelle autorisation de programme relative à la rénovation de l'école Malegarie est proposée dans le cadre du budget primitif 2025.

M. ETCHEGARAY : Alors là c'est vote contre ou non-participation au vote ? Je ne me rappelle plus. Vous dites ?

M. ETCHETO : On ne prendra pas part au vote sur les rapports 17, 18, 19 et jusqu'au 20 inclus.

M. ETCHEGARAY : Que dites-vous, Madame BENSOUSSAN ? Que dites-vous, Monsieur BOUTONNET ? Non-participation au vote. La libération est adoptée. Je vous remercie.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

Non-participation au vote : 12, Mme BENSOUSSAN, M. BOUTONNET-LOUSTAU, M. DUZERT, M. ESTEBAN, Mme LIOUSSE, Mme DUPREUILH, M. ETCHETO, Mme BROCARD (avec mandat), Mme HERRERA LANDA, M. ABADIE, M. BERGÉ.

18. Fixation des taux d'imposition pour l'année 2025

M. ETCHEGARAY : Le rapport 18 : fixation des taux d'imposition.

M. PARRILLA ETCHART : Nous en avons déjà parlé, Monsieur le Maire, rapidement, comme ils ne changent pas, seulement les rappeler. Taxe sur le foncier bâti : 33,81 %. Taxe sur le foncier non bâti : 48,08 %. Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 27,13 %. Ils permettront à la commune d'obtenir un produit fiscal d'à peu près 44 millions d'euros. Comme indiqué dans le rapport concernant les orientations budgétaires 2025, débattu lors de la séance du 23 janvier dernier, la Ville réaffirme sa volonté de ne pas alourdir la fiscalité pesant sur les

ménages bayonnais. Il est donc proposé au Conseil municipal de reconduire les taux d'imposition appliqués en 2024 pour l'année 2025 selon les détails repris en note explicative de synthèse.

M. ETCHEGARAY : Non-participation au vote, c'est clair. Non-participation au vote également, Madame BENSOUSSAN, sur le taux d'imposition. Monsieur BOUTONNET, pareil. Et le groupe de Monsieur BERGÉ, pareil. La délibération est donc adoptée par la majorité. Je vous remercie.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

Non-participation au vote : 12, MME BENSOUSSAN, M. BOUTONNET-LOUSTAU, M. DUZERT, M. ESTEBAN, MME LIOUSSE, MME DUPREUILH, M. ETCHETO, MME BROCARD (AVEC MANDAT), MME HERRERA LANDA, M. ABADIE, M. BERGÉ.

19. Exercice 2024 - Budget annexe des parcs de stationnement - Compte Financier Unique

M. ETCHEGARAY : On arrive au rapport 19, qui va être présenté par Loïc CORRÉGÉ, et au moment du vote, je serai obligé de sortir.

M. CORRÉGÉ : Merci Monsieur le Maire. Donc pour l'exercice 2024, concernant le budget annexe des parcs de stationnement, c'est le compte financier unique. Conformément à l'article L. 2121-31 du Code général des collectivités territoriales, il est demandé au Conseil municipal d'approuver le compte financier unique 2024 du budget annexe de la régie du stationnement, tel que présenté en note explicative de synthèse, et faisant apparaître un résultat de clôture de 3 117 505 euros.

Mme DURRUTY : Je ne voulais surtout pas chasser le maire, mais effectivement... Donc s'il n'y a pas de débat sur ce compte financier unique du budget annexe des parcs de stationnement, je vous propose de passer au vote. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions, donc vous ne participez pas au vote, c'est ça ? Donc, merci pour cette adoption du compte financier unique. Alors, je ne sais pas si le maire va nous rejoindre tout de suite.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

Non-participation au vote : 13, M. ETCHEGARAY, Mme BENSOUSSAN, M. BOUTONNET-LOUSTAU, M. DUZERT, M. ESTEBAN, Mme LIOUSSE, Mme DUPREUILH, M. ETCHETO, Mme BROCARD (avec mandat), Mme HERRERA LANDA, M. ABADIE, M. BERGÉ.

20. Exercice 2025 - Budget annexe des parcs de stationnement - Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2024

Mme DURRUTY : Je vous propose de passer à l'exercice 2025 et l'affectation du résultat d'exploitation. Monsieur le maire, le compte financier unique du budget parc de stationnement a été adopté à la majorité.

M. ETCHEGARAY : On arrive donc au rapport 20 qui est le budget annexe des parcs de stationnement et c'est l'affectation des résultats d'exploitation, présenté par Loïc CORRÉGÉ.

M. CORRÉGÉ : Merci Monsieur le Maire. Pour l'exercice maintenant de 2025 et toujours le budget annexe des parcs de stationnement, l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2024. À la suite de l'approbation du compte financier unique 2024, il est demandé au Conseil municipal d'approuver l'affectation du résultat de fonctionnement du budget annexe des parcs de stationnement, tel que proposé en note explicative de synthèse.

M. ETCHEGARAY : Merci. Toujours non-participation au vote. Madame BENSOUSSAN, vous ne participez pas au vote. Donc opposition et minorité ne participent pas au vote. La délibération est adoptée par la majorité.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

Non-participation au vote : 12, Mme BENSOUSSAN, M. BOUTONNET-LOUSTAU, M. DUZERT, M. ESTEBAN, Mme LIOUSSE, Mme DUPREUILH, M. ETCHETO, Mme BROCARD (avec mandat), Mme HERRERA LANDA, M. ABADIE, M. BERGÉ.

21. Exercice 2025 - Budget annexe des parcs de stationnement - Budget primitif

M. ETCHEGARAY : Nous passons au rapport 21, toujours avec Loïc CORRÉGÉ : le budget annexe du parc de stationnement.

M. CORRÉGÉ : Cette fois, ce sera le budget primitif, Monsieur le Maire. Le budget primitif 2025 du budget annexe de la Régie du stationnement s'équilibre à 6 921 000 euros pour la section d'exploitation et est en suréquilibre pour la gestion d'investissement, où les dépenses s'élèvent à 3 612 000 euros et les recettes à 5 138 000 euros. Globalement, le budget est ainsi voté en suréquilibre à hauteur de 1 526 000 euros, soit 12 millions pour la globalité des recettes et 10,5 millions pour celle des dépenses.

M. ETCHEGARAY : Merci. Donc là, on est sur le budget du parc de stationnement. Vous n'avez pas dit le sens de votre vote.

M. ETCHETO : Ce sera contre.

M. ETCHEGARAY : Madame BENSOUSSAN ? Vous ne participez pas au vote. Monsieur BOUTONNET ? Non-participation. Et que faites-vous ?

Mme HERRERA LANDA : Non-participation au vote, avec juste un commentaire : l'état des recettes témoigne, on l'a vu en réunion, témoigne d'une augmentation notable du stationnement à Bayonne, ce qui, dans le cadre de plan de transition écologique et dans une perspective d'utilisation des transports en commun, est aujourd'hui une très bonne nouvelle financière et une très mauvaise nouvelle du point de vue de l'impact environnemental.

M. ETCHEGARAY : Alors j'ai très bien compris ce que vous voulez dire, mais je ne suis pas d'accord. Je serais d'accord avec vous, si la fréquentation des transports en commun... Les lignes 1 et 2 : augmentation de 10 % par an et 4 millions de visiteurs. Alors, notre ville est très attractive et on sera d'accord avec vous pour le considérer. Cela se traduit par, effectivement, un stationnement qui va crescendo. Mais cela ne veut pas dire du tout qu'il y a moins de gens qui prennent les transports en commun. Cela veut dire une chose, Madame : il faudrait que l'on fasse le point à l'occasion pour parler de mobilité, sur les tendances structurelles sur le transport en commun.

Mme HERRERA LANDA : Je tiens quand même à dire que j'ai suivi avec beaucoup d'attention la formation mobilité proposée par l'agglomération. Une journée à Hendaye, Jean-Marc ABADIE y était également présent, et nous avons été informés à cette occasion que l'augmentation de l'usage des transports en commun ne se traduisait pas par une baisse de l'utilisation de la voiture, puisque le parc de voitures augmente et les déplacements

augmentent concomitamment. Je n'ai pas dit que les personnes utilisaient moins les transports en commun.

M. ETCHEGARAY : Peut-être qu'on est d'accord finalement, parce que ce sont les déplacements domicile-travail dont je parle. Je vous assure que les touristes, les excursionnistes comme disent les spécialistes du tourisme, se déplacent beaucoup en bus. C'est indiscutable. Tout comme quand on va à l'étranger, on est beaucoup plus dans les bus que dans les voitures.

Alors, je ne sais plus où j'en suis. On a voté ou pas ? Alors, que dites-vous pour le rapport 21 ? Contre. Monsieur BOUTONNET a dit non-participation au vote. Et vous, non-participation au vote avec le commentaire que vous avez fait. Et la majorité vote pour. La délibération est adoptée.

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

VOTES CONTRE : 6, M. DUZERT, MME LIOUSSE, MME DUPREUILH, M. ETCHETO, MME BROCARD (AVEC MANDAT). NON-PARTICIPATION AU VOTE : 6, MME BENSOUSSAN, M. BOUTONNET-LOUSTAU, M. ESTEBAN, MME HERRERA LANDA, M. ABADIE, M. BERGÉ.

22. Exercice 2025 - Budget annexe des Fêtes traditionnelles et de la temporada - Budget primitif

M. ETCHEGARAY : Yves UGALDE. Rapport 22, les Fêtes.

M. UGALDE : Le budget primitif 2025 du budget annexe des Fêtes et de la Temporada comportant uniquement une section de fonctionnement s'équilibre globalement à 5,2 millions d'euros, dont 1,3 million pour la Temporada et 3,9 pour les Fêtes traditionnelles.

M. ETCHEGARAY : Donc, contre ? Contre aussi. Allez-y.

M. ESTEBAN : Je souhaiterais qu'à terme, on distingue ces budgets et qu'on ait une meilleure visibilité dans ce budget entre les Fêtes et les corridas. C'est un souhait. Cela permettrait de voir le financement réel des corridas qui est peut-être bénéficiaire, je n'en sais rien. Mais en tout cas, la distinction permettrait une clarification. Ce n'est pas très clair dans le budget tel qu'il est présenté.

M. ETCHETO : C'est une demande qui apparaît quand même assez légitime, je pense, à plus d'un titre.

M. ETCHEGARAY : J'entends cela, mais en fait, à l'intérieur, la distinction est très claire.

Mme HERRERA LANDA : On voulait juste poser la question : pourquoi le maintien de cette cohabitation Corrida-Fêtes ? Quel en est le motif ?

M. UGALDE : Il est historique depuis 1932, quand même, accessoirement. Il faut le rappeler, parce qu'on vient de quelque part.

M. ETCHEGARAY : C'est une recommandation de la CRC, la Chambre régionale des comptes. J'entends ce que vous dites.

M. BERGÉ : Ils doivent penser qu'on était une feria et que les corridas étaient pendant les Fêtes. Vous savez que ce ne sont pas tous des spécialistes à la Cour régionale des comptes. Ils doivent penser qu'on est une feria comme les autres, alors qu'on est bien différents.

M. ETCHEGARAY : J'entends ce que vous dites. On va regarder. Cette fois, on ne peut pas. Je suis désolé. Là, c'est présenté. Cette fois, je ne peux pas faire autrement. Mais j'entends pour l'avenir cela. Cela veut dire que vous, ayant voté contre, vous êtes contre aussi. Non-participation au vote. Vote pour ?

M. ETCHETO : J'ai juste un petit élément d'argumentation et d'explication. Nous, par exemple, on ne va pas voter le budget des Fêtes à cause de la question des bracelets. Mais ce n'est pas forcément... Vous voyez, la question de la Temporada, c'est autre chose. La question des Fêtes est quand même différente de celle de la Temporada pour laquelle certains élus peuvent avoir d'autres critères. Donc il est bien de scinder les deux budgets parce qu'on n'a pas forcément le même jugement dessus.

M. ETCHEGARAY : Pour la fois suivante. Monsieur ETCHETO j'entends. J'entends ça et ce que dit Monsieur ESTEBAN depuis quelque temps déjà. Mais, pour l'heure, donc cette délibération... Madame BENSOUSSAN, vous votez pour et la majorité vote pour. La délibération est adoptée.

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

Votes contre : 6, M. DUZERT, MME LIOUSSE, MME DUPREUILH, M. ETCHETO, MME BROCARD (AVEC MANDAT). NON-PARTICIPATION AU VOTE : 5, M. BOUTONNET-LOUSTAU, M. ESTEBAN, MME HERRERA LANDA, M. ABADIE, M. BERGÉ.

23. Budget principal - Compte épargne temps - Instauration d'une provision

M. ETCHEGARAY : Madame DURRUTY, vous avez le compte épargne-temps, l'instauration d'une provision.

Mme DURRUTY : Oui, conformément à la nomenclature budgétaire et comptable M57 et en application du principe comptable de prudence, il est demandé au Conseil municipal d'approuver la constitution au budget principal d'une provision pour compte épargne-temps d'un montant de 959 649 euros correspondant à l'estimation des jours épargnés par les agents municipaux au 31 décembre 2024.

M. ETCHEGARAY : Très bien. Cela ne vous pose pas de problème ? Pas d'abstention ni de vote contre. La délibération est adoptée. Je vous remercie.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

24. Budget annexe des parcs de stationnement - Compte épargne temps - Instauration d'une provision

M. ETCHEGARAY : Loïc CORRÉGÉ, parlez-nous du compte épargne-temps et de l'instauration d'une provision pour vote du budget stationnement.

M. CORRÉGÉ : Exactement, Monsieur le Maire. Sur le modèle de la délibération précédente, il est demandé au Conseil municipal d'approuver la Constitution au budget annexe des parcs de stationnement d'une provision pour compte épargne-temps d'un montant de 16 194 euros, correspondant à l'estimation des jours épargnés par les agents de cette régie au 31 décembre 2024.

M. ETCHEGARAY : Pas d'abstention ni de vote contre ? La délibération est adoptée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

25. Mise à jour de l'actif - Valorisation des travaux liés à la ligne 1 du Tram'bus

M. ETCHEGARAY : Rapport 25. Toujours Loïc CORRÉGÉ.

M. CORRÉGÉ : C'est la mise à jour de l'actif valorisation des travaux liés à la ligne 1 du Tram'bus. Le syndicat des mobilités Pays Basque Adour, SMPBA, ayant finalisé l'opération Tram'bus ligne 1, il convient de transférer les aménagements aux collectivités gestionnaires des différentes voiries concernées. Pour la ville de Bayonne, le transfert inclut les voies tous véhicules, trottoir, bus, voies cyclables, équipements de voirie non liés aux Tram'bus et espaces verts. Le SMPBA conserve le site propre Tram'bus, les Kébus et la signalisation spécifique. Il est donc demandé au Conseil municipal d'approuver l'intégration à l'inventaire patrimonial et comptable de la ville des immobilisations inscrites dans le tableau détaillé en note explicative de synthèse et d'autoriser Monsieur le maire ou son représentant à signer le procès-verbal constatant la mise des biens à la Ville.

M. ETCHEGARAY : Pas d'abstention ni de vote contre ? La délibération est adoptée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

26. Redevance d'Occupation du Domaine Public des ouvrages de télécommunication

M. ETCHEGARAY : Serge ARCOUET. On est avec vous maintenant. Rapport 26.

M. ARCOUET : Le 26 concerne la redevance d'occupation du domaine public des ouvrages de télécommunication. L'occupation du domaine public routier par des opérateurs de télécommunication donne lieu à un versement de redevance en fonction de la durée de l'occupation, de la valeur locative et des avantages qu'en tire le permissionnaire. Selon les détails apportés par la note explicative de synthèse, il est proposé de fixer au tarif maximum le montant des redevances dues par les opérateurs en la matière et de revaloriser les redevances dues chaque année en fonction de la moyenne des quatre dernières valeurs trimestrielles de l'index général relatif aux travaux publics.

M. ETCHEGARAY : Merci. Pas d'abstention ni de vote contre ? Adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

FONCIER

27. Rue Adrien Barthe - Acquisition auprès de l'indivision DAGUERRE

M. ETCHEGARAY : Serge ARCOUET, le 27.

M. ARCOUET : Une acquisition, donc on ne vend pas tout... Je ne dis jamais rien. Laissez-moi lire. S'il vous plaît. Rue Adrien Barthe. Acquisition auprès de l'indivision Daguerre. L'indivision Daguerre est propriétaire d'un tènement foncier intégré dans l'emprise de la rue Adrien Barthe, dont il convient de régulariser la situation. Au regard des éléments développés en note explicative de synthèse, il est demandé au Conseil municipal d'approuver l'acquisition à l'euro symbolique de cette emprise d'une superficie de 51 mètres carrés.

M. ETCHEGARAY : C'est pour cela qu'il n'aurait pas fallu...

M. ARCOUET : Pour un euro symbolique, ce n'est pas cher le mètre carré... Et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document et toute pièce rapportant à la mise en œuvre de cette mutation.

M. ETCHEGARAY : Pas d'abstention ni de vote contre ? Adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

28. Angle chemins de Hargous et de Sainsontan - Acquisition auprès de la SCCV HARGOUS

M. ETCHEGARAY : Rapport 28.

M. ARCOUET : Angle chemin de Hargous et de Sainsontan. Acquisition de nouveau auprès de la SCCV Hargous. Sur la base des éléments développés en note explicative de synthèse, il est demandé au Conseil municipal d'approuver l'acquisition à l'euro symbolique par la ville de Bayonne auprès de la SCCV Hargous de diverses parcelles représentant un emplacement réservé en vue de permettre la création d'une voie nouvelle avec aménagement d'un carrefour.

M. ETCHEGARAY : 143 mètres carrés. Il n'y a pas d'abstention ni de vote contre. Adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

29. Chemin de Bellevue - Acquisition auprès des syndicats de copropriétaires des résidences Bellevue et Perspectives Beyris

M. ETCHEGARAY : Rapport 29.

M. ARCOUET : Chemin de Bellevue, acquisition auprès des syndicats de propriété des résidences Bellevue et Beyris.

M. ETCHEGARAY : 27 m² ET 76m², moins de 100m².

M. ARCOUET : À la suite de l'aménagement il y a quelques années d'un giratoire situé Chemin de Bellevue, il apparaît nécessaire de procéder à des régularisations foncières avec deux riverains afin de rectifier les situations foncières erronées qui ne correspondent plus à l'usage actuel des lieux. Un accord est intervenu avec chacun des propriétaires concernés pour la rétrocession au bénéfice de la commune de différentes emprises décrites dans la note explicative de synthèse. Ces mutations interviendront pour un prix fixé à l'euro symbolique. Il est demandé au Conseil municipal d'approuver les acquisitions correspondantes et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

M. ETCHEGARAY : En l'absence de vote contre, adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

30. Avenue Léon Moynac - Opérations foncières liées aux travaux d'aménagement du Tram'bus.

M. ETCHEGARAY : Rapport 30. Opération foncière liée au travail d'aménagement du Tram'bus.

M. CORRÉGÉ : Dans le cadre des travaux d'aménagement de la ligne T2 du Tram'bus et plus particulièrement sur le secteur de Montalibet, le syndicat des mobilités Pays Basque Adour a été amené à intervenir sur des emprises foncières dont il n'est pas propriétaire. Le syndicat a donc sollicité la ville de Bayonne afin d'acquérir une emprise de 87 m2 détenue par les époux HAURIEU et située 18 avenue Léon Moynac. Selon les conditions exposées en note explicative de synthèse, il est ainsi proposé la régularisation d'un protocole bipartite entre le syndicat et la Ville, ayant pour objet de préciser les modalités de l'indemnisation de la Ville par le syndicat au titre des opérations menées pour le compte de cette dernière au titre des compétences de l'aménagement du Tram'bus.

M. ETCHEGARAY : Merci. Sur ce rapport, pas d'abstention ni de vote contre ? Adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

MARCHES PUBLICS

31. Fourniture de mobiliers urbains divers - Signature des accords-cadres

M. ETCHEGARAY : Rapport 31, Jean-Marc SALANNE.

M. SALANNE : Merci. Il s'agit de fourniture de mobiliers urbains divers et de la signature des accords-cadres. La Ville a lancé une consultation afin de s'approvisionner un mobilier urbain divers. Il s'agit de la fourniture de potelets, de barrières, de supports vélos et d'amovibilité. La forme retenue pour ces contrats est l'accord-cadre à un bon de commande avec maximum. Il est demandé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer quatre accords-cadres à intervenir avec les attributaires pressentis aux conditions décrites dans la délibération.

M. ETCHEGARAY : Merci. Pas d'abstention, pas de vote contre ? Adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

POLITIQUE LINGUISTIQUE

32. Convention de partenariat avec l'Office Public de la Langue Basque 2024/2025 - Formation professionnelle des agents municipaux

M. ETCHEGARAY : On en arrive au rapport 32, présenté par Xabier PARRILLA ETCHART.

M. PARRILLA ETCHART : Merci Monsieur le Maire. Il s'agit de la convention de partenariat avec l'Office public de la langue basque 2024-2025, formation professionnelle des agents municipaux. L'OPLB et le CNFPT ont signé une convention en 2023, et à ce titre, l'OPLB invite la Ville à intégrer ce dispositif et un groupe de quatre agents municipaux jusqu'en décembre de cette année. Les coûts inhérents à cette formation sont répartis pour deux tiers entre le CNFPT et pour un tiers pour l'OPLB qui refacture ce dernier dans un second temps à la Ville son coût. Donc en cohérence avec le schéma directeur politique linguistique et en particulier l'orientation numéro 3 de la langue basque, approuvé par délibération du 8 février 2024, la

Ville de Bayonne propose aux agents municipaux des formations continues à la langue basque dans le cadre d'un dispositif dédié piloté par l'OPLB et le CNFPT. Au regard des éléments exposés, il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de partenariat 2024-2025 avec l'OPLB.

M. ETCHEGARAY : Monsieur ABADIE.

M. ABADIE : Nahi ginuke jakin nola bizi den Baionako euskarazko planoa ? Egia erran ez dakigu xuxen nola zerbitzio hori aintzintzen duen pertsona batekin bakarrik.

Sur cette convention et après lecture de la convention, on comprend qu'il est prévu la constitution de quatre groupes d'agents municipaux sur un coût global annuel de 16 000 euros et un apprentissage de 180 heures annuelles, soit l'équivalent de 3 à 4 heures par semaine, si nos calculs sont bons. Pour les débutants, ce n'est vraiment pas énorme, c'est-à-dire qu'il faudrait un apprentissage plus intensif pour avancer plus vite vers l'acquisition d'une langue. Une évaluation des plans précédents est-elle disponible ? On n'a aucun élément sur cela. Est-ce qu'elle pourrait nous être communiquée ? Est-ce qu'il y a une évaluation, un bilan de ces dernières années, ou au moins de la dernière ou des deux dernières ? On ne sait pas exactement combien cette nouvelle session représente d'agents pour l'année en cours. Est-ce que l'on vise à prioriser les services d'accueil et de relations avec le public ?

Secondairement, en lien avec cette thématique linguistique, nous sommes assez inquiets sur l'avancée des engagements du plan Langue basque. La commission et les six commissions ne se réunissent plus depuis pas mal de temps. Le personnel du service de la langue basque est réduit comme peau de chagrin. On nous a annoncé lors du dernier conseil, le mois dernier, l'embauche prochaine d'une nouvelle personne. Quand ? Ce renfort sera le bienvenu, bien sûr, mais sera selon nous encore insuffisant pour atteindre les objectifs de ce plan. Il y a eu les effets d'annonce et il y a la mise en musique. On considère qu'il y a loin de la coupe aux lèvres. Est-ce que vous avez de bonnes nouvelles à nous annoncer ?

M. ETCHEGARAY : Merci. Xabier PARRILLA ETCHART, réponse ?

M. PARRILLA ETCHART : Oui, nous avons de très bonnes nouvelles à vous annoncer. Il ne faut pas s'inquiéter, il faut continuer à travailler avec sérénité. Alors, vous avez abordé plusieurs points. Concernant la délibération de ce jour, elle concerne bien quatre agents. Parmi ces quatre agents, trois sont dans des écoles et un au service Infrastructures bureau-études. C'est l'occasion de rappeler que quand la commune de Bayonne envoie des collègues en formation, il faut prévoir le coût de la formation, bien sûr, qui est budgétisé, mais il faut aussi prévoir le coût salarial des agents en formation quand ils ne sont plus sur leur poste. Et tout cela coûte : au total, les ressources humaines concernant la politique linguistique à Bayonne sont d'un montant de 360 000 euros, dans lequel on comprend la masse salariale globale des personnes travaillant à l'année. L'enveloppe de formation qui, cette année, est de 35 000 euros à l'instar des années précédentes. Ce coût salarial est celui des personnes qui partent en formation et qui pèsent toujours pour la collectivité. Il faut savoir qu'à ces quatre agents, il faut ajouter que pour l'année 2025, il y aura en tout seize agents qui partiront en formation. Ce sont soit des continuations, soit de nouveaux agents qui partent en formation.

Je ne vous les donnerai pas ce soir, mais je peux vous donner les chiffres de ces dix dernières années, depuis 2015. Au total, ces dix dernières années, cinquante et un agents sont partis en formation. Certains sont partis en formation plusieurs années, sur plusieurs exercices comptables. Cette délibération est aussi l'occasion de dire que l'action politique linguistique à Bayonne ne se résume pas à la formation mise en place pour ces agents, qu'elle soit directement gérée par la commune ou en partenariat, comme on l'a vu aujourd'hui sur cette délibération avec l'OPLB et le CNFPT. C'est l'occasion de dire aussi que, et Monsieur le maire l'a bien dit à une autre occasion, que oui, pour certaines politiques publiques, nous avons

besoin des structures associatives pour avancer aussi. Et c'est l'occasion pour moi de dire à l'instar d'autres politiques, la politique linguistique étant une politique transversale, il faut savoir, on en parlait aussi tout à l'heure, que le niveau de subvention qui sera donné en 2025 aux structures œuvrant de près ou de loin à la politique linguistique et à la revitalisation des euskaras, en l'occurrence s'élève à 212 000 euros. On comprend toutes les associations qui recevront dans le cadre de subventions. Il faut y ajouter l'action elle-même au quotidien du service politique linguistique, et c'est aussi l'occasion pour moi de parler de notre technicien qui œuvre au quotidien pour la revitalisation de l'euskara. Je peux vous donner des chiffres concernant l'exercice passé, c'est-à-dire en 2024. Son travail, principalement dédié à la traduction, fait que 134 461 mots ont été traduits. Ces traductions permettent à l'agent de mettre en place cette action et aussi d'éviter, autant que faire se peut, des actions externes, c'est-à-dire de les demander à des organismes externes et donc qui pèsent au niveau des charges de la collectivité ce qui n'est pas fait. Cet agent, en 2024, a fait toute une série de traductions concernant le schéma de politique linguistique, le schéma du directeur, mais aussi les expositions du DIDAM, des notes de cabinet, règlements intérieurs et autres. Et en 2025, son action se poursuit au niveau de la traduction, puisqu'il en est à 30 000 mots, principalement issus de son travail concernant le rapport de transition écologique.

La mairie de Bayonne axe sa politique linguistique sur de la formation, mais aussi sur son action par rapport aux associations, on le disait. Et les réunions budgétaires nous ont permis de voir que des associations, par exemple comme Udaleku, sont beaucoup plus aidées par une commune comme la nôtre que par des communes voisines. La commune de Bayonne donne 21,48 euros par journée enfant pour l'action. On parlait aussi tout à l'heure des accueils de loisirs sans hébergement. Alors que nous avons des voisins qui donnent 10 euros par journée enfant ou encore moins : 3,47 euros par journée enfant. Vous voyez ? Ce qui permet de montrer que l'action de la commune de Bayonne, sur des points particuliers, est presque sept fois plus importante que des communes voisines.

M. ETCHEGARAY : J'y ajoute la mise à disposition à titre gratuit (sauf le coût des fluides) des locaux, du siège d'Udaleku

M. PARRILLA ETCHART : Absolument. Il y a aussi les mises à disposition. Au total, pour faire simple, en fonctionnement, les subventions, les participations, les contributions, la masse salariale, tout ceci équivaut à 1,3 million d'euros quand on comprend tout sur un exercice comptable. C'était à peu près l'équivalent en 2024 et ce sera en 2025. Je répète ressources humaines, crédits et tout ce qui est contributions. C'est pour le fonctionnement, la vie au quotidien, mais il y a aussi de l'investissement, il faut en parler. Il y a la mise à disposition des locaux, mais il y a aussi des investissements qui sont faits concernant la numérisation des fonds basques, ou même, au second semestre 2023, 47 000 euros de travaux concernant l'Ikastola de la rive droite de l'Adour.

Tout cela pour dire que l'ordre du jour d'aujourd'hui nous permet de parler de la formation. Alors oui, concernant ces dernières années, un récapitulatif vous sera fait sur les personnes qui ont suivi les formations. Et surtout, on essaiera de faire en plus de l'aspect qualitatif, un aspect quantitatif c'est-à-dire voir à quel niveau linguistique ces personnes ont commencé la formation et quel niveau elles ont atteint. C'est important effectivement de coupler les deux, l'aspect quantitatif et l'aspect qualitatif.

M. ETCHEGARAY : Merci pour cette réponse. Je crois que Christine MARTIN-DOLHAGARAY voulait dire quelque chose. Et après, je vous donne la parole.

Mme MARTIN-DOLHAGARAY : Juste très rapidement pour répondre à un questionnaire précis sur l'évolution de la fréquentation en termes de politique linguistique. Si on veut reprendre l'année 2020-2021, en termes de fréquentation par rapport aux petites sections

maternelles, on avait un taux de fréquentation sur le bilingue à Bayonne, école publique, de 21,3 %. Sur l'année 2024-2025, on est à 34,7 %. Donc je crois que là, on ne peut pas contester l'effet de la politique linguistique qui a été mise en place, tout le travail qui a été mis en place depuis maintenant plusieurs années. Je parle du domaine de l'éducation, bien entendu. Je parle de ce qui me revient. La sensibilisation est faite auprès des parents d'élèves des enfants vont rentrer en petite section ; tout un travail était nécessaire, puisque certains parents n'étant pas locuteurs pensaient que la langue n'était pas pour eux. Il a fallu leur expliquer et c'est de mieux en mieux compris et de plus en plus plébiscité. J'en veux pour preuve : on a eu quand même l'ouverture de deux sections bilingues cette année sur deux établissements scolaires. Cela a été de haute lutte, Monsieur le Maire. Il a fallu faire des courriers à Monsieur le DASEN. Mais il n'empêche que nous avons ouvert une section sur l'école du Prissé et une section sur l'école Aristide Briand, et excusez-moi du peu, mais une section ouverte avec vingt-huit élèves. Cela ne s'était jamais vu.

Donc je pense qu'en termes de politique linguistique par rapport à l'éducation, par rapport à la petite enfance aussi, vous savez que nous avons en projet - et j'ai eu l'occasion d'échanger avec vous plusieurs fois, Monsieur ABADIE, sur ce sujet cher à mon cœur – l'ouverture d'une classe en immersif, dans une crèche. On sait que l'immersif est vraiment la solution qui marche. Donc je pense que vraiment, des choses très concrètes avancent. C'est vraiment en mouvement, on récolte ce qui a été semé depuis toutes ces années avec des opérations qui ont été menées, etc. Mais bon, on n'est pas en conférence de presse, donc je ne vais pas aller faire une liste à la Prévert. Mais je pense vraiment que l'on n'a pas à rougir de la politique linguistique que nous menons à la ville de Bayonne.

M. ETCHEGARAY : Avant de donner la parole qui m'est demandée, vous voulez ajouter quelque chose, Monsieur PARRILLA ETCHART ?

M. PARRILLA ETCHART : Merci beaucoup. J'oubliais, Monsieur le Maire, une question a été posée concernant l'équipe du service politique linguistique. J'ai oublié de répondre en ce sens. Nous avons ces derniers mois avec mes collègues et les services, rencontré plusieurs personnes. Monsieur le maire s'est arrêté sur un choix et une personne nous rejoindra, je crois que l'on peut le dire, au 1er avril prochain, en tant que chef du service politique linguistique.

M. ETCHEGARAY : Oui, je crois que vous voulez dire quelque chose. Il faut qu'on aille vite.

Mme HERRERA LANDA : Je voulais juste dire que des choses ont été faites, mais nous, ce qui nous rend particulièrement inquiets, alors tout ce qui a été dit, on y souscrit, mais on a voté le schéma directeur du plan langue basque et depuis la commission ne s'est pas réunie. Il y a quand même plus d'un an maintenant et il y avait un grand nombre d'actions à déployer dans différents domaines. Par exemple, l'Éducation a pris en main un certain nombre de choses, mais il y a des pans entiers sur lesquels... Et quand on entend que la personne qui est dans le service fait des tâches de traduction... Nous, on pensait que la réunion de la commission allait se faire au lendemain, qu'on allait nous présenter le détail des actions, celles qui étaient prioritaires, à défaut d'avoir les effectifs pour déployer un grand nombre des choix stratégiques qui auraient pu être faits. Nous sommes donc très frustrés et inquiets de cette mise en œuvre du plan sur lequel nous sommes prêts à contribuer, puisque beaucoup de personnes participent aux travaux de la commission sans en être membres officiellement. Tout le monde met son énergie au service d'une cause qui nous est chère.

M. ETCHEGARAY : Bon, écoutez, si une commission doit se réunir et ne se réunit pas... Il est toujours anormal que les commissions ne se réunissent pas. Oui ?

M. BERGÉ : Je ne peux que me féliciter des chiffres qui nous ont été donnés sur l'enseignement bilingue, notamment dans les écoles publiques. Mais, je tiens à vous alerter sur cette réalité de la politique linguistique. Même avec tous les efforts que l'on fera au niveau primaire en mettant en place soit de l'immersif en maternelle et après de la parité horaire en bilingue, si l'on n'est pas capable de suivre sur la parité horaire en collège et en lycée, on va perdre le bénéfice de ces efforts. Et là, je parle au Président de l'agglomération avec tout le poids politique qu'il peut avoir. Trop souvent, on oublie cette situation, ce qui fait qu'aujourd'hui, les élèves du public se retrouvent dans des situations, par manque de continuité d'enseignement dans le secondaire, et davantage en lycée qu'en collège, l'enseignement public est pénalisé. Et on finit par dire que quand on fait de l'enseignement bilingue, on ne peut pas arriver à un niveau de locuteur niveau B2. C'est normal si on ne vous assure pas la continuité de cet enseignement jusqu'à la fin du lycée. J'ai été Président de l'Office public, comme vous le savez, pendant des années. C'était un de mes combats. Je tiens à dire que quelques années ont passé depuis, il ne s'est rien passé et cela a peut-être même un peu régressé, puisque plus personne ne le dit. Donc il serait peut-être temps de nouveau de mettre un peu la pression aux services de l'Éducation nationale, parce qu'au regard de la situation sociolinguistique, Seaska joue son rôle, mais on n'y arrivera pas qu'avec Seaska; on a besoin de l'enseignement public et que l'enseignement public ait une continuité pédagogique sur l'ensemble de la scolarité des enfants. Et ce serait bien que ce territoire, dans son ensemble, porte ces revendications. Moi, j'arrive au bout d'un chemin, mais c'est une de mes plus grosses déceptions en termes politiques, parce qu'on était sur un territoire où il y avait un véritable consensus social et institutionnel pour développer la politique linguistique et on ne se donne pas les moyens d'y arriver. On va continuer à faire des choses, on en fait plein des choses, mais ce qui devrait être structurant, on n'y répond pas. Et c'est collectivement, et je pense que... J'espère qu'on aura l'occasion d'échanger sur ce dossier, mais il faut qu'on avance. Ce n'est pas possible.

M. ETCHEGARAY : Je partage ce que vous dites du début jusqu'à la fin de votre propos. On en reparlera. Mais en effet, il faut... Mais cela renvoie à d'autres institutions, vous le savez comme moi. Les choses s'arrêtent sous prétexte que ce n'est pas la même maîtrise d'ouvrage et que ce n'est pas la même collectivité qui a la charge des collèges et lycées. On le sait les uns et les autres, mais le lien se fait par l'État.

M. BERGÉ : On bricole avec beaucoup de talent, mais là il est temps de passer vraiment à autre chose. On est les rois du bricolage. On a été très forts et à tous les niveaux. Mais maintenant, c'est limite. On arrive à un moment où c'est structurel. Et il faut que l'on réponde à cela.

M. ETCHEGARAY : Merci Monsieur BERGÉ. Donc on passe au vote de cette délibération 32. Il n'y a pas d'abstention ni de vote contre. Elle est donc adoptée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RESSOURCES HUMAINES

33. Modification du tableau des effectifs

M. ETCHEGARAY : Le rapport qui suit - il faudrait qu'on aille vite maintenant - est le 33, avec Sylvie DURRUTY.

Mme DURRUTY : Il est demandé au Conseil municipal d'approuver la modification du tableau des effectifs tel que détaillé en note explicative de synthèse qui comprend la création de deux postes et pour faire suite aux décisions d'avancement de grade et de promotion interne, la création de cinquante-quatre postes et autant de suppressions.

M. ETCHEGARAY : Merci. Opposition et minorités, non-participation au vote. Nous votons la délibération. Adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

Non-participation au vote : 12, Mme BENSOUSSAN, M. BOUTONNET-LOUSTAU, M. DUZERT, M. ESTEBAN, Mme LIOUSSE, Mme DUPREUILH, M. ETCHETO, Mme BROCARD (avec manda), Mme HERRERA LANDA, M. ABADIE, M. BERGÉ.

STATIONNEMENT

34. Mise en œuvre de nouvelles dispositions en matière de tarification et modification des statuts de la Régie du Stationnement

M. ETCHEGARAY : Loïc CORRÉGÉ va présenter le rapport 34.

M. CORRÉGÉ : Merci Monsieur le Maire. C'est la mise en œuvre de nouvelles dispositions en matière de tarification et modification des statuts de la régie du stationnement. La Ville de Bayonne souhaite aujourd'hui modifier son offre en matière de dispositions tarifaires et faire évoluer les statuts de la régie du stationnement. C'est la raison pour laquelle il est demandé au Conseil municipal d'approuver les nouvelles dispositions selon les modalités détaillées en note explicative de synthèse.

M. ETCHEGARAY : Merci. Sur ce rapport... Allez-y.

Mme HERRERA LANDA : J'ai reçu effectivement un courriel précisant les fondements juridiques. J'ai bien lu la réponse, je l'ai bien analysée, mais je ne pense pas que cela aide à fonder juridiquement l'égalité de traitement des usagers. Il faudrait simplement savoir si les opérateurs nationaux ont déployé ce dispositif qui assujettit le bénéfice de cette demi-heure à la possession d'un smartphone et au téléchargement d'une des deux applications ? Est-ce que cela a été fait ailleurs et est-ce qu'il y a eu des personnes qui ont signalé que c'était recevable ou pas ?

M. CORRÉGÉ : Merci Madame HERRERA, pas de soucis. On vous a adressé la réponse à la suite du Conseil d'exploitation de la régie du stationnement hier. Pour répondre précisément à votre réponse : non, on n'a pas consulté à l'instant T, que ce soit Easy Park ou Paybyphone. Vous insistiez sur la rupture des droits vis-à-vis d'un paiement, mais il faut rappeler que pour bénéficier de trente minutes gratuites à Bayonne, c'est possible. Il y a des arrêts-minute. Et le but est aussi d'avoir un plan de déploiement de ces arrêts-minute, permettant à tout usager

qu'il puisse régler via un smartphone ou ne pas avoir à payer via nos arrêts-minute. Il y a tout le temps, à Bayonne, la possibilité de se garer avec trente minutes gratuites.

M. ETCHEGARAY : Monsieur ESTEBAN ? Après, on vote.

M. ESTEBAN : Oui, également sur le stationnement. Concernant la création d'un forfait hôtelier particulièrement avantageux et également d'un ticket congrès qu'on peut comprendre si on veut faire la promotion de la ville. Mais moi, je me souviens qu'il y a trois ans, la CAPB avait évoqué une des difficultés en matière de développement durable, c'est que 80 % des touristes qui viennent au Pays Basque viennent en voiture. Je ne suis pas persuadé que faire des tarifs préférentiels puissent limiter la voiture, justement, chez nous. Je trouve que c'est un petit peu en contradiction avec le discours que l'on tient en tant qu'élus de la CAPB, aspirant une limitation des voitures. Là, on a plutôt une façon de les aspirer directement dans notre ville.

M. ETCHEGARAY : Merci. Donc, on passe au vote. Opposition et minorités votent contre. Nous votons la délibération. Adopté.

ADOpte A LA MAJORITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMES

Votes contre : 12, MME BENSOUSSAN, M. BOUTONNET-LOUSTAU, M. DUZERT, M. ESTEBAN, MME LIOUSSE, MME DUPREUILH, M. ETCHETO, MME BROCARD (AVEC MANDA), MME HERRERA LANDA, M. ABADIE, M. BERGÉ.

35. Adhésion de la Régie du Stationnement au CNAS pour les salariés de droit privé

M. ETCHEGARAY : Rapport 35. Toujours Loïc CORRÉGÉ.

M. CORRÉGÉ : Toujours la régie du stationnement et c'est l'adhésion au CNAS pour les salariés de droit privé. Lors de la création de la régie du stationnement, la Ville de Bayonne a choisi d'harmoniser au maximum les conditions de travail entre les salariés en contrat de droit privé et les fonctionnaires. Toutefois, les agents de droit privé de la régie de stationnement ne peuvent adhérer au Comité d'action sociale, contrairement aux agents de la collectivité. C'est la raison pour laquelle il est demandé au Conseil municipal d'autoriser l'adhésion de la régie du stationnement au Comité national d'action sociale.

M. ETCHEGARAY : Merci. Pas d'abstention ni de vote contre ? Adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

VIE ASSOCIATIVE

36. Soutien au monde associatif et aux organismes partenaires au titre de l'exercice 2025

M. ETCHEGARAY : Rapport 36, Cyril LAIGUILLON.

M. LAIGUILLON : Soutien au monde associatif et aux organismes partenaires au titre de l'exercice 2025. En application des critères retenus pour l'examen des dossiers, il est demandé au Conseil municipal d'approuver l'attribution des subventions aux associations au titre de l'exercice 2025 pour un montant de 3 089 275 euros, tel que détaillé en note explicative de

synthèse ; s'y ajoutent les participations financières d'un montant total de 4 702 442 euros à verser aux différents organismes partenaires que sont l'EPCC Scène nationale, le Musée basque et de l'histoire de Bayonne, Txakurrak, la Caisse des écoles ainsi que le CCAS.

M. ETCHEGARAY : Merci. Lionel SEVILLA ne prendra pas part au vote, on le note déjà, parce qu'il y a un problème de conflit d'intérêts. Vous voulez dire quelque chose, Monsieur ETCHETO ?

M. ETCHETO : Une explication de vote/on ne va pas revenir dessus, puisqu'on en a discuté au moment du budget. Alors, on ne votera pas contre, parce qu'il s'agit quand même de voter les subventions dont pourront disposer les associations, mais on ne prendra pas part au vote.

M. ETCHEGARAY : Non-participation au vote du groupe de Monsieur ETCHETO.

M. ABADIE : Je voulais dire quelque chose, Monsieur le Maire. Je voulais intervenir sur ce sujet.

M. ETCHEGARAY : Vous pouvez intervenir.

M. ABADIE : C'est gentil, Monsieur le Maire. C'est un sujet important, on en a parlé, mais on n'est pas rentré trop dans le détail.

Gaia hau biziki interesgarria da, Baionako elkarteak baitira baionako bihotza. Arazo larria deskubritu dugu : heldu diren lau urteentzat, sos gutiago lortuko dute herriko etxearen politikarengatik.

Dans cette délibération, il y a le laïus habituel sur la première page, identique chaque année en introduction de cette délibération, en soutien financier aux associations : « Les acteurs associatifs assurent, sur le fondement du bénévolat, qu'il convient d'encourager, de valoriser un rôle indispensable et stratégique. Pleinement consciente de ses enjeux, la Ville développe une action importante au bénéfice de ce tissu associatif ». Cette année, un paragraphe a sauté qui concerne la commission préparatoire à cette thématique qui n'a pas eu lieu. Du coup, on n'a pas pu échanger avec profondeur sur les subventions allouées cette année.

Par ailleurs, chaque année, nous demandons un comparatif sur les deux, trois dernières années afin de repérer les évolutions et les dévolutions que nous n'avons toujours pas. Nous avons repris par nous-mêmes cette étude dans les délibérations précédentes et c'est vrai que c'est fastidieux. Il faut aller rechercher les années précédentes, ligne par ligne. En synthèse, en 2021, 2022, 2023, la subvention totale aux associations stagne à une moyenne de 3 360 000 millions. Mais l'inflation, elle, n'a pas stagné : 5,2 % en 2022, 4,9 % en 2023, 2,4 % en 2024, ce qui fait un total sur trois ans de 12,5 %. L'an passé, la baisse des subventions s'intensifie en 2024. Moins 100 000 euros, quasiment. Et cette année, moins 246 553 euros pour l'ensemble des associations bayonnaises. Alors là, nous trouvons que vous faites très fort. Une baisse de 10 % en trois ans, soit moins 335 443 euros.

Les aides directes baissent, Madame DURRUTY. C'est un fait. Effectivement, les chiffres sont têtus et ils parlent. La très grande majorité des associations, notamment à fort engagement social, subissent les foudres de vos choix politiques, comme : la MVC Saint-Etienne, moins 10 000 euros dans ce quartier ; Mission locale, moins 9 000 euros ; le PAJ via Atherbea moins 1 000 euros ; même la Croix-Rouge et la prévention routière et d'autres. C'est ridicule, c'est mesquin et c'est injuste quand on voit ce qui est dépensé, et on le redit, et je ne me gênerai pas pour le dire, les sept vœux, le repas senior et la subvention exceptionnelle. J'espère qu'il n'y en aura pas d'autres pour couvrir les frais de déplacement à Anoeta pour certains supporters ces deux dernières années, soit 35 000 euros (20 plus 15). On se demande où vous allez pêcher ces lubies.

Segur gira : Baionako elkarteak kexu izanen dira !

Une chose est sûre c'est que nombre d'associations bayonnaises vont être très fâchées de cela. A contrario, quelques autres associations échappent à votre dictat, comme Le Basque et la Plume, on ne sait pas trop pourquoi. Pas de baisse pour elle. De même, on a assez de mal à comprendre certaines distorsions de financement entre des compagnies comme Bilaka, 19 000 euros, et Illicite, qui en perçoit 28 500. Nous aimerions bien voir les critères qui seraient appliqués pour elles. Ce sera sûrement l'objet de la prochaine commission, Cyril LAIGUILLON. Enfin, 59 200 euros ont été attribués de façon exceptionnelle en provision du soutien au quartier Polo-Beyris, contre 50 000 l'an passé, sans que l'on sache comment ces sommes ont été ou seront ventilées.

Pour terminer, en synthèse, à travers la mise en place de ces baisses, vous faites des choix politiques qui envoient un signal fort au tissu associatif, social-culturel ou éducatif. Démerdez-vous avec cela.

M. ETCHEGARAY : Essayez d'être synthétique, Monsieur LAIGUILLON.

M. LAIGUILLON : Alors, je vais être synthétique. Juste pour rebondir sur l'effet ciseau d'Étienne, j'ai bien compris. Je voudrais expliquer l'effet boomerang des associations, parce que j'ai deux associations qui m'ont envoyé un texto qui ont été citées. L'effet boomerang, cela veut dire que l'on pleure à notre place alors que nous ne nous plaignons pas et on n'a pas besoin d'eux pour défendre notre point de vue. Effet boomerang. Alors, c'est vrai que cette fois-ci, je suis d'accord avec toi, on aurait dû faire cette commission. Il est vrai qu'on a travaillé pendant de longues années sur la commission Vie associative, qui tient à cœur à beaucoup d'entre nous, sur la critérisation mise en place, mais aussi sur la valorisation de tout ce que l'on a fait. Alors dire qu'on résume maintenant notre politique de Vie associative à moins 5 %, je pense que c'est complètement réducteur. On a tous travaillé là-dessus depuis deux mandats, l'opposition comme la majorité et je tiens à remercier tout le monde.

La première pierre qu'on a posée ensemble était la commission Vie associative. On a travaillé sur tout. Donc, oui, cela va être le prochain et de droit, parce que je crois justement à la critérisation, mais aussi à la valorisation. On a créé cette commission Vie associative, mais on a créé aussi le Label des Peñas, on a créé le Sport au féminin aussi, on a créé la Carte Déclic ; on a valorisé, on a travaillé énormément. Je ne reviendrai pas sur une devinette de fin de Conseil municipal, mais Sylvie a raison : la moyenne nationale et la moyenne régionale d'euros reversés par habitant sur une association est de 13,7 euros. Et nous, on est à 77 euros, plus de 6 %. Cela a été un critère de HelloAsso qui nous a mis dans le top 3 des villes les plus associatives. Je pense qu'il faut le noter. Alors, tu as très bien résumé : pendant la Covid, on a été là ; le dialogue que tu fais avec les services techniques, mais on fait un dialogue aussi à l'année.

Excusez-moi, Madame HERRERA, je sais que vous n'aimez pas qu'on vous coupe. Donc s'il vous plaît, respectez aussi mon temps de parole. Et donc je disais tout à l'heure que concernant la commission Vie associative, avec mes collègues, ici présents, on va à toutes les AG, mais on reçoit aussi sur des projets. Et les projets, ce n'est pas qu'une fois. Un soutien financier fort sur les équipements, sur le soutien logistique, sur la subvention exceptionnelle. On parlait aussi de Lauga, mais Lauga devient aussi un événement sportif. Quand je vois la Battle de danse, c'est une rentrée d'argent. Les combats de boxe qui remplissent Lauga sont aussi une source. Et on est là pour les ETA en donnant des gratuités. On en a parlé aussi. On a dit que sur la critérisation, il fallait embrayer sur une deuxième version parce qu'il est temps de changer les choses. On n'en a pas parlé, mais on forme les associations. Sur le guide Asso par exemple, c'est un travail de dentelle où les bénévoles qui suivent une intervention durant tant de modules peuvent être diplômés à la fin. On demande aux associations ce qu'elles veulent

et le financement était venu. Donc on les accompagne aussi, on ne les laisse pas, on ne dit pas, une fois moins 5 %, et c'est tout ce que l'on fait pour eux. C'est faux. Je voulais juste dire cela et que l'on travaille sur la nouvelle version d'Inter Asso : comment mutualiser les équipements, mais aussi les bénévoles. On a travaillé aussi pour les bénévoles : je parle du chéquier bénévole qui a été une très bonne réussite, je pense.

Donc il est très réducteur de dire que c'est que moins 5 %. Alors oui, c'est faire des choix ; on a fait des choix, mais je pense qu'on a innové pour que ces choix soient les moins douloureux pour les associations et c'est peut-être avoir un petit temps d'avance. Notre relation est très étroite avec les associations.

Vous avez parlé de l'Aviron bayonnais. Je pense avoir été, très sincèrement, un élu auprès des associations. Alors, peut-être un peu moins de l'Aviron bayonnais Rugby pro, puisque c'est moins 100 000 euros chaque année depuis trois ans. Donc là, je n'ai pas été bon, peut-être. Mais avec les associations, je pense qu'on les accompagne depuis plusieurs années. On a construit avec eux, mais aussi avec la commission Vie associative.

Alors pour répondre à Mathieu BERGE, je crois que les quatre-vingt-quinze terrains de foot ou de rugby, je ne sais pas où on les mettrait. Deux ou trois suffiraient, je pense, et tout le monde s'en contenterait. En fait, Monsieur le Maire, chers Conseillers municipaux, on ne peut pas résumer notre aide aux associations à moins de 5 %. Merci.

M. ETCHEGARAY : Il s'était réservé pour s'exprimer et il l'a fait.

Maintenant, pour le vote de cette délibération, je dois inviter tous ceux qui sont dans les associations, à la Scène nationale, au Musée basque, à Txakurrak, au CCAS... Il y a quand même beaucoup de monde. Donc je demande à tous ceux qui bénéficient, qui sont dans les structures qui reçoivent des subventions de ne pas participer au vote. Je suis désolé, on est obligés de prendre des précautions de cette nature, parce qu'on ne peut pas être à la fois membre d'une association et voter ici. Alors, moi, je peux voter, par contre ; je ne suis nulle part. ... Non, vous ne pouvez pas. Je sais que c'est absurde.

Je suis désolé, j'ai mis un peu de bazar en vous disant cela, parce qu'on aurait dû voir avec les services. Il faut qu'on travaille sur cela, s'il vous plaît. Il faut que l'on voie, structure par structure ; on l'a fait à la Communauté d'agglomération pour éviter que l'on puisse un jour être recherché. Même Michèle ALLIOT-MARIE qui a pris sa retraite politique depuis un moment est aujourd'hui devant les juridictions françaises pour une somme, peu importe laquelle, pas très élevée d'ailleurs, qui a été versée ici à une association dans laquelle son père avait des intérêts. C'est vrai, tout le monde trouve cela dérisoire, mais on ne se rend pas compte comment on peut, sans le vouloir, entrer dans un risque de conflit d'intérêts.

On est obligés de délibérer cela aujourd'hui ?

Mme HERRERA LANDA : En fait, il faut que les choses soient claires. C'est simplement si on est membre du Conseil d'administration ou d'un organe de décision de l'association. Ce n'est pas la seule qualité de membre. Parce que sinon, je crois que personne ne peut voter. On est tous membres d'une association.

M. ETCHEGARAY : Mais le Conseil d'administration participe à des exercices budgétaires. On va prendre uniquement les Présidents et Vice-présidents et ceux qui ont à l'intérieur des bureaux des fonctions financières, trésorier par exemple. Alors, qui se trouve dans une situation comme celle-là ? Vous notez les personnes qui ne participent pas au vote.

Gardez le bras levé, je suis désolé, pour les services. La délibération est adoptée, parce que...

M. ETCHETO : On ne participe pas au vote. Notre groupe ne prend pas part au vote non plus, mais c'est pour raison politique.

M. ETCHEGARAY : Ajoutez à la complexité, Monsieur ETCHETO.

M. ETCHETO : Non, c'est très clair.

M. ETCHEGARAY : Le groupe de Monsieur ETCHETO ne participe pas au vote. Peu importe, il en resterait que deux ou trois, ce serait suffisant pour que ce soit acquis.

M. ABADIE : Nous aussi, on ne prend pas part au vote.

M. ETCHEGARAY : Vous ne prenez pas part au vote. Et Madame Bensoussan ? Vous ne prenez pas part au vote. Monsieur BOUTONNET, pareil. Dans tous les cas, vous ne participez pas au vote. La délibération est néanmoins adoptée. Je ne sais pas de combien de voix, mais une voix suffirait.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

Abstention : 1, M. ESTEBAN. NON-PARTICIPATION AU VOTE : 20, M. ETCHEGARAY, M. MILLET-BARBE, MME LAUQUE, M. UGALDE, MME LOUPIEN SUARES, M. ALQUIE, MME MEYZENC, M. SEVILLA, M. SUSPERREGUI, MME BENSOUSSAN, M. BOUTONNET-LOUSTAU, M. DUZERT, MME LIOUSSE, MME DUPREUILH, M. ETCHETO, MME BROCARD (AVEC MANDAT), MME HERRERA LANDA, M. ABADIE, M. BERGÉ.

COOPÉRATION INTERCOMMUNALE, SEMI ET AUTRES ORGANISMES

37. Société publique locale (SPL) Pays basque Aménagement - Rapport d'activité pour l'année 2023 du représentant de la Ville

M. ETCHEGARAY : Alain LACASSAGNE va présenter le dernier rapport.

M. LACASSAGNE : Merci Monsieur le Maire. Il s'agit de la Société Publique Locale de SPL Pays Basque Aménagement, rapport d'activité pour l'année 2023 du représentant de la Ville. En application de l'article L. 1524-5 du Code général des collectivités territoriales, il est demandé au Conseil municipal de se prononcer sur le rapport d'activité du représentant de la Ville au sein de la SPL Pays Basque Aménagement au titre de l'année 2023 qui fait un état de résultat déficitaire de 103 KE.

M. ETCHEGARAY : Merci. Madame DURRUTY ne prend pas part aux votes parce qu'elle est dans cette SEM et moi non plus, car je préside cette SPL. Qui est membre de la SPL ? Alain LACASSAGNE, vous l'êtes ? On va exclure Monsieur LACASSAGNE aussi, même s'il faut distinguer suivant la représentation de l'agglomération ou de la Ville, mais on ne va pas rentrer dans les détails. La délibération est donc adoptée.

M. ETCHETO : Nous nous abstenons.

M. ETCHEGARAY : Le groupe de Monsieur ETCHETO s'abstient. Les autres votent pour.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

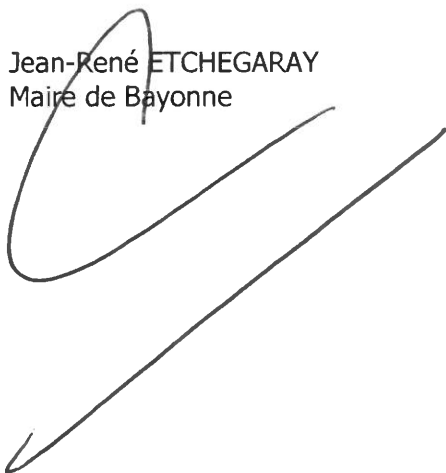
Non-participation au vote : 3, M. ETCHEGARAY, MME DURRUTY, M. LACASSAGNE.

M. ETCHEGARAY : Le prochain Conseil municipal est le 3 avril. Merci.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures.

Les présentes délibérations peuvent faire l'objet d'un recours administratif devant Monsieur le Maire de Bayonne dans le délai de deux mois à compter de leur entrée en vigueur ; l'absence de réponse dans un délai de deux mois valant décision implicite de rejet. Un recours contentieux peut également être introduit devant le tribunal administratif de Pau - 50 cours Lyautey, CS 50543, 64010 Pau cedex – ou via la plateforme Télérecours citoyen dans un délai de deux mois à compter de leur entrée en vigueur, ou à compter de la réponse de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé. Elles sont portées à la connaissance du public par voie d'affichage ci-présent et sont publiées dans leur intégralité au recueil des actes administratifs.

Jean-René ETCHEGARAY
Maire de Bayonne

A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of a large loop at the top and a long, sweeping stroke extending downwards and to the right.

Matthieu SUSPERREGUI
Conseiller municipal

A handwritten signature in black ink, featuring a series of horizontal, wavy strokes that form a stylized, elongated shape.